

RECUEIL DES

ACTES ADMINISTRATIFS

1er TRIMESTRE 2018

Rédaction : Secrétariat des séances

TABLE DES MATIERES

I — LES DELIBERATIONS	Page	3
- Conseil communautaire du 1 ^{er} Février 2018	Page	8
 Conseil communautaire du 15 Mars 2018 	Page	28
- Conseil communautaire du 29 Mars 2018	Page	58
II — LES ANNEXES DES DELIBERATIONS	Page	91
- DEL20180201-021	Page	92-93
- DEL20180315-026	Page	94
III – LES ARRETES	Page	114
- Arrêté portant répartition des hébergements		
Soumis à la Taxe de séjour du 12/02/2018 - Arrêté portant répartition des hébergements	Page	115
Soumis à la Taxe de séjour du 13/02/2018	Page	122
IV – LES DECISIONS	Page	130
- DEC2018-001 à DEC2018-041		
V – LES CERTIFICATS ADMINISTRATIFS	Page	155

LES DELIBERATIONS

1er TRIMESTRE 2018

LES DELIBERATIONS

DEL20180201-01 Urbanisme: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Urbanisme: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-002 Urbanisme: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-003 Urbanisme: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bătiments: Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-005 Bătiments: Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Breteville sur Ay DEL20180201-006 Déchets: Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte de the traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-000 Déchets: Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte de the traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-000 Déchets: Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement: Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement: GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-011 Environnement: GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-013 Sopris: Pole sant de Periers - Signature d'un espace public numérique à Periers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-017 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial à temps non communes DEL20180201-017 Ressources humaines: Création d'u		CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
Fancienne Communauté de Communes de La Haye du Putts, en vue de lapprobation du Plan Local d'Unainsme intercommunal (PLU)	DEL20180201- 01	Urbanisme: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de	10
Tapprobation du Plan Local d'Ubanisme intercommunal (PLUI)			
l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-003 Urbanisme : Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bătiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-005 Bătiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-006 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-011 DEL20180201-012 SERVICES AL A POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-015 Services AL A POPULATION : Aménagement d'un sepace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-015 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZOMENETIS DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 20 communes DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 20 communes d'un poste d'antiaché territorial à temps complet 20 communes d'une subvention d'equilibre au CIAS de la communauté de 20 communes d'une poste			
DEL20180201-003 Urbanisme : Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bâtiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-005 Bâtiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-006 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS Bretteville sur Ay DEL20180201-007 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS Deur la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-001 Environnement : SEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers - DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 Ressources humaines : Création d'un poste d'inférieur territorial à temps complet 21 DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 22 Ressources humaines : Création d'un poste d'intervir à la location de gîtes communautaires D	DEL20180201-002	Urbanisme : Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de	11
DEL20180201-003 Urbanisme : Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bâtiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-005 Bâtiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-006 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particullers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un noveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un noveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-009 Déchets : Acquisition d'un noveau véhicule de collecte des déchets ménagers 16 DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de plotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-011 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-012 ESCRVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel 18 DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Fochall » du collège de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 22 DEL20180201-021 Ressources humaines : Création d'un poste d'application du Compte 23 DEL20180201-021 Ressources humaines :		l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute, en vue de	
l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bâtiments: Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-005 Bâtiments: Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-006 Déchets: Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chiniques des particuliers DEL20180201-007 Déchets: Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers DEL20180201-009 Déchets: Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers DEL20180201-009 DECHET SIMES disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 DEL20180201-001 Environnement: Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 DEL20180201-011 Environnement: Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-012 ERRVICES A LA POPULATION: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 DEL20180201-014 Scoial: Pole santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-016 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-018 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 22 DEL20180201-020 DEL20180201-021 PESSources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial à temps con 22 DEL20180201-021 PESSour		l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	
Paprobation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) DEL20180201-004 Bâtiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes 14	DEL20180201-003	Urbanisme : Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de	12
DEL20180201-005 Bătiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes DEL20180201-006 Bătiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-007 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers DEL20180201-009 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-011 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 DEL20180201-012 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempètes DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophèlie ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'Ingénieur territorial à temps non complet 21 DEL20180201-020 DE		l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de	
du siège de la Communauté de Communes Bâtiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Britteville sur Ay DEL20180201-005 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers DEL20180201-009 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-011 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-015 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZMMPETIS DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps non complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 d'empagement d'un poste d'ingénieur territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL2018		l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	
DEL20180201-005 Bâtiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay DEL20180201-000 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 TDEL20180201-011 DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-015 Social : Affit bution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201-020 Ressources humaines : Création d'un poste d'ataché territorial à temps non permanents pour le personnel DEL20180201-021 Ressources humaines : Création d'un poste d'ataché territorial à temps complet DEL20180201-021 Ressources humaines : Création d'un poste d'ataché territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaire DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201-022 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL2	DEL20180201-004	Bâtiments : Modification du classement et projet de réorganisation des locaux	13
Bretteville sur Ay Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » Del		du siège de la Communauté de Communes	
DEL20180201-006 Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes 2 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel 2 APÉRICA ("Football » du collège de Périers Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'intaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 21 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 21 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201-020 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 URBANISME : PLUI sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-023 URBA	DEL20180201-005	Bâtiments : Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à	14
pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers DEL20180201-007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers DEL20180201-008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 DEL20180201-011 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-014 Sopots : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football» à du collège de Périers DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-020 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-022 VERSANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèv			
DEL20180201–007 Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers 15 DEL20180201–008 Déchets : Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201–009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201–010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201–011 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201–013 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201–013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201–014 Social : Pôte santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZAMPETIS DEL20180201–015 Social : Attribution d'une subvention d'équillibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'un poste d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–020 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLUI Periou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : PLUI Periou - Intégration du contenu modernisé du PLU 32 commune de Raids	DEL20180201-006	Déchets : Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS	15
DÉL20180201-008 Déchets: Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement: Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 DEL20180201-011 Environnement: Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-012 Environnement: GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-013 SERVICES A LA POPULATION: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 SERVICES A LA POPULATION: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-014 Scocial: Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-015 Social: Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial DEL20180201-017 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet DEL20180201-019 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non 22 complet DEL20180201-020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-021 Fessources humaines: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201-022 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-025 URBANISME: DLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME: DLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) 33 Contre bourg de Périers - Signature d'une convention ca			
garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE DEL20180201-009 Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 DEL20180201-011 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de zonommunes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 7 Tourisme communautaire DEL20180201-020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-023 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-025 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		·	
DEL20180201-009 Environnement: Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement: Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-011 Environnement: GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel 18 Norte - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-013 Services A LA POPULATION: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel 18 Norte - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes des provisionnels 19 Norte - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes des préviers DEL20180201-013 Social: Pôle santé de Périers - Signature d'un espace public numérique 18 Norte - Validation d'un poste d'animateur de la section sportive 19 Norte - Validation d'un poste d'animateur de la communate de communes DEL20180201-015 Social: Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communaté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines: Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201-019 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201-020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201-021 Finances: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI sèves-Taute - I	DEL20180201-008		16
comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay » DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-011 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Jourisme communautaire DEL20180201-020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gites communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-025 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
landes de Lessay »	DEL20180201-009		16
DEL20180201-010 Environnement : Appel à projets pour des contrats Natura 2000 17 DEL20180201-011 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes 25 ERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel 27 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes 20 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes 27 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 28 DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 29 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 29 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire 29 DEL20180201-020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaire 29 DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 20 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel 29 DEL20180201-022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : PLUI de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 32 commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
DEL20180201-011 Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de zo communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non 22 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Tourisme communautaire DEL20180201-020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201-022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-024 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
récentes tempêtes DEL20180201-012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet 22 complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non 22 complet DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70 70			
DEL20180201–012 SERVICES A LA POPULATION : Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201–013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201–014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201–015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-024 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20180201-011		18
à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel DEL20180201-013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZAMPETIS DEL20180201-015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201-017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201-018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 21 DEL20180201-019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201-020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201-021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201-022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) 33 centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
DEL20180201–013 Sports : Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive (rootball » du collège de Périers Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLUI de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20180201-012		18
« Football » du collège de Périers DEL20180201–014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie 20 ZAMPETIS DEL20180201–015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 22 complet 22 DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 23 Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel 5 Pinances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
DEL20180201-014 Social : Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie Z0 ZAMPETIS Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201-016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20	DEL20180201-013		19
DEL20180201–015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 21 DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Tourisme communautaire 23 DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du 527 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la 52 commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) 53 centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL 20190201 011		20
DEL20180201–015 Social : Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes DEL20180201–016 Ressources humaines : Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 22 DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Tourisme communautaire 23 DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires 24 DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte 24 Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel 27 DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20100201-014		20
DEL20180201–016 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines: Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 22 DEL20180201–019 Ressources humaines: Création d'emplois saisonniers pour l'Office du 70 Tourisme communautaire 23 DEL20180201–020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME: DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEI 20180201_015		20
DEL20180201–016 Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial 20 DEL20180201–017 Ressources humaines: Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet 21 DEL20180201–018 Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet 22 DEL20180201–019 Ressources humaines: Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire 23 DEL20180201–020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME: PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME: DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DLL20100201 010		20
DEL20180201–017 Ressources humaines : Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEI 20180201-016		20
DEL20180201–018 Ressources humaines : Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet DEL20180201–019 Ressources humaines : Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		•	
DEL20180201–019 Ressources humaines: Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME: DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
DEL20180201–019 Ressources humaines: Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME: PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME: DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DLL20100201-010	· · ·	22
Tourisme communautaire DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEI 20180201_019		23
DEL20180201–020 Ressources humaines : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	BEE20100201 010		20
permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20180201-020		23
DEL20180201–021 Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
DEL20180201–022 Finances : Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20180201-021	Ressources humaines : Mise en place et modalités d'application du Compte	24
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018 DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) 33 centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018DEL20181503-023URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU30DEL20181503-024URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU31DEL20181503-025URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids32DEL20181503-026AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement33	DEL20180201-022	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	27
DEL20181503-023 URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU 30 DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		budget primitif 2018	
DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018	
DEL20181503-024 URBANISME : PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU 31 DEL20181503-025 URBANISME : DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20181503-023	URBANISME : PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU	30
commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement			
commune de Raids DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEI 20191502 025	LIDRANISME : DDI L. Instauration du droit de préemation aux une paracile de la	22
DEL20181503-026 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20101303-025	· · · ·	3∠
centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement		commune de raids	
centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement	DEL20181503-026	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI)	33

DEL20181503-027	AFFAIRES ECONOMIQUES – Société Tannerie de Périers : Usage futur du site	33
BEE20101000 027	de la Tannerie situé à Saint-Martin d'Aubigny	00
DEL20181503-028	AFFAIRES ECONOMIQUES : Zones d'activités communautaires à vocation économique - Signature de mandats de vente non exclusifs pour la vente de terrains	34
DEL20181503-029	AFFAIRES ECONOMIQUES : Zone d'Activités de l'Etrier - Acquisition des parcelles ZC 15, 16, 17, 18 et 20	34
DEL20181503-030	AFFAIRES ECONOMIQUES : Mise en place d'une nouvelle Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services	35
DEL20181503-031	PATRIMOINE : Positionnement et décision quant au renouvellement de la convention Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais	36
DEL20181503-032	TOURISME : GITES - Nouveaux tarifs de location pour les gîtes « Les Pins » situés à Lessay	37
DEL20181503-033	<u>TOURISME</u> : GITES - Nouveaux tarifs de location pour les gîtes « Les Dunes » situés à Créances	37
DEL20181503-034	ENVIRONNEMENT : Adhésion au Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin	38
DEL20181503-035	ENVIRONNEMENT : Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys	38
DEL20181503-036	ENVIRONNEMENT : Actualisation des conventions de financement des travaux de restauration des cours d'eau réalisés par les ASA de la Douve et de la Taute	39
DEL20181503-037	ASSAINISSEMENT – SPANC : Autorisation de signature d'une convention spéciale de déversement	40
DEL20181503-038	ASSAINISSEMENT – SPANC : Mise en œuvre du programme de réhabilitation des installations sous maîtrise d'ouvrage privée – Autorisation de déposer des dossiers de demande d'aides près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2ème tranche)	41
DEL20181503-039	POLE DE SANTE : Autorisation de signature de baux de location avec deux nouveaux médecins au Pôle de santé de Périers	41
DEL20181503-040	POLE DE SANTE : Autorisation de signature d'avenants aux baux de location avec les professionnels de santé installés dans le Pôle de Santé de Lessay	42
DEL20181503-041	POLE DE SANTE : Autorisation de Signature d'un bail avec Monsieur Nicolas LEMIERE, podologue, au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Lessay	42
DEL20181503-042	POLE DE SANTE : Fixation du prix de location des logements dédiés aux professionnels remplaçants et aux étudiants aux Pôles de Santé de La Haye et de Lessay	43
DEL20181503-043	COHESION SOCIALE : Autorisation de signature d'une convention avec l'association Présence Verte	43
DEL20181503-044	SPORTS : Décision de transfert à la communauté de communes des activités de l'Office des Sports de La Haye et fixation des tarifs pour les différentes activités	44
DEL20181503-045	CULTURE : Villes en scène - Ajout de tarifs complémentaires	48
DEL20181503-046	RESSOURCES HUMAINES : Recrutement de personnel saisonnier au service « Enfance-jeunesse »	49
DEL20181503-047	RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	50
DEL20181503-048	RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)	50
DEL20181503-049	RESSOURCES HUMAINES : Recrutement de personnel saisonnier pour le service technique et pour le service environnement	51

DEL20181503-050	RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'adjoint technique territorial	51
DEL20181503-051	RESSOURCES HUMAINES : Instauration du Télétravail	52
DEL20181503-052	RESSOURCES HUMAINES : Instauration d'une gratification pour les stagiaires	56
	de l'enseignement supérieur	
DEL20181503-053	RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi saisonnier pour le Service	57
	Public d'Assainissement Non Collectif communautaire	
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018	
DEL20180329-054	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget principal de la	60
	Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)	
DEL20180329-055	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe	60
	« Lotissement Amazones » (18011)	
DEL20180329-056	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Parc	61
	d'Activités Côte Ouest » (18012)	
DEL20180329-057	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 - Budget annexe ZA	62
	Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)	
DEL20180329-058	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 - Budget annexe « ZA de	62
	l'Etrier » (18022)	
DEL20180329-059	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de la	63
DEL 00 400000 000	Canurie » (18023)	
DEL20180329-060	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse	63
DEL00400000 004	» (18024)	0.4
DEL20180329-061	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de	64
DEL20180329-062	Gaslonde » (18025) FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Saint	64
DEL20180329-062	Patrice de Claids » (18026)	64
DEL20180329-063	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA La Porte	65
DEL20100329-003	des Boscq » (18027)	03
DEL20180329-064	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Commerce	65
DEL20100329-004	solidaire » (18031)	00
DEL20180329-065	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment	66
DELEG 100020 000	Agroalimentaire » (18032)	00
DEL20180329-066	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment	66
	Industriel CCST » (18033)	
DEL20180329-067	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment	67
	STATIM » (18034)	
DEL20180329-068	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment	67
	Relais » (18035)	
DEL20180329-069	FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Golf »	68
	(18036)	
DEL20180329-070	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Office de	68
	Tourisme » (18051)	
DEL20180329-071	FINANCES : Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « SPANC »	69
DEL 00 (00055 575	(18052)	
DEL20180329-072	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget principal de la	69
DEI 20400200 072	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000)	70
DEL20180329-073	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget principal de la	70
DEL20180329-074	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000) FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe	71
DELZU100329-014	« Lotissement Amazones » (18011)	<i>I</i> 1
DEL20180329-075	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Lotissement	72
DELECTIONS 28-013	Amazones » (18011)	12
DEL20180329-076	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Parc	72
50100020-010	d'Activités Côte Ouest » (18012)	1 4
DEL20180329-077	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Parc	73
	d'Activités Côte Ouest » (18012)	. 5
DEL20180329-078	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe ZA	73
	Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)	
DEL20180329-079	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe ZA Aménagement	74
	Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)	
DEL20180329-080	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 - Budget annexe « ZA de	74
	l'Etrier » (18022)	
		_

DEL20180329-081	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)	75
DEL20180329-082	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de la	75
DEL20180329-083	Canurie » (18023) FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de la	76
DLL20100329-003	Canurie » (18023)	70
DEL20180329-084	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA	76
DEL20180329-085	Ermisse » (18024) FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse »	77
	(18024)	
DEL20180329-086	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)	77
DEL20180329-087	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)	78
DEL20180329-088	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Saint- Patrice-de-Claids » (18026)	78
DEL20180329-089	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Saint-	79
DEL 00 400000 000	Patrice-de-Claids » (18026)	
DEL20180329-090	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)	79
DEL20180329-091	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des	80
DEL20180329-092	Boscqs » (18027) FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe	80
DEL20100329-092	« Commerce solidaire » (18031)	00
DEL20180329-093	FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Commerce	81
DEL20180329-094	solidaire » (18031) FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment	81
DEL20100329-094	Agro-alimentaire » (18032)	01
DEL20180329-095	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agro-	82
DEL20180329-096	alimentaire » (18032) FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment	82
	Industriel CCST » (18033)	
DEL20180329-097	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)	83
DEL20180329-098	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment	83
	STATIM » (18034)	
DEL20180329-099	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)	84
DEL20180329-100	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)	84
DEL20180329-101	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment	85
DEI 00400000 400	Relais » (18035)	0.5
DEL20180329-102	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)	85
DEL20180329-103	FINANCES : Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)	86
DEL20180329-104	FINANCES : Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)	86
DEL20180329-105	FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Office de	87
	Tourisme » (18051)	
DEL20180329-106	FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)	87
DEL20180329-107	FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « SPANC »	88
DEL20180329-108	(18052) FINANCES : Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources	88
	Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) – Attribution de l'intégralité de la	
DEL 00 10 20 20 15 2	part communale à la communauté de communes	
DEL20180329-109	ENFANCE JEUNESSE : Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour les Relais Assistants Maternels de La Haye et	89
	Lessay	
DEL20180329-110	FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2018	90

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018	
	_
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	1
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018]
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018]
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

L'An Deux Mille Dix Huit et le 1er Février 2018 à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 24 Janvier 2018 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au pôle de Périers, Place du Fairage à Périers.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 83 Nombre de conseillers titulaires : 63

Nombre de conseillers titulaires présents : 39 jusqu'au point n°1

40 à compter du point n°2 41 à compter du point n°3

Conseillers suppléants présents :

Nombre de pouvoirs : 3 jusqu'au point n°1 4 à compter du point n°2

Nombre de conseillers pouvant participer au vote : 42 jusqu'au point n°1

44 à compter du point n°2 45 à compter du point n°3

M. Alain AUBERT a donné pouvoir à M. Alain LECLERC, Mme Odile DUCREY a donné pouvoir à Mme Marie-Line MARIE (arrivée à compter du point n°2), M. Joseph FRENAUX a donné pouvoir à M. Thierry RENAUD, Mme Anne HEBERT a donné pouvoir à M. Gérard TAPIN.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Anneville sur Mer	Simone DUBOSCQ	Millières	Raymond DIESNIS, absent, excusé
Auxais	Jacky LAIGNEL		Nicolle YON
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Gérard BESNARD, absent, excusé
	Michel ATHANASE	Montsenelle	Joseph FREMAUX, absent, pouvoir
	Christine COBRUN, absente, excusée		Denis LEBARBIER
Créances	Anne DESHEULLES		Thierry RENAUD
	Christian LEMOIGNE, absent	Nay	Daniel NICOLLE, absent
	Henri LEMOIGNE	Neufmesnil	Simone EURAS, absente, excusée
Doville	Daniel ENAULT		Gabriel DAUBE, absent
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE		Odile DUCREY, absente, pouvoir point n°2
Geffosses	Michel NEVEU	Périers	Marc FEDINI
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent		Marie-Line MARIE, arrivée au point n°2
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON, absent
La Feuillie	Philippe CLEROT		José CAMUS-FAFA
	Alain AUBERT, absent, pouvoir	Pirou	Jean-Louis LAURENCE
	Eric AUBIN		Laure LEDANOIS
	Olivier BALLEY		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD	Raids	Jean-Claude LAMBARD, absent
La Haye	Jean-Pierre DESJARDIN	Saint Germain sur Ay	Christophe GILLES
	Jean-Paul LAUNEY		Thierry LOUIS
	Alain LECLERE	Saint Germain sur Sèves	Michel MESNIL, absent
	Stéphane LEGOUEST	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, arrivé au point n°3
	Jean MORIN, absent		Joëlle LEVAVASSEUR
Le Plessis Lastelle	GUILLARD Daniel	Saint Nicolas de Pierrepont	Patrick FOLLIOT, absent
Laulne	Denis PEPIN, absent	Saint Patrice de Claids	Jean-Luc LAUNEY
	Michel COUILLARD	Saint Sauveur de Pierrepont	VIGNON Jocelyne
Lessay	Hélène ISABET, absente, excusée	Saint Sébastien de Raids	ALMIN Loïck
	Jeannine LECHEVALIER	Varenguebec	Jean-Claude DUPONT, absent
	Roland MARESCQ	Vesly-Gerville	Michel FRERET
	Claude TARIN		Jean LELIMOUSIN, absent
Marchésieux	Anne HEBERT, absente, pouvoir		
	Gérard TAPIN		

Désignation d'une secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 Décembre 2017 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers communautaires le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 14 décembre 2017 et qui leur a été transmis le 26 janvier 2018.

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des votants.

<u>Urbanisme</u>: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

DEL20180201 - 001 (2.1)

Par délibération en date du 21 juin 2012, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Par courrier du 28 décembre 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche ont notifié, conformément à la doctrine de l'Etat, que les cartes communales du territoire devaient être abrogées pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLUi.

Le Code de l'Urbanisme ne prévoyant pas de procédure spécifique, il est conseillé d'appliquer le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation des cartes communales puis en procédant à la consultation de la Chambre d'Agriculture de la Manche et de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et enfin en soumettant l'abrogation à enquête publique.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L163-1 à L.163-7 et R.163-1 à R. 163-9,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits du 21 juin 2012 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

VU les comptes rendus des débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de chacun des Conseils Municipaux de l'ancienne communauté de Communes de La Haye du Puits,

VU le compte rendu du débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables en Conseil Communautaire du 25 juin 2015,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits du 24 juillet 2014 optant pour l'application des dispositions de la loi pour un « Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové » dit loi ALUR promulguée le 24 mars 2014,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits du 26 mai 2016 optant pour l'application des dispositions réglementaires du code de l'urbanisme modernisé au 1er janvier 2016 au plan local d'urbanisme intercommunal,

VU les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant l'achèvement des procédures de documents d'urbanisme initiées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

VU la délibération du 18 mai 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits,

La Commission « Aménagement du territoire » entendue,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants :

- décide de prescrire l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite communiqué pour avis :
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - au Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite soumis à enquête publique,
- précise que l'abrogation des cartes communales devra ensuite faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, avant transmission au Préfet pour abrogation par arrêté préfectoral,
- précise que le caractère exécutoire de la décision ne prendra effet qu'à la fin des mesures de publicité suivante :
 - affichage de la délibération d'abrogation et de l'arrêté préfectoral au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes concernées durant au minimum un mois,
 - mention de cet affichage insérée en caractère apparent dans un journal local,
- charge le Président d'organiser l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.163-5 et R.163-4 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Manche et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et dans les mairies des communes membres durant un mois.

<u>Urbanisme</u>: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

DEL20180201 - 002 (2.1)

Par délibération en date du 11 septembre 2013, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Par courrier du 28 décembre 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche ont notifié, conformément à la doctrine de l'Etat, que les cartes communales du territoire devaient être abrogées pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLUi.

Le Code de l'Urbanisme ne prévoyant pas de procédure spécifique, il est conseillé d'appliquer le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation des cartes communales puis en procédant à la consultation de la Chambre d'Agriculture de la Manche et de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et enfin en soumettant l'abrogation à enquête publique.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L163-1 à L.163-7 et R.163-1 à R. 163-9,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute du 11 septembre 2013 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

VU les comptes rendus des débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de chacun des Conseils Municipaux de l'ancienne communauté de Communes de Sèves-Taute,

VU le compte rendu du débat sur le Projet d'Aménagement et Développement Durables en Conseil Communautaire du 21 décembre 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute du 2 février 2016 optant pour l'application des dispositions de la loi pour un « Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové » dit loi ALUR promulguée le 24 mars 2014,

VU les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant l'achèvement des procédures de documents d'urbanisme initiées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

La Commission Aménagement du territoire entendue,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants :

- décide de prescrire l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sèves-Taute,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite communiqué pour avis :
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - au Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite soumis à enquête publique,
- précise que l'abrogation des cartes communales devra ensuite faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, avant transmission au Préfet pour abrogation par arrêté préfectoral,
- précise que le caractère exécutoire de la décision ne prendra effet qu'à la fin des mesures de publicité suivantes:
 - affichage de la délibération d'abrogation et de l'arrêté préfectoral au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes concernées durant au minimum un mois,
 - mention de cet affichage insérée en caractère apparent dans un journal local,
- charge le Président d'organiser l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.163-5 et R.163-4 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Manche et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et dans les mairies des communes membres durant un mois.

<u>Urbanisme</u>: Prescription de l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

DEL20180201 – 003 (2.1)

Par délibération en date du 29 novembre 2016, le Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Par courrier du 28 décembre 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche ont notifié, conformément à la doctrine de l'Etat, que les cartes communales du territoire devaient être abrogées pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLUi.

Le Code de l'Urbanisme ne prévoyant pas de procédure spécifique, il est conseillé d'appliquer le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation des cartes communales puis en procédant à la consultation de la Chambre d'Agriculture de la Manche et de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et enfin en soumettant l'abrogation à enquête publique.

Ceci exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L163-1 à L.163-7 et R.163-1 à R. 163-9,

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay du 29 novembre 2016 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

VU les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant l'achèvement des procédures de documents d'urbanisme initiées sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

La Commission Aménagement du territoire entendue,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants :

- décide de prescrire l'abrogation des cartes communales du territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, en vue de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite communiqué pour avis :
 - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
 - au Président de la Chambre d'Agriculture de la Manche,
- précise que le dossier d'abrogation sera par la suite soumis à enquête publique,
- précise que l'abrogation des cartes communales devra ensuite faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire, avant transmission au Préfet pour abrogation par arrêté préfectoral,
- précise que le caractère exécutoire de la décision ne prendra effet qu'à la fin des mesures de publicité suivantes:
 - affichage de la délibération d'abrogation et de l'arrêté préfectoral au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes concernées durant au minimum un mois,
 - mention de cet affichage insérée en caractère apparent dans un journal local,
- charge le Président d'organiser l'enquête publique conformément aux dispositions de l'article L.163-5 et R.163-4 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet de la Manche et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et dans les mairies des communes membres durant un mois.

<u>Bâtiments</u>: Modification du classement et projet de réorganisation des locaux du siège de la Communauté de Communes

DEL20180201 - 004 (3.5)

L'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits a missionné en juillet 2016 un groupement de maîtrise d'œuvre formé par les bureaux d'études GLOBAL ingénierie et ALMI ingénierie sécurité afin de travailler sur la restructuration du bâtiment, siège de la Communauté de Communes, la transformation de l'ancien logement de fonction situé au rez-de-chaussée en locaux de bureau, le transfert de l'espace public numérique du 2ème étage au rez-de-chaussée et la requalification du système de désenfumage.

Ces réaménagements doivent permettre de mieux valoriser les locaux et d'optimiser le fonctionnement des services au sein du bâtiment.

La mission de maîtrise d'œuvre se décompose en deux phases :

- le diagnostic pour un coût forfaitaire de 3 859 euros HT,
- le projet pour un taux d'honoraires établi à 6 % (montant prévisionnel de travaux de 102 350 euros HT).

Au cours de la phase diagnostic, la Communauté de Communes a été confrontée à une opposition des services du SDIS de la Manche (Service Départemental d'Incendie et de Secours) quant au projet de requalification du système de désenfumage.

En effet, le bâtiment est actuellement classé selon une utilisation obsolète et une déclaration d'effectifs très supérieurs à la réalité, ce qui occasionne un « surclassement » réglementaire source de contraintes techniques et financières

importantes. Malgré plusieurs tentatives d'explication, les services de prévention du SDIS ne souhaitaient pas revoir ce classement.

Par conséquent, au vu de l'impasse dans laquelle se trouvait le projet, une réunion a été organisée le 5 décembre 2017, sous l'impulsion de Monsieur Jean-Paul LAUNEY, référent sécurité, dans les locaux du SDIS en présence des maîtres d'œuvre et des représentants de la Communauté de Communes.

A l'issue de cette réunion, un accord a été obtenu pour réduire la déclaration d'effectifs régulièrement présents dans les différents locaux et proposer un classement en catégorie 5 du bâtiment. Cette modification réduit fortement les exigences réglementaires liées à la sécurité incendie du bâtiment et permet par conséquent une plus grande souplesse dans la réorganisation des locaux et annule l'obligation d'entretien du système de désenfumage actuel.

Il s'agit donc d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre effective de ce nouveau classement.

Parallèlement, au vu de ces éléments, la réorganisation des locaux va pouvoir être revue en fonction des évolutions des services et des agents affectés au siège communautaire.

Ainsi, le Bureau propose pour mener cette réflexion de constituer un groupe de travail, piloté par Monsieur MARESCQ et composé de Messieurs LEMOIGNE, LECLERE, LOUIS et CERVANTES, compte tenu de la nature des services concernés.

De plus, afin de ne pas retarder plus longtemps le déménagement de l'Espace Public Numérique (EPN) et de permettre la réalisation de travaux avant le vote du budget, une autorisation d'engager des crédits d'investissement à hauteur de 100 000 euros est sollicitée.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, autorise le Président :

- à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre effective du nouveau classement du siège administratif de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche situé à La Haye,
- à engager et à mandater les dépenses correspondant aux travaux d'aménagement envisagés suite à la réorganisation des services dans la limite de 100 000 euros, les crédits nécessaires étant prévus dans la délibération relative à l'autorisation d'engagement de dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

<u>Bâtiments</u>: Construction d'un abri de stockage à l'école de char à voile à Bretteville sur Ay

DEL20180201 - 005 (3.5)

Suite aux demandes des utilisateurs de l'école de char à voile communautaire située à Bretteville sur Ay, l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay souhaitait aménager un abri de stockage de matériels (kayaks et chars à voile) en continuité du bâtiment existant, en partie est. En dehors des travaux de couverture, la construction pouvait être réalisée en régie. Les crédits étaient inscrits au budget prévisionnel 2017.

Il s'agit d'une structure, de type appentis, reposant sur l'existant, couverte en bac acier, ouverte sur deux côtés et présentant sur le côté parking un box en bois permettant à l'association « le Club des Manchots » de mettre à disposition des chars à voile sans ouvrir le centre, ni être physiquement présent. Il n'est pas nécessaire de disposer d'un sol bétonné. La surface au sol de l'abri serait d'environ 23,5 mètres par 4,2 mètres.

Ainsi, dans un premier temps, des travaux préparatoires d'empierrement ont été menés pour nettoyer le site et optimiser l'organisation du stockage sur le site.

Toutefois, compte tenu notamment de la surface de l'abri, il est nécessaire de déposer un permis de construire et de recourir à un architecte pour son élaboration. Les cabinets d'architectes DESHEULLES-JOURDAN et MONNIN-VIEL ont été sollicités pour disposer d'une offre pour cette mission.

Il est à noter que compte tenu du phasage des travaux de mise en accessibilité de ce bâtiment prévu dans l'Ad'Ap déposé par l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, ce dépôt de permis de construire permettra également

de solliciter l'autorisation de réaliser ces travaux.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, autorise le Président :

- à signer tous les documents relatifs à la construction d'un abri de stockage et la mise en accessibilité de l'école de char à voile située à Bretteville sur Ay,
- à engager et à mandater les dépenses estimées à 5 000 euros, les crédits nécessaires étant prévus dans la délibération relative à l'autorisation d'engagement de dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

<u>Déchets</u>: Signature d'un avenant à la convention avec l'éco-organisme EcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets chimiques des particuliers

DEL20180201 - 006 (8.8)

Dans le prolongement du contrat passé par l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, le conseil communautaire a autorisé, le 16 février 2017, la signature d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS, organisateur de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS), pour l'année 2017, correspondant à la fin de l'agrément d'EcoDDS.

Suite aux difficultés rencontrées dans le cadre du renouvellement de cette autorisation à l'échelle nationale, l'agrément et donc la convention ont été temporairement prolongés jusqu'au 31 décembre 2018.

Aussi, afin de permettre l'ajout de la déchetterie de Créances dans ce dispositif, il est proposé de signer un avenant. Pour mémoire, le partenariat avec EcoDDS permet de bénéficier d'une collecte gratuite des DDS concernés (environ 50 % des apports à La Haye) et de soutiens financiers, représentant une économie globale de 4 à 7 000 euros pour l'année 2018 pour la déchetterie de Créances.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer l'avenant prolongeant d'un an la convention signée avec l'éco-organisme EcoDDS, organisateur de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS).

Déchets : Acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers

DEL20180201 - 007 (8.8)

Lors de la réunion de bureau du 30 novembre 2017, il a été évoqué l'acquisition d'un nouveau véhicule de collecte des déchets ménagers et l'avancement des démarches en la matière.

Ainsi, les membres de la commission « Marchés publics » ont été sollicités pour former un groupe de travail chargé d'étudier les différentes modalités d'acquisition du véhicule.

Une réunion s'est donc tenue le 20 décembre 2017 pour examiner les possibilités d'acquisition : consultation ou centrale d'achat, véhicule neuf ou d'occasion...

Au vu des éléments d'analyse présentés, il a été proposé d'acquérir un véhicule neuf via l'UGAP, centrale d'achat publique. Ainsi, le 18 janvier 2018, s'est tenue une nouvelle rencontre avec l'UGAP et ses fournisseurs, CODICA (Renault) et SEMAT, pour affiner la proposition financière en fonction des équipements et options souhaités et voir un véhicule équivalent en fonctionnement au sein de Saint-Lô Agglo. Le choix du groupe de travail s'est porté sur un châssis 26 tonnes équipé d'une benne de 21 m³ et d'un lève conteneur simple peigne pour offrir une plus grande polyvalence et plus de possibilités dans l'organisation des tournées.

Il est précisé que le délai de livraison de ce nouveau véhicule est de 9 à 10 mois.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de valider la proposition du groupe de travail et de retenir la proposition formulée par l'UGAP,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondant à cette décision fixées à 180 000 euros, les crédits nécessaires étant prévus dans la délibération relative à l'autorisation d'engagement de dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

<u>Déchets</u>: Mise à disposition par la Communauté de Communes d'un lieu de garage et d'une aire de lavage à la société SPHERE

DEL20180201 - 008 (8.8)

Suite au démarrage du marché de collecte des déchets ménagers sur les communes d'Anneville sur Mer, Créances, Geffosses et Pirou attribué à la société SPHERE, l'entreprise a sollicité la Communauté de Communes pour connaître les possibilités de mise à disposition d'un lieu de garage, couvert ou non, et d'une aire de lavage pour leur véhicule de collecte pendant une période d'au moins 3 mois.

Il est possible de garer le véhicule dans l'enceinte fermée mais non couverte du local à Lessay, sans contrainte particulière, ni surcoût pour la collectivité.

Pour le lavage du véhicule, chaque lavage occasionne un coût pour la Communauté de Communes lié aux dépenses de fluides et d'entretien des équipements.

En fonction de ces éléments, le bureau propose de signer une convention avec la société SPHERE prévoyant les modalités tarifaires et les responsabilités des parties en cas de dysfonctionnements ou d'incidents.

Suite aux échanges avec la SPHERE, il est envisagé de facturer 1 500 euros par an pour la mise à disposition d'un lieu de garage fermé et l'utilisation de l'aire de lavage à raison d'un lavage hebdomadaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président :

- à signer une convention, et les éventuels avenants s'y rapportant, avec la société SPHERE fixant les conditions de mise à disposition d'un lieu de garage et de l'aire de lavage situés dans l'enceinte du local technique du service déchets à Lessay pendant une durée maximale équivalente à celle du marché,
- à engager et recouvrer les recettes correspondantes.

Environnement : Désignation d'un représentant et de son suppléant au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay »

DEL20180201 – 009 (5.3)

Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM) ont informé la Communauté de Communes de la tenue prochaine d'une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay ».

Lors de cette réunion sera proposé le renouvellement de la présidence du site actuellement occupée par Monsieur Claude TARIN, Maire de Lessay. En l'absence de candidature, la présidence serait assurée par l'Etat.

Aussi, suite à la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, il est nécessaire de désigner deux nouveaux représentants, un titulaire et un suppléant. Ce mandat leur permettra de participer aux votes.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide conformément à la proposition des membres du Bureau, de nommer pour représenter la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au sein du Comité de Pilotage Natura 2000 du site « Havre de Saint Germain sur Ay et landes de Lessay » :

- Monsieur Jean-Paul LAUNEY, comme représentant titulaire,
- Madame Anne HEBERT, comme représentante suppléante.

Environnement: Appel à projets pour des contrats Natura 2000

DEL20180201 - 010 (8.8)

La DREAL de Normandie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a informé les opérateurs des sites Natura 2000 normands de l'organisation d'un appel à projets pour mettre en œuvre des contrats Natura 2000.

La Communauté de Communes est déjà signataire de 5 contrats de ce type permettant de réaliser des actions visant à sauvegarder la biodiversité et à maintenir des sites dans un état satisfaisant de conservation en bénéficiant de financements de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100 % (sauf cas particuliers à 80 %).

La réponse à l'appel à projet doit être déposée avant le 28 février 2018. L'ensemble des sites Natura 2000 normands est concerné.

Après examen de cette proposition, les membres du bureau souhaitent répondre à cet appel à projet à travers la réalisation d'actions (fascinage, pose de ganivelles par exemple) visant à protéger le littoral et les massifs dunaires sur le site « Havre de Saint-Germain sur Ay et landes de Lessay ».

Aussi, suite à des contacts pris avec le CPIE du Cotentin, animateur local du site Natura 2000, et à un état des lieux sur le terrain, il est proposé :

- de restaurer deux siffle-vent situés à la pointe du Becquet à Créances,
- et de protéger 900 m² de dunes sur Saint-Germain sur Ay grâce à des fascines et du tressage.

Les actions seraient confiées au STEVE, seule entreprise ayant répondu à la mise en concurrence, pour un montant total de 7 410 Euros TTC.

Il pourrait être intéressant de mener d'autres travaux de même nature à proximité de la cale de Créances et du camping. Toutefois, après vérification au GPS des limites du site Natura 2000, cette zone en est exclue. La réalisation de ces travaux sera donc examinée dans un autre cadre pour étudier les possibilités de financement.

La DREAL a également précisé que, contrairement aux contrats précédents, cette nouvelle version prévoit la prise en compte dans les dépenses éligibles des coûts indirects correspondant aux frais de structure.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président :

- à répondre à l'appel à projets de la DREAL de Normandie pour l'élaboration de contrats Natura 2000, sur la base du programme de travaux décrits précédemment,
- à solliciter les subventions près de l'Etat et de l'Europe au titre du FEADER,
- à signer tout document relatif à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce contrat Natura 2000,
- à engager et à mandater les dépenses correspondantes.

Environnement : GEMAPI - Validation des actions à mener suite aux effets des récentes tempêtes

DEL20180201 - 011 (8.8)

Depuis fin 2014, l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay réalise des travaux de protection des zones littorales les plus sensibles.

Ainsi, trois secteurs (Pirou au nord de l'enrochement, Créances au sud de la cale et Saint-Germain sur Ay au sud de l'enrochement) sont visés par des opérations régulières de rechargement en sable.

Par ailleurs, en janvier 2017, sur les conseils de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), en plus du transport de près de 24 000 m³ de sable, des épis en bois tressés ont été mis en place pour limiter les transits sédimentaires et favoriser l'accumulation du sable sur ces portions littorales exposées.

Pour rappel, le coût de ces derniers travaux s'est élevé à environ 77 350 euros, financés à 80 % par l'Etat (subvention accordée mais non versée à l'heure actuelle).

Si ces travaux ont montré leur efficacité, les tempêtes successives survenues entre fin décembre 2017 et début janvier 2018 ont largement impacté les stocks sédimentaires et dégradé les épis.

Face à ce constat, les membres du bureau proposent par conséquent de solliciter une nouvelle subvention près de l'Etat et du Conseil départemental pour la réalisation de travaux de rechargement d'urgence sur les secteurs identiques et indiqués précédemment en respectant une enveloppe financière maximale de 30 000 euros TTC.

Parallèlement, un groupe de travail constitué des maires des communes littorales et de Monsieur Jean-Paul LAUNEY, Viceprésident en charge de GEMAPI, se réunira prochainement afin de lancer l'étude inscrite au contrat de ruralité, signé avec l'État le 17 juillet 2017, visant à examiner les différentes solutions pouvant être mises en œuvre pour participer à une protection plus durable du littoral communautaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président :

- à solliciter des subventions notamment près de l'Etat et du Conseil départemental de la Manche pour la réalisation de travaux de rechargement en sable,
- à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux,
- à engager et à mandater les dépenses correspondant à cette décision.

<u>SERVICES A LA POPULATION</u>: Aménagement d'un espace public numérique à Périers - Approbation du plan de financement prévisionnel

DEL20180201 - 012 (8.4)

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire a décidé de répondre à l'appel à projet lancé par Manche Numérique pour l'aménagement d'un EPN (Espace Public Numérique) dans les locaux du bureau d'information touristique à Périers.

Le projet déposé par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche a été retenu et une subvention de 5.545 € lui a été accordée à ce titre.

Cette opération est inscrite au contrat de ruralité et peut dans ce cadre bénéficier d'une subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) ou DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Matériel informatique	4.621,32 €	5.545,58 €
Travaux de réseaux et de cablage	5.706,75 €	6.848,10€
Mobilier	2.016,11 €	2.419,33 €
TOTAL	12.344,18 €	14.813,06 €

RECETTES	Montant	Taux de participation
Manche Numérique	5.545,00 €	45 %
Etat contrat de ruralité	4.330,00€	35 %
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	2.469,18€	20 %
TOTAL	12.344.18 €	100 %

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus relatif à l'aménagement d'un Espace Public Numérique à Périers,
- d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour la réalisation de ce projet.

<u>Sports</u>: Convention pour le versement d'une subvention à la section sportive « Football » du collège de Périers

DEL20180201 - 013 (7.5)

Par délibération en date du 19 octobre 2017, le conseil communautaire a décidé d'accorder au collège de Périers une subvention de 6.300 € pour aider au financement de la section sportive locale de football. Ce montant correspond à environ 300 heures d'animation assurées par l'éducateur sportif mis à disposition par l'Elan Sportif des Marais au titre de la période allant du 1^{er} janvier au 6 juillet 2018.

Le principal du collège a adressé à la communauté de communes le 9 janvier 2018 un courrier de remerciement pour ce soutien financier indispensable à la pérennisation de ce dispositif proposé depuis 2013 aux élèves « pour nourrir leurs ambitions scolaires et favoriser leur réussite ».

A l'appui de ce courrier était annexé un courriel de Monsieur Stéphane PILARD représentant de la Ligue de football de Normandie. Celui-ci précise que la mobilisation et l'investissement de l'ensemble des partenaires et de l'éducateur sportif ont permis à de nombreux jeunes du secteur de concilier scolarité et pratique sportive dans les meilleures conditions, leur permettant ainsi de s'épanouir dans leurs projets personnels.

Cette section, implantée dans un seul collège public de la Manche, a en outre permis à de nombreux jeunes de rester dans le secteur géographique et donc dans leur environnement familial, évitant ainsi pour certains de partir trop tôt en internat.

Un bilan a été effectué auprès des élèves de la section sportive après 5 années d'existence. Nombre d'entre eux reconnaissent que la section foot leur a permis d'améliorer leurs résultats scolaires et a contribué à leur épanouissement personnel.

Le montant du soutien financier sollicité près de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au titre de l'année scolaire 2018/2019 s'élève à 10.500 euros pour les interventions de l'éducateur sportif et à 500 € pour l'achat de

matériel.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de reconduire le soutien financier pour la section « Football » mise en place par le collège de Périers à hauteur de 10.500 € pour les interventions de l'éducateur sportif et de 500 € pour l'achat de matériel pour l'année scolaire 2018/2019,
- d'autoriser le Président à signer avec le collège de Périers la convention financière s'y rapportant,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes.

Social: Pôle santé de Périers - Signature d'un bail avec Madame Ophélie ZAMPETIS

DEL20180201 - 014 (3.3)

Madame Ophélie ZAMPETIS, diplômée en hypnothérapie, souhaite assurer une présence pour l'exercice de son activité au pôle de santé de Périers à compter du mois d'avril 2018 à raison de deux demi-journées par semaine, en plus d'une activité libérale de même nature qu'elle a commencé à exercer au sein du centre William Harvey situé à Marchésieux.

Madame ZAMPETIS partagerait un bureau qui est occupé actuellement par Monsieur DEBRAY, podologue et Madame KLATKA, diététicienne.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à signer un bail de location avec Madame ZAMPETIS en l'étude de Maître LECHAUX, Notaire à Périers, et tout document se rapportant à ce bail afin de lui permettre de disposer d'un bureau à raison de deux demi-journées par semaine au pôle de santé de Périers.

Social: Attribution d'une subvention d'équilibre au CIAS de la communauté de communes

DEL20180201 - 015 (7.5)

Le Conseil d'Administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) a voté son budget prévisionnel le 9 janvier 2018. Le budget principal du CIAS prend en charge les dépenses de personnel de tous les agents ainsi que les dépenses de fonctionnement courantes.

Les dépenses de fonctionnement du budget principal 2018 s'élèvent à 3.293.100 euros réparties comme suit :

- CIAS : 120.000 €, - EHPAD Créances/Lessay : 1.777.000 €, - EHPAD La Haye/Montsenelle : 1.396.100 €.

Les dépenses de personnel des EHPAD payées sur le budget principal seront remboursées par les budgets annexes des EHPAD.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide de voter une subvention d'équilibre de 120.000 euros au Centre Intercommunal d'Action Sociale nouvellement créé à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ressources humaines: Création d'un poste d'Animateur territorial

DEL20180201 - 016 (4.1)

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Animateur territorial à raison de 20h00

hebdomadaires pour les missions suivantes : fonctions d'animateur numérique à l'Espace Public Numérique à compter du 1^{er} avril 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière animation, au grade d'animateur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme BAC ou équivalent BAC + 2 et d'une expérience professionnelle dans des fonctions d'animation d'un Espace Public Numérique.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'animateur.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Président et de créer le poste d'animateur territorial, à raison de 20h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2018,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Animateur Espace Public Numérique	Animateur Territorial	В	9	10	TNC 20h00 hebdomadaires

⁻ d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ressources humaines: Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet

DEL20180201 - 017 (4.1)

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour les missions suivantes : Responsable du service Economie Tourisme (élaboration et animation du projet de développement économique et touristique du territoire, pilotage des projets et direction de l'office du tourisme) à compter du 1^{er} avril 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme BAC + 3 à BAC + 5 et d'une expérience professionnelle dans des fonctions de responsable d'un service Economie Tourisme.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Président et de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2018,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien	Nouvel	Durée
			effectif	effectif	hebdomadaire
Responsable du					
service Economie	Attaché territorial	Α	4	5	TC
Tourisme					

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ressources humaines: Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet

DEL20180201 - 018 (4.1)

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Ingénieur territorial à raison de 28h00 hebdomadaires pour les missions suivantes : Chargé de mission PLUI - Mobilité à compter du 1^{er} avril 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme BAC +3 à BAC +5 et d'une expérience professionnelle dans des fonctions de chargé de mission PLUI - Mobilité.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Ingénieur Territorial.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Président et de créer un poste d'Ingénieur Territorial, à raison de 28h00 hebdomadaires, à compter du 1er avril 2018,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien	Nouvel	Durée
			effectif	effectif	hebdomadaire
Chargé de					TNC
mission PLUI -	Ingénieur Territorial	Α	3	4	28h00
Mobilité					Hebdomadaires

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<u>Ressources humaines:</u> Création d'emplois saisonniers pour l'Office du Tourisme communautaire

DEL20180201 - 019 (4.2)

La communauté de communes a instauré sur son territoire un Office de Tourisme communautaire, Service Public Industriel et Commercial (SPIC), sous forme de régie dotée de l'autonomie financière sans personnalité morale dont les statuts ont été validés par délibération du 2 février 2017.

A ce titre, les contrats de travail sont soumis à la réglementation du code du travail, droit privé, ainsi qu'à la convention collective nationale des organismes du tourisme N°3175 du 5 février 1996.

Conformément à l'article 11 des statuts et conformément à l'article R.2221-72 du CGCT, le conseil communautaire, après avis du conseil d'exploitation, se réserve le pouvoir de décision sur les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme s'est réuni le 16 janvier 2018 afin d'émettre des propositions en la matière. Une présentation des Bureaux d'Informations Touristiques permanents et saisonniers a été effectuée et le recrutement de personnels saisonniers a été également envisagé lors de cette réunion.

Aussi, les membres du conseil d'exploitation proposent le recrutement des agents saisonniers suivants :

Affectation	Durée hebdomadaire	Echelon/indice	Nature du contrat de travail
BIT Périers	30h00	Echelon 1.1 indice en vigueur	CDD 2 mois
Renfort Lessay / BIT Saint-Germain-sur-Ay	35h00	Echelon 1.1 indice en vigueur	CDD 6 mois
Renfort La Haye	28h00	Echelon 1.1 indice en vigueur	CDD 4 mois
BIT Pirou	35h00	Echelon 1.1 indice en vigueur	CDD 2 mois
BIT Créances	35h00	Echelon 1.1 indice en vigueur	CDD 1 mois

Les crédits correspondant aux recrutements de ces personnels saisonniers se devront d'être inscrits au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité absolue des votants (4 abstentions de Mesdames Joëlle LEVAVASSEUR et Rose-Marie LELIEVRE puis de Messieurs David CERVANTES et Marc FEDINI), décide :

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements d'emplois occasionnels et saisonniers proposés dans le cadre du fonctionnement de l'Office de Tourisme, dans la limite des besoins,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme.

Ressources humaines: Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour le fonctionnement du service relatif à la location de gîtes communautaires

DEL20180201 - 020 (4.2)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

notamment son article 3-2°,

Considérant que les besoins du service relatif à la location de gîtes justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité,

Il est proposé d'autoriser le Président à recruter sur des contrats à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité pour des fonctions d'entretien et d'accueil au sein des gîtes les agents suivants :

- <u>Gîtes Les Dunes à Créances</u> :
- 3 adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de 3h30,
- Gîtes Les Pins à Lessay :
- 2 adjoints techniques pour une durée hebdomadaire de 3h30.

De plus, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée en cas de besoins urgents compte tenu de la nature du service (location du jour au lendemain) sous le grade d'adjoint technique.

La rémunération serait calculée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de recrutement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements proposés d'agents contractuels à durée déterminée pour assurer l'entretien et l'accueil au sein des gîtes, dans la limite des besoins,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

<u>Ressources humaines</u>: Mise en place et modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.) pour le personnel

DEL20180201 - 021 (4.1)

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps (C.E.T.) sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Technique.

Le Compte Epargne Temps est ouvert aux agents titulaires à temps complet ou à temps non complet et aux agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet dès lors qu'ils sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service.

Les stagiaires ne peuvent bénéficier du C.E.T. S'il avait déjà ouvert un C.E.T. auparavant en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent non titulaire, le fonctionnaire stagiaire, durant son stage, ne peut ni utiliser les jours inscrits sur son C.E.T. ni en accumuler de nouveaux.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La règlementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

Le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial du 26 août 2004. Il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P. (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique).

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 25 janvier 2018,

Le Président demande à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application du Compte Epargne Temps (C.E.T.)

dans la collectivité.

L'OUVERTURE DU C.E.T. :

Le Président rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un C.E.T.

L'ouverture du C.E.T. est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année.

Cette demande se fera par remise du formulaire de demande d'ouverture annexée à la présenté délibération au service Ressources Humaines.

L'ALIMENTATION DU C.E.T.:

Le C.E.T. est alimenté par :

- le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet),
- le report de jours de récupération au titre de l'ARTT (Aménagement et Récupération du Temps de Travail).

Le C.E.T. peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

PROCEDURE D'ALIMENTATION DU C.E.T.:

La demande d'alimentation du C.E.T. pourra se faire par le biais du formulaire de demande d'alimentation annexée à la présente délibération.

Elle devra être transmise auprès du service gestionnaire du C.E.T. avant le 31 décembre de l'année en cours.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

L'UTILISATION DU C.E.T. :

Le C.E.T. peut être utilisé sans limitation de durée.

Le service gestionnaire du C.E.T. informera l'agent chaque année de la situation de son C.E.T. (jours épargnés et consommés) dans les 15 jours suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte (ce délai devant permettre à l'agent de choisir son option avant le 31 janvier de l'année N+1),

Les 20 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés.

Pour les jours supérieurs à 20 = l'agent exerce une option avant le 31 janvier de l'année suivante (année N+1).

Cette option est différente selon le statut de l'agent

- L'agent titulaire qui relève du régime spécial (fonctionnaire affilié à la CNRACL) opte dans les proportions qu'il souhaite :
 - a) Pour une prise en compte au sein du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP). Ces jours sont retranchés du C.E.T. à la date d'exercice de l'option.
 - Pour une indemnisation. Ces jours sont retranchés du C.E.T. à la date d'exercice de l'option,
 - c) Pour un maintien sur le C.E.T.

En l'absence d'exercice d'une option qui doit être exercée au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, les jours excédant 20 jours sont automatiquement pris en compte au sein du régime de la RAFP.

- Le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale (fonctionnaire affilié à l'IRCANTEC) et l'agent non titulaire optent dans les proportions qu'ils souhaitent :
 - a) Pour une indemnisation. Ces jours sont retranchés du C.E.T. à la date d'exercice de l'option.
 - b) Pour un maintien sur le C.E.T.

En l'absence d'exercice d'une option qui doit être exercée au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, les jours excédant 20 jours sont automatiquement indemnisés.

L'option de choix s'exerce au plus tard le 31 janvier de l'année N+1 pour les jours inscrits sur le C.E.T. au 31.12.N					
Fonctionnaires CNRACL	Jusqu'à 20 jours épargnés	Au-delà des 20 premiers jours			
	Utilisation des jours uniquement en congés	L'agent doit se prononcer pour utiliser les jours selon une ou plusieurs options : RAFP indemnisation maintien sur le C.E.T dans la limite de 60 jours			
		Si l'agent ne fait pas connaître ses options, les jours sont pris en compte au sein de la RAFP			
Agents non titulaires et fonctionnaires non affiliés à la CNRACL	Utilisation des jours uniquement en congés	L'agent doit se promouvoir ou utiliser les jours selon une ou plusieurs options : indemnisation maintien sur le C.E.T dans la limite de 60 jours			
		Si l'agent ne fait pas connaître ses options, les jours sont automatiquement indemnisés			

En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

CLOTURE DU C.E.T.

Le C.E.T. doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent non titulaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- -d'adopter :
 - les propositions du Président relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du Compte Epargne Temps (C.E.T.), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnées dans la présente délibération,
 - les différents formulaires annexés,
- de préciser :
 - que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 5 février 2018,
 - qu'il appartient à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation en congés, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services,

• que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

<u>Finances</u>: Autorisation d'engagement de dépenses nouvelles avant le vote du budget primitif 2018

DEL20180201 - 022 (7.1)

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionnant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le montant des crédits inscrits au Budget 2017 en section d'investissement – Dépenses Réelles (hors remboursement de la dette et autorisation de programme) s'élevant à 3 090 294 euros,

Considérant que le cadre réglementaire permet l'inscription de 772 573 euros en investissement avant le vote du budget,

Monsieur Alain LECLERE, Vice-Président en charge des Finances, expose que les services lui ont transmis les besoins suivants en matière d'investissement :

- Acquisition d'un camion benne pour le service en charge de la gestion des déchets et d'un nouveau local DMS pour la déchetterie de Créances,
- Réouverture d'une enveloppe budgétaire pour le réaménagement des locaux du siège social à La Haye, comprenant la modification du système de désenfumage et la transformation de l'ancien logement du gardien en bureaux, ce projet n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation de programme,
- Montage du dossier d'autorisation administrative et travaux concernant l'école de Chars à Voile à Bretteville sur Ay,
- des réunions supplémentaires et réactualisation des documents pour la mise en conformité avec le Code de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU de PIROU, nécessitant l'élaboration d'un avenant,
- Acquisition de matériel informatique pour optimiser le fonctionnement des gîtes,
- Aménagement de l'EPN au rez-de-chaussée du siège social, rue des Aubépines à La Haye et de l'EPN de Périers.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement nouvelles au titre de l'exercice 2018, avant le vote du Budget Primitif 2018, détaillées et reprises dans le tableau ci-après :

Opération	Compte	Fonction	Objet	Montant
110	2313	0	Aménagement Siège Social	100 000 €
110	2158	3	Aménagement EPN du Siège Social	3 000 €
150	2158	8	Local DMS – Déchetterie Créances	18 000 €
200	2183	9	Matériels informatiques - Gites	3 000 €
200	2183	3	Matériels informatiques – EPN	7 000 €
200	2184	3	Mobiliers - EPN	6 200 €
220	2182	8	Camion Benne Ordures Ménagères	180 000 €
300	2031	4	Ecole de Char à Voile – Dossier Permis de Construire et travaux	5 000 €
500	2087	0	PLU PIROU - Avenant	4 000 €
		•	TOTAL	326 200 €

Les délibérations ont été visées par la Sous-Préfecture le 12 Février 2018. Les délibérations ont été affichées le 13 Février 2018.

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018	
CONICEU COMMUNIALITAIDE DIL 1ER FEVILIED 2019	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 ^{ER} FEVRIER 2018	

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE QUEST CENTRE MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

L'An Deux Mille Dix Huit et le 15 Mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 8 Mars 2018 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au pôle de Lessay dans la salle communale Saint-Cloud à Lessay.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 82 Nombre de conseillers titulaires : 62

Nombre de conseillers titulaires présents : 37 jusqu'au point n°4

38 à compter du point n°5

Conseillers suppléants présents : 2
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 43 jusqu'au point n°4

44 à compter du point n°5

Mme Anne HEBERT a donné pouvoir à M. Gérard TAPIN, Mme Laure LEDANOIS a donné pouvoir à Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Joëlle LEVAVASSEUR a donné pouvoir à Mme Rose-Marie LELIEVRE, M. Claude TARIN a donné pouvoir à M. Roland MARESCQ.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Anneville sur Mer	Simone DUBOSCQ	Millières	Raymond DIESNIS
Auxais	Jacky LAIGNEL		Nicolle YON
Bretteville sur Ay	Isabelle EVE, suppléante		Gérard BESNARD
-	Michel ATHANASE, absent	Montsenelle	Joseph FREMAUX
	Christine COBRUN, absente		Denis LEBARBIER
Créances	Anne DESHEULLES, absente		Thierry RENAUD
	Christian LEMOIGNE	Nay	Daniel NICOLLE, absent
	Henri LEMOIGNE	Neufmesnil	Simone EURAS, absente, excusée
Doville	Daniel ENAULT		Gabriel DAUBE, absent
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE		Odile DUCREY
Geffosses	Michel NEVEU	Périers	Marc FEDINI
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent		Marie-Line MARIE, absente
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON, absent, excusé
La Feuillie	Philippe CLEROT		José CAMUS-FAFA
	Alain AUBERT	Pirou	Jean-Louis LAURENCE, absent, excusé
	Eric AUBIN		Laure LEDANOIS, absente, pouvoir
	Olivier BALLEY		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD	Raids	Jean-Claude LAMBARD, absent, excusé
La Haye	Jean-Pierre DESJARDIN absent, excusé	Saint Germain sur Ay	Christophe GILLES
	Jean-Paul LAUNEY		Thierry LOUIS, arrivé au point n°5
	Alain LECLERE	Saint Germain sur Sèves	Thierry LAISNEY, suppléant
	Stéphane LEGOUEST	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, absent
	Jean MORIN, absent		Joëlle LEVAVASSEUR, absente, pouvoir
Le Plessis Lastelle	GUILLARD Daniel	Saint Nicolas de Pierrepont	Patrick FOLLIOT, absent
Laulne	Denis PEPIN	Saint Patrice de Claids	Jean-Luc LAUNEY, absent, excusé
	Michel COUILLARD	Saint Sauveur de Pierrepont	VIGNON Jocelyne
Lessay	Hélène ISABET	Saint Sébastien de Raids	ALMIN Loïck, absent
	Jeannine LECHEVALIER	Varenguebec	Jean-Claude DUPONT
	Roland MARESCQ	Vesly-Gerville	Michel FRERET
	Claude TARIN, absent, pouvoir	1	Jean LELIMOUSIN, absent
Marchésieux	Anne HEBERT, absente, pouvoir		
	Gérard TAPIN		

Désignation d'une secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Désignation d'un(e) secrétaire de séance :

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1er Février 2018 :

Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers communautaires le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 1^{er} Février 2018 et qui leur a été transmis le 9 Février 2018.

Le compte rendu du conseil communautaire du 1er Février 2018 est approuvé à l'unanimité des votants.

<u>URBANISME</u>: PLUI Sèves-Taute - Intégration du contenu modernisé du PLU

DEL20181503-023 (2.1)

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 emporte une nouvelle codification de la partie réglementaire du Code de l'urbanisme. Il prévoit également une modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en préservant les outils préexistants, et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités.

Les principaux objectifs de ce décret sont les suivants :

- Simplifier le règlement du PLU et son élaboration,
- Offrir plus de souplesse aux auteurs du PLU, pour s'adapter aux spécificités de tous les territoires,
- Permettre le développement d'un urbanisme de projet, favorable à une augmentation de la production de logements,
- Donner plus de sens au règlement du PLU et mieux le relier au projet de territoire.

Ce décret offre la possibilité pour l'assemblée délibérante d'appliquer aux documents d'urbanisme en cours d'élaboration l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire, le décret invite l'assemblée délibérante à prendre une délibération expresse intervenant au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Il peut donc être intéressant pour la Communauté de Communes d'appliquer aux PLU en cours d'élaboration le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, soit l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification. Intégrer cette réforme permet également de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales et de bénéficier d'une assise réglementaire confortée.

Les élus de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits avaient d'ores et déjà décidé, par délibération en date du 26 mai 2016, d'intégrer le contenu modernisé du PLU au PLUI en cours d'élaboration sur ce territoire.

Par ailleurs, il est précisé que contrairement à la liberté de choix offerte pour le PLUI en cours d'élaboration sur l'ancien territoire « Sèves-Taute », le PLU intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, prescrit après le 1^{er} janvier 2016, doit obligatoirement intégrer le contenu modernisé du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'urbanisme, Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes Sèves-Taute en date du 11 septembre 2013 prescrivant l'élaboration d'un PLU intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes Sèves-Taute,

Vu la délibération du conseil de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche en date du 2 février 2017

décidant d'achever les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Considérant l'intérêt de disposer sur l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme élaborés selon les dispositions du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'appliquer au PLU intercommunal du territoire Sèves-Taute le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, soit l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

URBANISME: PLU de Pirou - Intégration du contenu modernisé du PLU

DEL20181503-024 (2.1)

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 emporte une nouvelle codification de la partie réglementaire du Code de l'urbanisme. Il prévoit également une modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en préservant les outils préexistants, et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités.

Les principaux objectifs de ce décret sont les suivants :

- Simplifier le règlement du PLU et son élaboration,
- Offrir plus de souplesse aux auteurs du PLU, pour s'adapter aux spécificités de tous les territoires,
- Permettre le développement d'un urbanisme de projet, favorable à une augmentation de la production de logements,
- Donner plus de sens au règlement du PLU et mieux le relier au projet de territoire.

Ce décret offre la possibilité pour l'Assemblée délibérante d'appliquer aux documents d'urbanisme en cours d'élaboration l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016. Pour bénéficier de ce nouveau contenu réglementaire, le décret invite l'assemblée délibérante à prendre une délibération expresse intervenant au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Il peut donc être intéressant pour la Communauté de Communes d'appliquer aux PLU en cours d'élaboration le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, soit l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016. En effet, les modifications réglementaires apportées au Code de l'urbanisme permettent de préciser et d'affirmer le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification. Intégrer cette réforme permet également de disposer d'outils mieux adaptés aux caractéristiques locales et de bénéficier d'une assise réglementaire confortée.

Les élus de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits avaient d'ores et déjà décidé, par délibération en date du 26 mai 2016, d'intégrer le contenu modernisé au PLUI en cours d'élaboration sur ce territoire.

Par ailleurs, il est précisé que contrairement à la liberté de choix offerte pour le PLUI en cours d'élaboration sur l'ancien territoire « Sèves-Taute » et pour le PLU en cours d'élaboration sur la commune de Pirou, le PLU intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, prescrit après le 1^{er} janvier 2016, doit obligatoirement intégrer le contenu modernisé du PLU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de Pirou en date 9 octobre 2013 prescrivant l'élaboration du PLU de Pirou, Vu la délibération du conseil municipal de Pirou en date du 7 octobre 2015 modifiant la délibération du 9 octobre 2013 prescrivant l'élaboration du PLU de Pirou,

Vu la délibération du conseil de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche en date du 2 février 2017 décidant d'achever les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme en cours sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Considérant l'intérêt de disposer sur l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme élaborés selon les dispositions du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'appliquer au PLU de Pirou le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme, soit l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

URBANISME: DPU - Instauration du droit de préemption sur une parcelle de la commune de Raids

DEL20181503-025 (2.3)

L'article L211-1 du code de l'urbanisme indique que « Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée ».

Etant compétente en matière de documents d'urbanisme, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche emporte de plein droit la compétence des communes en matière de droit de préemption.

Par délibération en date du 25 novembre 2014, un droit de préemption avait été instauré par la communauté de communes Sèves-Taute sur les parcelles Z32, Z59 et Z60 et sur une partie de la parcelle Z35 de la commune de Raids pour la réalisation d'une salle de convivialité et d'un nouveau quartier d'habitation. Depuis, la commune de Raids a pu acquérir par le biais de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) les parcelles Z59, Z60 et une partie de la parcelle Z35. Seule la parcelle Z32, située dans la zone constructible de la carte communale, n'a pas encore été acquise par l'EPFN.

Pour pouvoir réaliser le nouveau quartier d'habitation, la commune de Raids a besoin d'acquérir la parcelle Z32.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et notamment sa compétence « Plans Locaux d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales »,

Vu la carte communale de Raids,

Vu le projet de salle de convivialité et de nouveau quartier d'habitation de la commune de Raids envisagé sur les parcelles Z32, Z59 et Z60 et une partie de la parcelle Z35 ainsi que l'avis favorable émis le 22 septembre 2014 par le Comité d'engagement de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'acquisition des parcelles précitées,

Vu la délibération du conseil de la Communauté de Communes Sèves-Taute en date du 25 novembre 2014 instaurant un droit de préemption sur les parcelles Z32, Z59 et Z60 et sur une partie de la parcelle Z35 de la commune de Raids,

Considérant l'intérêt pour la commune de Raids d'acquérir la parcelle Z32 pour la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'instituer un droit de préemption sur la parcelle Z32 sur la commune de Raids pour la réalisation d'un nouveau quartier d'habitation et de déléguer l'exercice de ce droit de préemption au Président de la communauté de communes,
- d'autoriser le Président à subdéléguer l'exercice du droit de préemption sur la parcelle Z32 sur la commune de Raids à la commune de Raids,
- de donner pouvoir au Président de mettre en œuvre la présente décision et notamment de procéder aux notifications et aux formalités nécessaires.

<u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>: Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) centre-bourg de Périers - Signature d'une convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et la commune de Périers

DEL20181503-026 (8.4)

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a proposé la passation d'une convention cadre avec la Commune de Périers et la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche afin de définir les conditions générales d'intervention de l'EPFN et de préciser les projets d'aménagement retenus à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) revitalisation du centre-bourg de Périers pour lesquels une intervention foncière est nécessaire.

Ainsi, l'EPFN pourrait envisager d'assurer la réalisation d'études de faisabilité nécessaires à l'enrichissement des programmes envisagés concernant les actions destinées à valoriser le centre-bourg. Le projet de convention cadre listant ces différentes actions a été joint à la présente note de synthèse des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée.

Il est précisé que la communauté de communes est concernée principalement au titre de l'opération de requalification des cœurs d'îlots menée dans le cadre de l'OPAH-RU (**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** - Renouvellement Urbain) en cours. Aucun cofinancement supplémentaire de la part de la communauté de communes n'est inscrit dans la présente convention.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre à conclure avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Périers,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que tout avenant éventuel correspondant à cette décision.

<u>AFFAIRES ECONOMIQUES –</u> Société Tannerie de Périers : Usage futur du site de la Tannerie situé à Saint-Martin d'Aubigny

DEL20181503-027 (8.4)

Après le déménagement de la Tannerie sur la zone d'activités de « La Mare aux Raines » située à Périers, un point important est encore en cours de discussion : celui de la requalification du site précédemment exploité par la Tannerie à Saint Martin d'Aubigny. Pour mémoire, conformément aux termes de la convention tripartite signée le 28 mars 2014, la communauté de communes Sèves-Taute s'est engagée, avec le partenariat de l'Etablissement Public Foncier de Normand, à prendre en charge les frais de dépollution dans la limite d'un montant de 700 000 euros et à maintenir une vocation industrielle à ce lieu.

De plus, toujours conformément à la convention tripartite précitée, la communauté de communes Sèves-Taute s'est engagée, de manière ferme et irrévocable, à ce que le terrain avec les bâtiments et les matériels restant soit racheté par elle-même ou par l'EPFN dès que la Société Tannerie de Périers en fera la demande et ce dans un délai de 6 mois à compter de ladite demande.

Plusieurs réunions en présence des représentants de Kering, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) ont eu lieu au cours de l'année 2017. Afin de disposer de « l'état 0 » du site, nécessaire avant toute opération, la Société Kering a pris l'attache des services de la DREAL et a désigné le bureau d'études EGIS afin de constituer le dossier de cessation d'activité de l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution du site.

Sur la base de ces éléments, la Tannerie de Périers a transmis, le 22 janvier 2018, aux services de la Préfecture le dossier de cessation d'activité de son usine située à Saint-Martin d'Aubigny.

Conformément à l'article R 512-75 du code de l'environnement, la Société Tannerie a saisi officiellement la communauté de communes et la commune de Saint-Martin d'Aubigny concernant l'utilisation future du site. Dans ce courrier, reçu le 9 janvier 2018, la Tannerie propose, conformément aux termes de la convention tripartite, un usage industriel. La communauté de communes dispose d'un délai de trois mois pour répondre. En l'absence d'observations des personnes consultées dans un délai de trois mois à compter de la réception des propositions de l'exploitant, leur avis sera réputé favorable.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des votants (6 abstentions de Messieurs Stéphane LEGOUEST, Olivier BALLEY, Christophe GILLES, Denis PEPIN, Denis LEBARBIER et de Madame Odile DUCREY), décide de confirmer les termes de la convention tripartite concernant l'utilisation future du site de l'usine de la Tannerie situé à Saint-Martin-d'Aubigny, à savoir un usage à vocation économique, notamment à usage industriel ou artisanal.

<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>: Zones d'activités communautaires à vocation économique - Signature de mandats de vente non exclusifs pour la vente de terrains

DEL20181503-028 (1.3)

Les membres de la commission « Affaires économiques », réunis le 29 janvier 2018, ont émis un avis favorable sur la contractualisation de mandats de vente non exclusifs concernant les terrains à commercialiser présents sur les zones d'activités communautaires, étant précisé que les rémunérations des mandataires devront être à la charge des acquéreurs.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à signer tous mandats non exclusifs pour la vente des parcelles des zones d'activités communautaires à vocation économique situées sur le territoire, sous réserve que la rémunération des mandataires soit à la charge des acquéreurs.

<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>: Zone d'Activités de l'Etrier - Acquisition des parcelles ZC 15, 16, 17, 18 et 20

DEL20181503-029 (3.1)

L'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits a signé le 14 octobre 2011, avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) une convention relative à la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du projet de réalisation de la zone d'activités de l'Etrier. Cette convention concerne une phase d'aménagement de 11ha 21a 26ca située sur le territoire de la commune historique de Saint-Symphorien le Valois, commune nouvelle de La Haye.

L'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits s'est engagée par convention à racheter la totalité de la réserve foncière dans un délai de 5 ans à compter de la date de transfert de la propriété au profit de l'EPFN.

Aussi, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche est subrogée dans les droits et obligations de cette convention.

Par acte en date du 17 avril 2013, trois parcelles, ZC 15, 16 et 17, d'une superficie totale de 15 615 m² ont été acquises par l'EPFN pour le compte de la communauté de communes de La Haye du Puits.

Puis, par acte en date du 26 octobre 2013, une parcelle, ZC 20, d'une superficie de 19 502 m² a été acquise par l'EPFN pour le compte de la communauté de communes de La Haye du Puits.

Enfin, par acte en date du 18 octobre 2014, une parcelle, ZC 18, d'une superficie de 10 463 m² a été acquise par l'EPFN pour le compte de la communauté de communes de La Haye du Puits. Cette parcelle ZC 18 présentant un fort potentiel commercial, son rachat par anticipation par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche semble intéressant.

Conformément aux dispositions de la convention,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'acquérir des parcelles ZC 15, 16, 17, 20 et 18, d'une superficie totale de 45 580 m², pour un montant de 215 690,82 € TTC près de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié concernant ces acquisitions qui sera établi par Maître Christelle GOSSELIN, Notaire Associé, à La Haye,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondant à cette décision.

<u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u>: Mise en place d'une nouvelle Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services

DEL20181503-030 (7.4)

Pour mémoire, en janvier 2013, le Syndicat Mixte du Pays de Coutances avait déposé un dossier de demande de fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour mener une Opération Collective de Modernisation 2015-2017 (OCM). Le montant FISAC sollicité était de 416 500 € pour 3 ans pour la part investissement. Or, le montant obtenu avait été de 108 048 €, soit 4 fois moins. Ainsi, l'OCM du Pays de Coutances a démarré en octobre 2015 et le dernier comité d'attribution s'est réuni le 29 novembre 2017. Il est précisé que les entreprises disposent d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux et demander ensuite le versement de la subvention.

Depuis 2014, les fonds FISAC fonctionnent par appel à projet, y compris pour les opérations collectives de modernisation. Aussi, en accord avec les EPCI concernés, le Syndicat Mixte du Pays de Coutances avait déposé en juin 2016 une nouvelle candidature, avec comme fil conducteur la poursuite de l'opération démarrée en 2015 en y incluant les territoires des communautés de communes de Sèves-Taute et de Lessay.

Par courrier en date du 29 décembre 2017, l'Etat a confirmé l'attribution d'une subvention FISAC, à hauteur du montant demandé, à savoir 381 400 € pour l'investissement et 17 700 € pour le fonctionnement pour une période de 3 ans.

Aussi, conformément aux engagements antérieurs des trois anciennes communautés de communes, la nouvelle OCM 2018-2020 des communautés de communes composant le Pays de Coutances va pouvoir démarrer. Dans le prolongement de l'ancienne OCM et conformément à la convention d'entente intercommunale conclue entre les deux communautés de communes à la suite de la dissolution du syndicat mixte au 31 décembre 2017, la communauté de communes Coutances Mer et Bocage (CMB) serait désignée structure porteuse de l'OCM. La signature d'un avenant à la convention d'entente intercommunale serait nécessaire.

Concernant les membres du comité d'attribution, il est proposé de désigner les mêmes membres que précédemment, assurant ainsi la représentativité de l'ensemble du territoire.

Les aides publiques à l'investissement s'élèvent à un montant total de 762 800 €. La subvention du FISAC représente 50 % de cette aide soit 381 400 €. Lors d'une réunion en date du 15 février dernier, il a été convenu de solliciter la Région et le Département respectivement à hauteur du tiers du reste à charge. La réponse apportée dépendra des négociations en cours dans le cadre des contrats de territoire. Le montant final reste donc incertain. Dans l'hypothèse la moins favorable, les deux communautés de communes devront financer 190 700 €. Il est précisé que chaque communauté de communes intervient financièrement auprès des entreprises de son territoire.

Concernant le fonctionnement, le montant total des dépenses est estimé à 62 000 € dont 16 500 € sont financés au titre du FISAC. Les communautés de communes devront donc financer une dépense prévisionnelle de 45 500 €.

Il est proposé de répartir le reste à charge entre les deux EPCI sur la base du critère du nombre d'entreprises présentes sur le territoire, soit une prise en charge à raison de 70 % pour la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et 30 % pour la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Par application de cette clé de répartition, le financement de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au titre des aides à l'investissement s'élèverait à un montant maximum de 57 210 € sur trois ans, soit 19 070 € par an.

Concernant le fonctionnement de l'opération, le financement prévisionnel de la communauté de communes est estimé à 13 650 € sur trois ans, soit 4 550 € par an.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'approuver le portage de l'Opération Collective de Modernisation de l'artisanat, du commerce et des services 2018-2020 par la communauté de communes Coutances Mer et Bocage,
- de valider les principes de mise en œuvre de cette Opération Collective de Modernisation ci-dessus exposés et notamment le pourcentage de répartition entre les communautés de communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances Mer et Bocage respectivement de 30% et de 70% concernant les dépenses prévisionnelles d'investissement et de fonctionnement restant à la charge des EPCI,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'entente intercommunale avec la communauté de communes Coutances mer et Bocage correspondant à cette décision,
- de désigner au comité d'attribution des aides au titre de l'OCM les membres suivants :
 - représentants titulaires : Michel NEVEU, Jean-Paul LAUNEY et Marie-Line MARIE,
 - représentants suppléants : Roland MARESCQ, Thierry RENAUD et Odile DUCREY,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes.

<u>PATRIMOINE</u>: Positionnement et décision quant au renouvellement de la convention Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais

DEL20181503-031 (8.9)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche adhère à l'association du Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.

La convention Pays d'Art et d'histoire du Coutançais a été signée en 1989 avec l'Etat. Depuis 2012, un travail de renégociation de cette convention a été entrepris. Suite aux procédures de fusion des EPCI, ce travail avait été mis en attente. Le 12 décembre 2017, le comité de pilotage constitué pour le renouvellement de la convention s'est réuni pour relancer ce projet. L'objectif était de finaliser le projet de convention afin de la transmettre aux services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Ce comité de pilotage s'est une nouvelle fois réuni le 9 février 2018. Un chiffrage des actions a été établi et présenté. Le projet nécessite la pérennisation en personnel de 3 équivalents temps plein. De plus, il est prévu la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

La clé de répartition relative à la prise en charge des coûts de mise en œuvre de la future convention a été débattue. Lors de ces échanges, il a été indiqué que la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche considérait son territoire comme périphérique et que les retombées des actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire étaient faibles. Le transfert de nouvelles charges vers la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et une augmentation de sa contribution semblent donc exclus, d'autant que sa situation financière est fragile et tendue.

Aussi, la question du portage de la convention Pays d'Art et d'Histoire se pose une nouvelle fois. Lors du comité de pilotage, il a été évoqué la possibilité pour la communauté de communes Coutances Mer et Bocage de porter seule cette convention. La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche pourrait quant à elle conventionner mais uniquement pour la réalisation d'actions ponctuelles. Cette proposition a été soumise aux membres du Bureau le 1^{er} mars

2018 et a reçu un avis favorable.

Toutefois, l'année 2018 étant engagée, il est proposé qu'elle soit une année de transition avec le maintien des modalités de financement antérieures, à savoir une participation à hauteur de 0,60 € par habitant.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des votants (2 abstentions de Madame Joëlle LEVAVASSEUR et de Monsieur Jacky LAIGNEL), décide :

- de retirer la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche des négociations en cours concernant la reconduction du label Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais,
- de mettre fin à l'adhésion de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche à l'association du Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais à compter du 1^{er} janvier 2019.

TOURISME: GITES - Nouveaux tarifs de location pour les gîtes « Les Pins » situés à Lessay

DEL20181503-032 (7.10)

Il est proposé de créer de nouveaux tarifs de location concernant la location des gîtes « Les Pins » situés à Lessay dans le cadre de locations exceptionnelles. En effet, aucun tarif au mois n'a été déterminé par délibération. Or, il peut s'avérer que, dans des cas bien précis, la communauté de communes puisse être amenée à louer les gîtes sur des périodes longues, en dehors des périodes de grande fréquentation touristique.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide, afin de pouvoir répondre à des besoins exceptionnels hors saison estivale :

- d'autoriser la location des gîtes « Les Pins » en direct par la communauté de communes,
- de valider les tarifs de location suivants : 500 € par mois et 150 € par semaine avec charges en sus à savoir l'électricité sur la base de 0,15 € le Kwh,
- de proposer les options suivantes au client : l'accueil des animaux pour un montant de 25 € par animal et par séjour (limité à 2 animaux) ainsi que le service ménage pour un montant de 55 €,
- d'appliquer un dépôt de garantie d'un montant de 200 €, à verser à l'arrivée dans le logement et restitué si le client n'a effectué aucun dégât matériel,
- d'autoriser le Président à signer les contrats de location correspondants.

TOURISME: GITES - Nouveaux tarifs de location pour les gîtes « Les Dunes » situés à Créances

DEL20181503-033 (7.10)

Ayant entendu l'exposé des modalités de location des gites « Les Dunes » situés à Créances proposées par les membres de la commission « Hébergements » de l'Office de tourisme réunis le 12 février 2018,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'annuler les tarifs « courts séjours » inscrits dans la délibération DEL20170621-259 présentés comme suit :

Nombre de nuitées	Gîte 4 personnes	Gîte 6 personnes	
2 nuitées	140€	150€	
3 nuitées	175€	185€	
4 nuitées	210€	225€	

⁻ de valider les tarifs « courts séjours » sur les périodes du 24 mars au 2 juin puis du 8 septembre au 10 novembre 2018 comme suit, sachant que tout séjour supérieur à 4 nuitées sera considéré comme un séjour d'une semaine

et facturé en conséquence :

Formule courts-séjours	Tarifs pour les gîtes 4 personnes	Tarifs pour les gîtes 6 personnes
« Week-end » 3 nuitées du vendredi au lundi	189 €	210 €
« Mid-Week » 4 nuitées du lundi au vendredi	210 €	231 €

⁻ de réserver ces formules « courts séjours » 2018 à la commercialisation de deux gîtes 4 personnes et d'un seul gîte de 6 personnes par l'intermédiaire de la Société Inter Chalet,

ENVIRONNEMENT : Adhésion au Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin

DEL20181503-034 (5.3)

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche était représentée au sein du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin par le biais du Syndicat Mixte du Pays de Coutances. Or, ce dernier syndicat a été dissous le 31 décembre 2017.

Par conséquent, afin d'assurer la continuité de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et de permettre une bonne représentation de la Communauté de Communes, il est proposé d'adhérer directement au Syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2018 et de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical.

Ce syndicat a uniquement pour mission l'élaboration et l'animation du SAGE. La participation financière de la Communauté de Communes pour l'année 2018 serait de l'ordre de 6 300 euros, à savoir 800 euros en investissement et 5 500 en fonctionnement. Dans la mesure où les Communautés de Communes versaient auparavant des contributions spécifiques au Pays de Coutances pour l'élaboration du SAGE, ce changement d'adhésion ne devrait pas entraîner de dépenses supplémentaires par rapport à la situation antérieure.

Vu la proposition du Bureau en date du 1er mars 2018,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'adhérer au syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin,
- de désigner au comité syndical les représentants suivants :
 - Messieurs Jean-Paul LAUNEY et Thierry LOUIS, en qualité de délégués titulaires,
 - Mesdames Michèle BROCHARD et Noëlle LEFORESTIER, en qualité de déléguées suppléantes,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

ENVIRONNEMENT: Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys

DEL20181503-035 (8.8)

La Baie des Veys constitue l'exutoire de quatre fleuves (la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure) dont les bassins versants représentent plus de 370 km². Ces différents bassins versants partagent de nombreux enjeux :

- o liés à la qualité des eaux et des activités économiques qui en dépendent, que ce soit pour les eaux littorales ou les eaux superficielles et souterraines,
- o dans le domaine de la prévention des inondations et des submersions (marines et fluviales),

⁻d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

o de nature écologiques et paysagers majeurs, liés aux zones humides.

De plus, trois de ces bassins versants sont couverts par un SAGE : le SAGE Douve-Taute, approuvé en avril 2016, et le SAGE Vire dont l'approbation est attendue pour 2018. Ainsi, pour la mise en œuvre de ces schémas, chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) s'appuie sur l'ensemble des acteurs du bassin et plus particulièrement sur les EPCI à fiscalité propre en leur qualité de maîtres d'ouvrage locaux. En effet, les communautés de communes ou d'agglomération sont les relais des SAGE sur le terrain et réalisent la plupart des actions qui y sont inscrites.

Dans le cadre de l'étude relative à la prise de compétence GEMAPI, il est apparu nécessaire de coordonner les actions sur ces quatre bassins versants et de travailler ensemble au-delà des découpages administratifs et des différences structurelles et organisationnelles.

Par conséquent, les acteurs du grand cycle de l'eau (par opposition au petit cycle de l'eau : eau potable, assainissement, eaux pluviales urbaines) des bassins versants de la Baie des Veys souhaitent créer un cadre partenarial visant à optimiser sur ce territoire la gouvernance et les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques afin d'aboutir à une gestion intégrée.

Le projet de convention a ainsi pour objet de :

- réunir les acteurs territoriaux du grand cycle de l'eau concernés par les bassins versants de la Baie des Veys, de développer les échanges et de formaliser les modalités du travail conjoint à mettre en œuvre,
- valoriser, partager et diffuser entre signataires de la présente convention, les données utiles en matière de gestion de l'eau,
- mettre en place un travail partenarial avec les différentes structures et collectivités concernées pour identifier les sujets et enjeux pouvant nécessiter des besoins en matière de mutualisation et d'accompagnement, de coordination des actions et d'amélioration des connaissances, d'information et de sensibilisation,
- étudier et accompagner la mise en place de la forme coopérative envisagée ultérieurement par les acteurs des bassins versants de la Baie des Veys.

En l'état actuel, ce projet de coopération ne prévoit pas de dépenses supplémentaires. Pour autant, il est mentionné que, dans un objectif de partage de connaissances, chaque structure mobilise ses propres ressources humaines pour contribuer à ce partenariat.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat destinée à la mise en œuvre d'une gestion intégrée du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Baie des Veys.

<u>ENVIRONNEMENT</u>: Actualisation des conventions de financement des travaux de restauration des cours d'eau réalisés par les ASA de la Douve et de la Taute

DEL20181503-036 (8.8)

Lors de la réunion du 5 juillet 2017, le Bureau communautaire a examiné la demande des Associations Syndicales Autorisées de la Taute et de la Douve concernant le financement du poste de technicien « rivières » mutualisé entre les deux structures et des travaux de restauration des cours d'eau de leurs territoires.

Ainsi, il avait été validé le réajustement du financement du reste à charge de la première tranche de travaux à hauteur de 21 336 euros, répartis comme suit : 6 442 euros pour l'ASA de la Douve et 14 894 euros pour l'ASA de la Taute. Cette évolution nécessite donc une modification des conventions signées en 2016 par la Communauté de Communes Sèves-Taute.

De plus, suite à la demande de financement de la deuxième tranche de travaux s'élevant à 36 964,75 euros, le Bureau s'était prononcé pour un montant maximum de 5 000 euros. En effet, avant la fusion des Communautés de Communes, l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits avait émis un avis défavorable et celle de Sèves-Taute avait

validé une participation pour un montant global de 3 652,40 euros. Ce nouveau positionnement entraîne également une modification des conventions financières.

Par ailleurs, ces conventions ne prévoyaient la possibilité de verser ces subventions qu'à la réception globale des travaux, ne permettant pas le paiement d'acomptes. Compte tenu de la durée des travaux, cette situation peut être pénalisante pour les associations.

Parallèlement à ces travaux, la Communauté de Communes finance une partie (proportionnelle au territoire communautaire concerné) du coût du poste de technicien « rivières » restant à charge des ASA, soit 1 238 euros pour l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute (délibération prise le 15 septembre 2015) auxquels s'ajoutent 136 euros correspondant à l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits (accord du bureau en date du 5 juillet 2017).

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'actualiser les deux conventions financières conclues avec les Associations Syndicales Autorisées de la Taute et de la Douve afin de permettre :
 - o la participation financière de la Communauté de Communes à la première tranche de travaux réalisés par l'ASA de la Douve à hauteur de 6 442 euros maximum, représentant 20 % du montant des dépenses réelles éligibles subventions déduites,
 - la participation financière de la Communauté de Communes à la première tranche de travaux réalisés par l'ASA de la Taute à hauteur de 14 894 euros maximum, représentant 20 % du montant des dépenses réelles éligibles subventions déduites,
 - o la participation financière de la Communauté de Communes à la seconde tranche de travaux réalisés par l'ASA de la Douve à hauteur de 3 000 euros maximum, représentant 20 % du montant des dépenses réelles éligibles subventions déduites,
 - o la participation financière de la Communauté de Communes à la seconde tranche de travaux réalisés par l'ASA de la Taute à hauteur de 2 000 euros maximum, représentant 20 % du montant des dépenses réelles éligibles subventions déduites,
 - la participation financière pour le poste de technicien rivières employé par l'ASA de la Douve à hauteur de 1 374 euros maximum par an pendant 3 ans, représentant 20 % du montant des dépenses réelles éligibles subventions déduites,
 - o la possibilité de verser, pour chaque convention, des acomptes en fonction de l'avancement des travaux et au vu des justificatifs transmis.
- d'autoriser le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents se rapportant à la présente décision,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondantes.

ASSAINISSEMENT - SPANC : Autorisation de signature d'une convention spéciale de déversement

DEL20181503-037 (8.8)

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la société Tannerie de Périers, la ville de Périers et la Communauté de Communes visant à permettre la construction d'une nouvelle tannerie, il a notamment été nécessaire de modifier la station d'épuration communale, de construire de nouveaux réseaux et d'aménager les postes de refoulement existants.

Si la compétence assainissement collectif demeure communale, les réseaux et les équipements d'assainissement créés par la Communauté de Communes sur des zones d'activités communautaires sont toutefois propriétés de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche. Les conditions d'un transfert vers la commune sont en cours d'étude avec les services de l'Etat.

Aussi, afin de ne pas stopper l'évolution du projet de la tannerie, il est proposé que la Communauté de Communes soit signataire de la convention spéciale de déversement avec la Société Tannerie de Périers et la ville de Périers.

Cette convention définit les modalités complémentaires d'ordre administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté municipal d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à signer la convention spéciale de déversement avec la société Tannerie de Périers et la ville de Périers.

<u>ASSAINISSEMENT – SPANC :</u> Mise en œuvre du programme de réhabilitation des installations sous maîtrise d'ouvrage privée – Autorisation de déposer des dossiers de demande d'aides près de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2ème tranche)

DEL20181503-038 (8.8)

Dans le cadre du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, s'achevant en 2018, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité peuvent bénéficier d'aides (60 % du montant des dépenses comparé à un prix plafond par installation) dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif à condition que les travaux soient réalisés soit sous maîtrise d'ouvrage publique de la collectivité, soit sous maîtrise d'ouvrage privée du particulier avec mandatement de la collectivité.

Ainsi, conformément à la délibération prise en février 2017, la seconde possibilité a été retenue par la Communauté de Communes et une première tranche a été déposée en avril 2017 près des services de l'Agence de l'Eau. 41 dossiers ont été retenus.

Il s'agit désormais de lancer, selon les mêmes modalités, la deuxième tranche pour laquelle au maximum 50 dossiers peuvent être déposés. Pour mémoire, les critères de priorité ont été définis lors de la réunion du conseil communautaire qui s'est tenue le 21 septembre 2017.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de valider la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage privée, sur le territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- d'autoriser le dépôt des dossiers correspondants près des services de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- d'autoriser l'intervention de la communauté de communes, en tant que mandataire des particuliers réhabilitant leur installation d'assainissement non collectif, pour solliciter l'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- d'autoriser le président à signer les conventions financières relatives à la mise en œuvre de ce programme de réhabilitation des installations,
- d'autoriser le Président à engager et à mandater les dépenses correspondant à cette opération.

<u>POLE DE SANTE</u>: Autorisation de signature de baux de location avec deux nouveaux médecins au Pôle de santé de Périers

DEL20181503-039 (3.3)

La Commune de Périers a signé en 2017 une convention d'objectifs avec le Cabinet LABORARE Conseil en vue du recrutement de médecins généralistes.

Deux médecins d'origine espagnole ont été recrutés dans ce cadre, le Docteur TORRES et le Docteur PADILLA. Il est prévu que ces deux médecins intègrent le Pôle de santé de Périers.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de confier la rédaction des baux à Maître LECHAUX, notaire à Périers, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge des locataires,
- d'autoriser le Président à signer les baux professionnels d'une durée de 6 ans avec le Docteur TORRES à compter du 1^{er} avril 2018 et avec le Docteur PADILLA à compter du 1^{er} juin 2018.

Le montant de la location sera calculé sur la base de 7,10 euros HT le mètre carré. De plus, une provision sur charges sera appelée mensuellement à hauteur de 5 euros HT du mètre carré. Il est indiqué que le loyer et les charges sont calculés au prorata de la surface professionnelle occupée et des espaces partagés.

Par ailleurs, la Ville de Périers doit s'engager à prendre à son compte le paiement des 6 premiers mois de loyers et de charges, découlant des baux de location à intervenir avec les deux médecins espagnols, le Conseil Municipal de Périers devant délibérer à ce sujet.

Cette décision du Conseil Municipal de Périers sera à intégrer dans le bail professionnel à intervenir avec les médecins concernés.

- d'autoriser le Président à signer tout document et à prendre toute décision concernant l'exécution de la présente délibération.

<u>POLE DE SANTE</u>: Autorisation de signature d'avenants aux baux de location avec les professionnels de santé installés dans le Pôle de Santé de Lessay

DEL20181503-040 (3.3)

Vu les baux signés entre l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et les professionnels de santé présents dans le Pôle de Santé de Lessay,

Vu la fusion des Communautés de Communes de la Haye du Puits, du Canton de Lessay et de Sèves-Taute à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'identité du bailleur ainsi que la formule de calcul de révision des loyers,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à signer un avenant aux baux de location des espaces du Pôle de Santé de Lessay avec les professionnels de santé afin de :
 - modifier l'identité du bailleur, à savoir la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
 - remplacer l'indice du coût de la construction utilisé pour la révision des loyers par l'indice des loyers des activités tertiaires, mieux adapté,
 - de confier la rédaction des avenants aux baux de location concernés à Maître LEONARD, notaire à Lessay, étant précisé que les frais d'acte notarié seront mis intégralement à la charge des locataires.

<u>POLE DE SANTE</u>: Autorisation de Signature d'un bail avec Monsieur Nicolas LEMIERE, podologue, au Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Lessay

DEL20181503-041 (3.3)

Vu le bail professionnel signé le 20 mars 2014 entre l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay et Monsieur Christian DUFACTEUR, podologue au Pôle de Santé de Lessay,

Vu le courrier du 12 octobre 2017 de Monsieur Christian DUFACTEUR informant les services communautaires qu'il cessait son activité au Pôle de Santé de Lessay au 31 décembre 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de rédiger un nouveau bail professionnel avec le remplaçant de Monsieur DUFACTEUR,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à signer un bail professionnel d'une durée de 6 ans avec Monsieur Nicolas LEMIERE, podologue, ancien associé de Monsieur Christian DUFACTEUR, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision,
- de confier la rédaction du bail à Maître LEONARD, notaire à Lessay, étant précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge du locataire.

<u>POLE DE SANTE</u>: Fixation du prix de location des logements dédiés aux professionnels remplaçants et aux étudiants aux Pôles de Santé de La Haye et de Lessay

DEL20181503-042 (3.3)

Les Pôles de Santé de La Haye et de Lessay sont amenés à recevoir des médecins remplaçants et des stagiaires. Des logements leur sont réservés à cet effet.

A Lessay, deux studios meublés de 25 m² ont été aménagés à l'étage du pôle de santé. Ils comprennent une pièce de vie équipée d'une kitchenette et d'une salle d'eau. Ils sont loués aux médecins remplaçants et aux stagiaires 350 € par mois et 100 € par semaine (charges comprises).

A La Haye, la Communauté de Communes met gracieusement à disposition des internes en médecine deux chambres d'un logement situé dans le bâtiment de l'ancien collège. Par ailleurs, un studio est réservé aux remplaçants dans les locaux du pôle de santé. Les mètres carrés de ce studio sont intégrés dans le loyer payé par les médecins en activité (calcul du loyer : 23,77 m² x 7,50 €/m² = 178,28 €).

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire d'harmoniser les pratiques sur les deux Pôles de Santé.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'accorder la gratuité des logements mis à la disposition des stagiaires en médecine officiant au sein des pôles de santé de la communauté de communes,
- de facturer la location des logements aux médecins remplaçants au sein du PSLA de Lessay sur la base des tarifs appliqués précédemment, à savoir 350 euros par mois et 100 euros par semaine (charges comprises),
- d'autoriser le Président à signer les contrats de location relatifs aux logements avec les médecins remplaçants et les conventions de mise à disposition à titre précaire avec les stagiaires en médecine, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COHESION SOCIALE: Autorisation de signature d'une convention avec l'association Présence Verte

DEL20181503-043 (8.2)

L'association Présence Verte des Côtes Normandes assure le maintien à domicile en toute sécurité des personnes fragiles, âgées, handicapées, isolées... par la mise en œuvre de la téléassistance à domicile et mobile. Une équipe de **14 conseillers locaux, professionnels de la téléassistance**, sont formés à l'écoute des abonnés et de leur entourage pour leur apporter des solutions concrètes aux besoins de sécurité.

L'association est référencée par les services sociaux des conseils départementaux, les services d'aide à domicile, les services de soins infirmiers, les régimes de retraite.

Présence Verte souhaite signer une convention de partenariat avec la communauté de communes. Cette convention porterait sur 2 points :

- en signant la convention, Présence Verte s'engagerait à faire bénéficier les habitants du territoire de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche d'avantages pour tout nouvel abonnement (gratuité des frais d'installation et de mise en service, remise de 5 euros par mois pendant 6 mois ...)
- en contrepartie la communauté de communes s'engagerait à promouvoir le dispositif auprès des habitants de son territoire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association Présence Verte.

<u>SPORTS</u>: Décision de transfert à la communauté de communes des activités de l'Office des Sports de La Haye et fixation des tarifs pour les différentes activités

DEL20181503-044 (7.10)

La dissolution de l'Office des Sports de La Haye est envisagée au 30 juin 2018. La Commission « Sports » s'est réunie le 13 février 2018 pour définir les modalités de transfert de ses activités.

Conséquences sur le personnel

Quatre éducateurs sportifs de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (pôle de La Haye) sont mis à la disposition de l'Office des Sports :

- Florent ROPTIN (éducateur territorial des APS titulaire) à hauteur de 25% de son temps de travail,
- Séverine FREMOND (éducateur territorial des APS titulaire) à hauteur de 29% de son temps de travail,
- Matthieu MORTIER (éducateur territorial des APS titulaire) à hauteur de 80 % de son temps de travail,
- Raphaël MELAIN (animateur territorial en CDD), à hauteur de 22 % de son temps de travail.

Dans ce cadre, ces agents assurent des tâches de gestion administrative et interviennent auprès des associations sur des temps d'animation. Des conventions de mise à disposition ont été signées entre l'office des sports et les associations suivantes :

- Mer, Monts, Marais (Football)
- Elan du Cotentin (GRS)
- Gymnastique Volontaire Haytillone
- SM Haytillon (Handball)
- Tennis Club Haytillon
- SM Haytillon (Tennis de table)

Dès lors que l'Office des Sports sera dissous, ces agents communautaires interviendront en direct auprès des associations. Des conventions devront être signées entre la communauté de communes et les associations.

Conséquences financières

La communauté de communes Côte Ouest Centre Manche verse une subvention à l'Office des Sports pour lui permettre de fonctionner.

En 2017, la communauté de communes a versé :

- 5.000 € pour le fonctionnement des activités de l'office,
- 3.280 € pour l'organisation du séjour ski,

- 60.685 € pour la mise à disposition des éducateurs sportifs.

Dès lors que l'Office des Sports sera dissous, ce budget sera géré en régie directe.

Conséquences sur les activités

La gestion et l'organisation des activités sportives seront prises en charge directement par la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, à savoir :

- Activités Sports Vacances
- Sortie Ados Club
- Eveil Sportif

1°) Activités Sports Vacances

Objectifs:

- Permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités physiques et sportives : objectif atteint car ce sont 201 jeunes différents qui ont participé.
- Offrir un panel d'activités le plus large possible : objectif atteint car ce sont environ 28 activités différentes qui sont proposées.

Fonctionnement:

- Les éducateurs sportifs mettent en place, à chaque période de vacances, un programme d'activités sportives bien précis à la journée ou demi-journée pour les jeunes de 8 à 16 ans.
- Les familles intéressées doivent inscrire leur(s) enfant(s) avant le début des activités.
- Le prix des activités est calculé en fonction du quotient familial des familles.

Activités proposées : 28 activités différentes

- Sports Collectifs: handball, football, basket-ball, rugby, hockey, tchouk-ball, Sandball, Foot des plages.
- Sports de raquettes : tennis, tennis de table, badminton.
- Sports de plein air : tir à l'arc, VTT, char à voile, escalade, accrobranche, course d'orientation.
- Autres sports : athlétisme, équitation, escrime, pétanque, ORNI, karting.
- Sorties: Laser Game, Festyland, Patinoire, Bowling, Piscine.

Période :

- 1 semaine aux vacances d'Hiver,
- 1 semaine aux vacances de Printemps,
- 4 semaines aux vacances d'Eté,
- 1 semaine aux vacances de la Toussaint.

Bilan:

Annés	NIb outouts		Nb enfants	par période	
Année	Nb enfants	Hiver	Pâques	Eté	Toussaint
2017	201	90	94	143	86
2016	181	84	87	131	87
2015	182	92	89	145	86

Encadrement:

- 2 éducateurs sportifs sur chaque activité,
- 1 éducateur sportif supplémentaire sur certaines sorties.

Budget 2017:

Dépe	nses	Recettes		
Transport	3 555 €	Participation familles	9 200 €	

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

Sorties pédagogiques	7 910 €	Subventions Com/Com	2 375 €
Alimentation (goûter)	110 €		
Total	11 575 €	Total	11 575 €

Proposition faite par la Commission « Sports » au conseil communautaire

Objectifs de la politique tarifaire : favoriser la pratique sportive pour tous en :

- Continuant à proposer pour les tranches basses des tarifs attractifs
- Veillant à ne pas avoir des tarifs dissuasifs pour les tranches hautes

A noter : harmonisation des tranches de Quotient Familial (QF) avec le service « Enfance/jeunesse ».

Tranche	1	2	3	4	5	6	
QF	475€	475,01 € à 595 €	de 595,01 € à 800 €	de 800,01 € à 900 €	de 900,01 € à 1300 €	1 300,01 €	НСС
Allocataires	0,8	1,1	1,4	1,7	2,1	2,4	3,7
Sorties 1	4,1	4,5	4,9	5,3	5,7	6	6,3
Sorties 2	7,3	8,4	9,4	10,5	11,5	12	12,6
Sorties 3	8,9	10,5	12	13,7	15,7	16,5	21

Sorties 1 : Sandball, Foot des Plages, Piscine

Sorties 2: Equitation (Pony Game), Char à Voile, Laser Game, Escalade

Sorties 3: Patinoire/Bowling, Accrobranche, Equitation (Balade), Karting, Festyland

2°) Sorties Ados Club

Objectif: Accompagner les jeunes dans l'organisation et la mise en place d'activités.

Fonctionnement:

- Un éducateur rencontre 1 fois par trimestre un groupe de jeunes (collégiens-lycéens) pour mettre en place différentes activités. Dans le cas, où il n'y a pas de jeunes lors de la rencontre de préparation, la sortie n'a pas lieu.
- Le groupe d'ados gère la communication (distribution d'affiches) et les inscriptions.
- Deux éducateurs sont présents pour encadrer les jeunes lors de la sortie.

Sorties proposées: Laser Game, cinéma, bowling, patinoire, sortie plage.

Période :

- 1 sortie aux vacances d'Hiver,
- 1 sortie aux vacances de Printemps,
- 2 sorties aux vacances d'Eté,
- 1 sortie aux vacances de la Toussaint.

Bilan:

Annáa	Nb enfants	Nb enfants				
Année	No eniants	Hiver	Pâques	Eté 1	Eté 2	Toussaint
2017	82	32	30	33	27	40
2016	77	32	24	19	30	38
2015	85	53	50	annulé	annulé	37

Tarif appliqué: tarif unique de 10 € par sortie.

Budget 2017:

Dépe	nses	Recettes		
Transport	1 483 €	Participation familles	1 660 €	
Sorties pédagogiques	2 135 €	Subventions Com/Com	1 958 €	
Total	3 618 €	Total	3 618 €	

Proposition faite par la commission « Sports » au conseil communautaire

Tarif unique de 10 € par sortie.

3°) Eveil sportif

Objectif :

- Faire découvrir et aimer la pratique du sport, dans un cadre ludique.
- Permettre à l'enfant d'appréhender plusieurs disciplines pour faire un choix dans l'orientation de sa future activité sportive selon ses capacités, ses besoins et ses goûts.

Fonctionnement:

- 1 éducateur sportif propose des activités sportives par cycle destinées aux enfants de 4 et 5 ans au gymnase de La Haye.
- Il se déroule tous les jeudis de septembre à juin.

Tarif appliqué: Le coût de la cotisation est de 30 € pour l'année.

Période et activités proposées :

Périodes	Activités proposées	Lieux
Du 14 Septembre au 19 Octobre 2017	Jeux de Ballons	Petite Salle Gymnase Ou Extérieur
Du 9 Novembre au 21 Décembre 2017	Jeux Gymniques	Petite Salle Gymnase
Du 11 Janvier au 01 Février 2018	Jeux d'Opposition	Petite Salle Gymnase
Du 08 Février au 22 Février 2018	Jeux Traditionnels	Petite Salle Gymnase
Du 15 Mars au 19 Avril 2018	Jeux d'Athlétisme	Petite Salle Gymnase Ou Extérieur
Du 17 Mai au 7 juin 2018	Jeux de Raquettes	Terrains Tennis Extérieur Ou Petite Salle Gymnase

Bilan:

- 2017/2018: 17 enfants

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

- 2016/2017 : 9 enfants

- 2015/2016 : activité en sommeil

Proposition faite par la commission « Sports » au conseil communautaire

Tarif unique de 35 € par an.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'accepter les modalités du transfert à la communauté de communes des activités de l'Office des Sports de La Haye telles que décrites ci-dessus avec date d'effet au 1^{er} Juillet 2018,
- d'adopter les tarifs suivants :

Activités sports vacances :

Tranche	1	2	3	4	5	6	
QF	475 €	De 475,01 € à 595 €	de 595,01 € à 800 €	de 800,01 € à 900 €	de 900,01 € à 1300 €	1 300,01 €	НСС
Allocataires	0,8	1,1	1,4	1,7	2,1	2,4	3,7
Sorties 1	4,1	4,5	4,9	5,3	5,7	6	6,3
Sorties 2	7,3	8,4	9,4	10,5	11,5	12	12,6
Sorties 3	8,9	10,5	12	13,7	15,7	16,5	21

Sorties 1 : Sandball, Foot des Plages, Piscine

Sorties 2 : Equitation (Pony Game), Char à Voile, Laser Game, Escalade

Sorties 3: Patinoire/Bowling, Accrobranche, Equitation (Balade), Karting, Festyland

Sorties ados club

Tarif unique de 10 € par sortie.

Eveil sportif

Tarif unique de 35 € par an

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des animateurs sportifs communautaires auprès des associations sportives, à signer tout document et à prendre toute décision en rapport avec de la présente délibération.

CULTURE : Villes en scène - Ajout de tarifs complémentaires

DEL20181503-045 (8.9)

Le conseil communautaire avait arrêté par délibération en date du 12 juillet 2017 les tarifs « Villes en Scène ».

Toutefois, il convient d'ajouter un nouveau tarif pour les personnes dont la carte de fidélité est complète. Ce tarif est proposé à 4,50 € par personne.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser quel public peut bénéficier d'une exonération.

Vu les propositions émises par la commission « Affaires Culturelles »,

Vu l'avis favorable émis par les membres du Bureau le 1er mars 2018,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide, à compter du 15 mars 2018 :

- d'accorder une exonération :
 - aux enfants de moins de 3 ans, sauf pour les spectacles jeune public,
 - aux accompagnateurs de groupes,
 - aux professionnels du spectacle vivant,
 - au personnel de la direction de l'action culturelle du Conseil départemental,
 - aux journalistes.
- d'appliquer les tarifs suivants, par personne :
 - 9 € à partir de 18 ans,
 - 4 € pour les moins de 16 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires RSA,
 - 4,50 € contre échange de la carte de fidélité complète,
- d'accepter les modes de paiement suivants :
 - Numéraire,
 - Chèque,
 - Chèque spot'50, limité à un par jeune et un pour l'accompagnateur, par spectacle. La valeur d'un chèque spot '50 est de 3,50 €,
 - Le Va Partout,
 - Le Pass culture solidaire d'une valeur de 0 € ou 2€,
 - •-La carte de fidélité complète.

RESSOURCES HUMAINES: Recrutement de personnel saisonnier au service « Enfance-jeunesse »

DEL20181503-046 (4.2)

Comme chaque année, du personnel saisonnier devra être recruté en 2018 pour les activités du service « Enfance-jeunesse ». Les recrutements se feront en fonction du nombre d'inscriptions et en fonction des besoins des services.

Il convient d'autoriser le Président à recruter sur des Contrats à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité :

- 18 adjoints d'animation à 35 heures par semaine.

Ces 18 postes permettraient de répondre aux besoins qui pourraient survenir en cours d'année pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les Accueils Collectifs des Mineurs (ACM) pendant les petites et grandes vacances. Ces besoins d'animateurs supplémentaires auraient pour but de répondre à un accroissement des effectifs accueillis ou pour remplacer des animateurs absents,

- 1 adjoint technique territorial sur une base de 70 heures du 9 juillet au 3 août 2018 en remplacement de l'agent de service et d'entretien sur le site de Prétôt,
- 2 adjoints d'animation à 35 heures par semaine pour le pôle de Périers ou le pôle de La Haye en cas d'absence des responsables de services.

Les crédits correspondants se devront d'être inscrits au budget.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'autoriser le Président à procéder aux recrutements proposés, dans la limite des besoins, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

RESSOURCES HUMAINES: Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

DEL20181503-047 (4.2)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3-1^\circ$,

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et ainsi apporter un soutien administratif à la responsable du service « Enfance/Jeunesse », il est proposé le recrutement d'un agent contractuel sur le grade de rédacteur pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant à la coordination au sein du service « Enfance/Jeunesse », à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire du grade de rédacteur.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018 inclus,
- de confier à cet agent les fonctions d'assistant(e) à la coordination au sein du service « Enfance/Jeunesse », à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35h00,
- de fixer la rémunération de l'agent sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2018.

<u>RESSOURCES HUMAINES</u>: Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

DEL20181503-048 (4.2)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3-2^{\circ}$,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les animations sportives,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint territorial d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 9 juillet au 5 août 2018 inclus,
- de confier à cet agent les fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures,

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

- de fixer la rémunération de l'agent sur la base du 1er échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

<u>RESSOURCES HUMAINES</u>: Recrutement de personnel saisonnier pour le service technique et pour le service environnement

DEL20181503-049 (4.2)

Les services techniques et environnement communautaires font régulièrement face à des absences d'agents pouvant nuire à leur efficacité.

Dans ce cadre, les agents absents sont remplacés, soit par l'intermédiaire d'associations telles que « Accueil Emploi » ou « STEVE », soit par des Contrats à Durée Déterminée pour le remplacement d'agents momentanément absents, en fonction de la nature du besoin de remplacement.

De plus, pour faire face à un surcroît d'activité, il conviendrait d'autoriser le Président à recruter sur des Contrats à Durée Déterminée pour accroissement saisonnier d'activité à raison de :

- 1.5 ETP (Equivalent temps Plein) du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 pour les services techniques, les agents étant recrutés sur le grade d'adjoint technique,
- 0.80 ETP du 15 mars au 15 octobre 2018 pour le service Environnement.

De plus, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée en cas de besoins urgents compte tenu de la nature du service sous le grade d'adjoint technique.

La rémunération des agents serait calculée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondant au recrutement de ces personnels saisonniers se devront d'être inscrits au budget.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements d'emplois occasionnels et saisonniers tels que proposés, dans la limite des besoins au sein des services concernés,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2018.

RESSOURCES HUMAINES: Création d'un poste d'adjoint technique territorial

DEL20181503-050 (4.1)

Le Président propose aux membres du conseil communautaire la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour les missions suivantes : Technicien informatique, à compter du 1^{er} mai 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau V (CAP/BEP/BNC) et d'une expérience professionnelle dans des fonctions de technicien informatique.

Le traitement serait calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Président et de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2018,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIÉ(S)	CATÉGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien informatique	Adjoint technique territorial	С	42	43	TC

- d'inscrire au budget de l'exercice 2018 les crédits correspondants.

RESSOURCES HUMAINES: Instauration du Télétravail

DEL20181503-051 (4.1)

Le Président rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le Président précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

VU l'avis du Comité Technique en date du 15 mars 2018,

CONSIDERANT QUE les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation,

1 – La détermination des activités éligibles au télétravail

Certaines fonctions sont par nature incompatibles avec le télétravail dans la mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail habituel et/ou un contact avec les administrés ou collaborateurs. Ainsi, les activités ne pouvant pas prétendre au télétravail sont les suivantes (liste non exhaustive) :

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

- Espaces verts
- Déchetterie
- Ordures ménagères
- Travaux et entretien de bâtiments
- Entretien des locaux
- Animation auprès du public (temps d'animation)
- Accueil du public
- Transport scolaire

Les activités pouvant prétendre au télétravail sont toutes les activités administratives (liste non exhaustive) :

- Informatique
- Communication
- Comptabilité, finances
- Ressources humaines (sans l'activité paye)
- Directions de services
- Activités administratives des animateurs, éducateurs, responsables techniques
- Activités administratives pour le service aménagement du territoire
- Activités administratives pour le SPANC
- Activités administratives pour l'office du tourisme

La durée du télétravail doit dépendre de la durée de l'activité concernée.

2 - Les locaux mis à disposition pour l'exercice du télétravail

Le télétravail pourra être exercé :

• Exclusivement au domicile de l'agent

3 – Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. Il doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données doit être préservée.

La connexion se fera par le biais du bureau à distance.

4 - Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité ou de l'établissement.

Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail.

Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique.

L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Enfin, tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, tous les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la règlementation du temps de travail de la collectivité ou de l'établissement, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

5 - <u>Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité</u>

Les membres du comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence.

Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui leur sont confiées par ce dernier.

Celui-ci fixe l'étendue ainsi que la composition de la délégation chargée de la visite.

Toutes facilités doivent être accordées à cette délégation pour l'exercice de ce droit sous réserve du bon fonctionnement du service.

La délégation comprend au moins un représentant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public et au moins un représentant du personnel.

Elle peut être assistée d'un médecin du service de médecine préventive, de l'agent mentionné à l'article 5 (inspecteur santé et sécurité) et de l'assistant ou du conseiller de prévention.

Les conditions d'exercice du droit d'accès peuvent faire l'objet d'adaptations s'agissant des services soumis à des procédures d'accès réservé par la réglementation. Ces adaptations sont fixées par voie d'arrêté de l'autorité territoriale.

La délégation du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut réaliser cette visite sur le lieu d'exercice des fonctions en télétravail.

L'accès au domicile du télétravailleur est subordonné à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Les missions accomplies en application du présent article doivent donner lieu à un rapport présenté au comité.

Article 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

6 - Modalités de contrôle et de comptabilisation du temps de travail

Le système déclaratif, quant à la manière de contrôler le temps de travail de l'agent, est choisi (feuilles remplies par l'agent).

7 – Modalités de prise en charge par l'employeur des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

La connexion se faisant par le biais du bureau à distance, le coût du logiciel permettant cet accès sera pris en charge par l'établissement.

8 - Durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

La durée de l'autorisation est d'un an maximum.

L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

Il est prévu une période d'adaptation de 3 mois maximum. Cette période doit être adaptée à la durée de l'autorisation.

9 – Quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne peut être supérieure à 3 jours par semaine. Quelle que soit la durée hebdomadaire de travail de l'agent, le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à 2 jours par semaine.

Dérogation:

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie et après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, il peut être dérogé pour 6 mois maximum aux quotités susvisées. Cette dérogation est renouvelable une fois après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail.

10 - Demande de l'agent

L'agent devra faire une demande écrite au moins 1 mois avant la date souhaitée de début du télétravail.

Cette demande devra préciser les modalités d'organisation souhaitées suivantes :

- Liste des activités exercées en télétravail,
- Les jours de la semaine en télétravail,
- L'adresse du télétravail,
- Les horaires pendant lesquels l'agent est à la disposition de la communauté de communes,
- Les motivations.

11 – Décision de l'autorité territoriale

Le chef de service et l'autorité territoriale apprécient la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, l'intérêt du service et la conformité des installations aux spécifications techniques précisées par l'employeur.

La décision d'autorisation est prise par le Président.

Tout refus par l'autorité territoriale doit être précédé d'un entretien et motivé.

12- Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2018.

13 -Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de chaque exercice.

14 - Voies et délais de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'adopter les propositions du Président présentées ci-dessus relatives à la mise en place du télétravail.

<u>RESSOURCES HUMAINES</u>: Instauration d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur

DEL20181503-052 (4.4)

Vu le code de l'Education,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non (soit l'équivalent de 44 jours sur la base de 7 heures par jour). Cette gratification est versée mensuellement et le montant minimum est fixé à 15% du plafond de la sécurité sociale. Dès lors que la gratification ne dépasse pas le plafond fixé par le code de la sécurité sociale, elle ne sera pas soumise à cotisations et contributions sociales.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la gratification restera facultative pour la collectivité.

Le Président propose au conseil communautaire de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière serait versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche pour une durée supérieure à deux mois.

Cette gratification forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, serait déterminée en fonction du montant prévu par les textes applicables en la matière.

La durée de deux mois s'appréciera en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale en fonction du travail fourni par le stagiaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'instituer le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur effectuant un stage de plus de deux mois au sein de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche selon les conditions exposées précédemment,
- de préciser que toutes les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement supérieur, le stagiaire et la collectivité,
- d'appliquer systématiquement la revalorisation du montant des gratifications selon l'évolution de la réglementation,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de stages et les documents y afférents,

- d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision.

<u>RESSOURCES HUMAINES</u>: Création d'un emploi saisonnier pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif communautaire

DEL20181503-053 (4.2)

Considérant que les besoins du service d'assainissement non collectif justifient le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier,

Il convient d'autoriser le Président à recruter sur un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité pour des fonctions de technicien SPANC un agent :

Affectation	Durée hebdomadaire	Niveau Echelon/indice	Nature du contrat de travail
		Niveau III	
SPANC	35h00	Echelon 1	CDD 1 mois
		Coefficient 200	

Les crédits correspondant au recrutement de cet agent saisonnier se devront d'être inscrits au budget annexe du service public d'assainissement non collectif.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent saisonnier, à raison de 35 heures hebdomadaires, dans le cadre du fonctionnement du service public d'assainissement non collectif, dans la limite des besoins,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe 2018 du service public d'assainissement non collectif.

La délibération DEL20181503-045 a été visée par la Sous-Préfecture le 22 mars 2018. La délibération DEL20181503-026 a été visée par la Sous-Préfecture le 27 mars 2018. La délibération DEL20181503-036 a été visée par la Sous-Préfecture le 29 mars 2018. Les autres délibérations ont été visées par la Sous-Préfecture le 26 mars 2018. Les délibérations ont été affichées le 29 mars 2018.

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Adr	ministratifs – 1T2018
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS	2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

L'An Deux Mille Dix Huit et le 29 Mars 2018 à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, légalement convoqué le 22 Mars 2018 par Monsieur Henri LEMOIGNE, Président, s'est réuni au siège de La Haye dans la salle de conseil située 20 rue des Aubépines.

Nombre de conseillers titulaires et suppléants : 82
Nombre de conseillers titulaires : 62
Nombre de conseillers titulaires présents : 41

Conseillers suppléants présents : 1
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 45

M. Michel ATHANASE a donné pouvoir à Mme Anne DESHEULLES, Mme Laure LEDANOIS a donné pouvoir à Mme Noëlle LEFORESTIER et M. Jean-Luc LAUNEY a donné pouvoir à M. Henri LEMOIGNE.

Etaient présents et pouvaient participer au vote :

Anneville sur Mer	Simone DUBOSCQ	Millières	Raymond DIESNIS
Auxais	Jacky LAIGNEL, absent		Nicolle YON
Bretteville sur Ay	Guy CLOSET		Gérard BESNARD, absent, excusé
	Michel ATHANASE, absent, pouvoir	Montsenelle	Joseph FREMAUX
	Christine COBRUN, absente		Denis LEBARBIER
Créances	Anne DESHEULLES		Thierry RENAUD
	Christian LEMOIGNE, absent	Nay	Daniel NICOLLE, absent
	Henri LEMOIGNE	Neufmesnil	Simone EURAS, absente, excusée
Doville	Daniel ENAULT		Gabriel DAUBE, absent
Feugères	Rose-Marie LELIEVRE		Odile DUCREY, absente
Geffosses	Michel NEVEU	Périers	Marc FEDINI
Gonfreville	Vincent LANGEVIN, absent, excusé		Marie-Line MARIE, absente
Gorges	David CERVANTES		Damien PILLON
La Feuillie	Philippe CLEROT		José CAMUS-FAFA
	Alain AUBERT	Pirou	Jean-Louis LAURENCE
	Eric AUBIN		Laure LEDANOIS, absente, pouvoir
	Olivier BALLEY		Noëlle LEFORESTIER
	Michèle BROCHARD	Raids	Jean-Claude LAMBARD, absent
La Haye	Jean-Pierre DESJARDIN	Saint Germain sur Ay	Christophe GILLES
	Jean-Paul LAUNEY		Thierry LOUIS
	Alain LECLERE	Saint Germain sur Sèves	Michel MESNIL, absent
	Stéphane LEGOUEST	Saint Martin d'Aubigny	Michel HOUSSIN, absent
	Jean MORIN		Joëlle LEVAVASSEUR
Le Plessis Lastelle	Daniel GUILLARD, absent, excusé	Saint Nicolas de Pierrepont	Patrick FOLLIOT
Laulne	Denis PEPIN	Saint Patrice de Claids	Jean-Luc LAUNEY, absent, pouvoir
	Michel COUILLARD	Saint Sauveur de Pierrepont	Fabienne ANGOT, suppléante
Lessay	Hélène ISABET, absente	Saint Sébastien de Raids	ALMIN Loïck
Ì	Jeannine LECHEVALIER	Varenguebec	Jean-Claude DUPONT, absent, excusé

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

	Roland MARESCQ	Vesly-Gerville	Michel FRERET
	Claude TARIN		Jean LELIMOUSIN, absent
Marchésieux	Anne HEBERT		
	Gérard TAPIN		

Secrétaire de séance : Michèle BROCHARD

Le Président ouvre la séance et demande à l'assemblée de désigner un(e) Président(e) et un(e) secrétaire de séance.

<u>Désignation d'un Président de séance :</u>

Monsieur Alain LECLERE est désigné Président de séance à l'unanimité des votants.

<u>Désignation d'un(e) secrétaire de séance</u> :

Madame Michèle BROCHARD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des votants.

Compte-rendu du conseil communautaire du 15 Mars 2018 :

Le Président informe l'assemblée, que compte tenu des courts délais entre les réunions de bureau et de conseil communautaire, le compte-rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 15 mars 2018 sera transmis aux conseillers avec la convocation du conseil communautaire du 12 avril 2018.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte de gestion 2017 – Budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20180329-054 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)

DEL20180329-055 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)

DEL20180329-056 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)

DEL20180329-057 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines »de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)

DEL20180329-058 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de L'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)

DEL20180329-059 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)

DEL20180329-060 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant

de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)

DEL20180329-061 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » (18026)

DEL20180329-062 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du

passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, de déclarer que le compte de gestion du budget annexe « ZA Saint Patrice de Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscq » (18027)

DEL20180329-063 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscq » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « ZA La Porte des Boscq » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20180329-064 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » (18032)

DEL20180329-065 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Agroalimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)

DEL20180329-066 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)

DEL20180329-067 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)

DEL20180329-068 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)

DEL20180329-069 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)

DEL20180329-070 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES: Vote du compte de gestion 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)

DEL20180329-071 (7.1)

Le conseil communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants, que le compte de gestion du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20180329-072 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Considérant les résultats 2016 des budgets annexes clôturés suivants qui auraient dû faire l'objet d'une reprise dans les comptes du budget principal comme suit :

Budget Atelier Location	Résultat 2016	Résultat Clôture
Investissement :	180 000,00	180 431,51
Fonctionnement :	-1 364,89	-955,25
Sous-total :	178 635,11	179 476,26

Budget Assainissement	Résultat 2016	Résultat Clôture
Investissement :	7 538,69	13 500,00
Fonctionnement :	-8 283,66	-8 283,39
Sous-total :	-744,97	5 216,61

Vu les résultats 2016 des anciennes Communautés de Communes de La Haye du Puits, de Lessay et de Sèves-Taute repris par opération d'ordre non budgétaire comme suit :

Reprise de résultat au budget Principal COCM				
CA 2016	001	002	Affectation 1068	Reprise 002
CDC LA HAYE	- 427 055,28 €	1 583 276,94 €	291 375,28 €	1 291 901,66 €
CDC SEVE TAUTE	68 850,73 €	433 194,47 €	212 484,27 €	220 710,20 €
CDC LESSAY	- 729 568,61 €	2 050 804,55 €	1 173 723,61 €	877 080,94 €
Zone à Vocation Maritime de Pirou		1,06 €		
Résultat repris au CDG	- 1 087 773,16 €	4 067 277,02 €	1 677 583,16 €	2 389 692,80 €
BA ATELIER LOCATION	180 431,51 €	- 955,25 €	-	955,25€
BA ASSAINISSEMENT	13 500,00 €	- 8 283,39 €	-	8 283,39 €
Résultat repris au CA	- 893 841,65 €	4 058 038,38 €		2 380 454,16 €

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	12 595 453,22 €
	Recettes :	13 489 530,98 €
	Résultat de l'exercice :	894 077,76 €
	Résultat antérieur :	2 380 454,16 €
	Résultat de clôture :	3 274 531,92 €

Section d'investissement : Dépenses : 3 555 573,45 €

 Recettes :
 4 535 190,65 €

 Résultat de l'exercice :
 979 617,20 €

 Résultat antérieur :
 - 893 841,65 €

 Résultat de clôture :
 85 775,55 €

 Excédent cumulé :
 3 360 307,47 €

<u>FINANCES</u>: Affectation du résultat 2017 – Budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche (18000)

DEL20180329-073 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 3 274 531,92 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	894 077,76 €
Résultats antérieurs reportés (B)	2 380 454,16 €
Résultat à affecter (A+B)	3 274 531,92 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	979 617,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 893 841,65 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 002 (R)	85 775,55€
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	52 900,34 €
Besoin de financement (D+E)	138 675,89 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	3 274 531,92 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 002	85 775,55 €

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)

DEL20180329-074 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	27 491,19 €
	Recettes:	27 491,19 €
	Résultat de l'exercice :	0,00€
	Résultat antérieur :	0,00€
	Résultat de clôture :	0,00€
Section d'investissement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes:	0,00€
	Résultat de l'exercice :	0,00€
	Résultat antérieur :	0,00€
	Résultat de clôture :	0,00€
	Excédent cumulé :	0,00€

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Lotissement Amazones » (18011)

DEL20180329-075 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Amazones » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

che, comme suit :	
Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	0,00€
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D001	0,00€

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)

DEL20180329-076 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : 0,00 €

Résultat antérieur : 0,00 €

Résultat de clôture : 0,00 €

Section d'investissement : Dépenses : 0,00 €

Recettes : $0,00 \in$ Résultat de l'exercice : $0,00 \in$ Résultat antérieur : $0,00 \in$ Résultat de clôture : $0,00 \in$ Excédent cumulé : $0,00 \in$

<u>FINANCES</u>: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » (18012)

DEL20180329-077 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Parc d'Activités Côte Ouest » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	0,00€

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)

DEL20180329-078 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 431 328,08 €

Recettes : $431\ 328,08 \in$ Résultat de l'exercice : $0,00 \in$ Résultat antérieur : $0,00 \in$ Résultat de clôture : $0,00 \in$

Section d'investissement : Dépenses : 401 856,67 €

 Recettes:
 113 211,63 €

 Résultat de l'exercice:
 - 288 645,04 €

 Résultat antérieur:
 - 289 983,67 €

 Résultat de clôture:
 - 578 628,71 €

 Résultat cumulé:
 - 578 628,71 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » (18021)

DEL20180329-079 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe ZA Aménagement Terrain CCST « La mare aux raines » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	0,00€
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-288 645,04 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-289 983,67 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-578 628,71€
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	607 000,00 €
Excédent de financement (D+E)	28 371,29 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-578 628,71€

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)

DEL20180329-080 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 205 737,50 €

Recettes : 205 702,09 € Résultat de l'exercice : $-35,41 \in R$ *ésultat antérieur :* $0,00 \in R$ **Résultat de clôture :** $-35,41 \in R$

Section d'investissement : Dépenses : 204 542,09 €

 Recettes:
 0,00 €

 Résultat de l'exercice:
 - 204 542,09 €

 Résultat antérieur:
 -30 362,14 €

 Résultat de clôture:
 - 234 904,23 €

 Résultat cumulé:
 - 234 939,64 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « ZA de l'Etrier » (18022)

DEL20180329-081 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 35,41 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de l'Etrier » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-35,41 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	-35,41 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-204 542,09 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-30 362,14 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-234 904,23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	-234 904,23 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Déficit de fonctionnement à reprendre D 002	-35,41 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-234 904,23 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)

DEL20180329-082 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit .

Section de fonctionnement : Dépenses : 13 280,66 €

Recettes: 13 280,66 €
Résultat de l'exercice: 0,00 €
Résultat antérieur: 0,00 €
Résultat de clôture: 0,00 €

Section d'investissement : Dépenses : 43 297,84 €

 Recettes :
 0,00 €

 Résultat de l'exercice :
 -43 297,84 €

 Résultat antérieur :
 0,00 €

 Résultat de clôture :
 -43 297,84 €

 Excédent cumulé :
 -43 297,84 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de la Canurie » (18023)

DEL20180329-083 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de la Canurie » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-43 297,84 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-43 297,84 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-43 297,84 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)

DEL20180329-084 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Jection de fonctionnement. Depenses.	Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
--------------------------------------	-----------------------------	------------	-------

Recettes :0,00 ∈Résultat de l'exercice :0,00 ∈Résultat antérieur :0,00 ∈Résultat de clôture :0,00 ∈

Section d'investissement : Dépenses : 0,00 €

Recettes: 0,00 €

Résultat de l'exercice :0,00 €Résultat antérieur :0,00 €Résultat de clôture :0,00 €Excédent cumulé :0,00 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA Ermisse » (18024)

DEL20180329-085 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Ermisse » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	0,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	0,00€

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)

DEL20180329-086 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 411 457,93 €

Recettes : $426\,905,16\,€$ Résultat de l'exercice : $15\,447,23\,€$ Résultat antérieur : $-15\,447,23\,€$ Résultat de clôture : $0,00\,€$

Section d'investissement : Dépenses : 402 754,67 €

 Recettes:
 402 615.39 €

 Résultat de l'exercice:
 -139,28 €

 Résultat antérieur:
 - 498 767,03 €

 Résultat de clôture:
 - -498 906,31 €

 Résultat cumulé:
 -498 906,31 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA de Gaslonde » (18025)

DEL20180329-087 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à d'affecter des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA de Gaslonde » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	15 447,23 €
Résultats antérieurs reportés (B)	-15 447,23 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-139,28 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-498 767,03 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-498 906,31 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	500 000,00 €
Excédent de financement (D+E)	1 093,69 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	-498 906,31 €

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » (18026)

DEL20180329-088 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	0,00€
	Recettes:	0,00€
	Résultat de l'exercice :	0,00€
	Résultat antérieur :	0,00€

Résultat de clôture : 0,00 €

Section d'investissement : Dépenses : 0,00 €

Recettes: $0,00 \in$ Résultat de l'exercice: $0,00 \in$ Résultat antérieur: $0,00 \in$ Résultat de clôture: $0,00 \in$ Excédent cumulé: $0,00 \in$

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » (18026)

DEL20180329-089 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA Saint-Patrice-de-Claids » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	0,00€
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	0,00€
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	0,00 €

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)

DEL20180329-090 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits-Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 1 267,04 €

Recettes: 1 267.04 €
Résultat de l'exercice: 0,00 €
Résultat antérieur: 0,00 €
Résultat de clôture: 0,00 €

Section d'investissement : Dépenses : 3 525,83 €

Recettes: $0,00 \in$ Résultat de l'exercice: $-3525,83 \in$ Résultat antérieur: $0,00 \in$ Résultat de clôture: $-3525,83 \in$ Excédent cumulé: $-3525,83 \in$

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » (18027)

DEL20180329-091 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « ZA La Porte des Boscqs » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00 €
Résultat à affecter (A+B)	0,00 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	- 3 525,83 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 3 525,83 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00 €
Besoin de financement (D+E)	0,00 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 3 525,83 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20180329-092 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 7 819,38 €

 Recettes:
 12 036,27 €

 Résultat de l'exercice:
 4 216,89 €

 Résultat antérieur:
 9 142,96 €

 Résultat de clôture:
 13 359,85 €

Section d'investissement : Dépenses : 121 662,80 €

 Recettes:
 0,00 €

 Résultat de l'exercice:
 - 121 662,80€

 Résultat antérieur:
 - 145 036,40 €

 Résultat de clôture:
 - 266 699,20 €

 Excédent cumulé:
 - 253 339,35 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Commerce solidaire » (18031)

DEL20180329-093 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 13 359,85 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Commerce solidaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	4 216,89 €
Résultats antérieurs reportés (B)	9 142,96 €
Résultat à affecter (A+B)	13 359,85 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-121 662,80 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-145 036,40 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-266 699,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	205 000,00 €
Besoin de financement (D+E)	-61 699,20 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	13 359,85 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D001	-266 699,20 €

<u>FINANCES</u>: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » (18032)

DEL20180329-094 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 145 726,33 €

Recettes : 145 726,33 € Résultat de l'exercice : $0,00 \in \mathbb{R}$ *késultat antérieur :* $0,00 \in \mathbb{R}$ *késultat de clôture :* $0,00 \in \mathbb{R}$

Section d'investissement : Dépenses : 107 250,05 €

Recettes: $212\,038,48\,€$ Résultat de l'exercice: $104\,788,43\,€$ Résultat antérieur: $-103\,566,91\,€$ Résultat de clôture: $1\,221,52\,€$ Excédent cumulé: $1\,221,52\,€$

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » (18032)

DEL20180329-095 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un résultat de fonctionnement cumulé de 0 euro,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Agro-alimentaire » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	0,00€
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	0,00€
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	104 788,43 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-103 566,91 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	1 221,52 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	0,00€
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Excédent d'investissement à reprendre au R001	1 221,52 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)

DEL20180329-096 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 74,60 €

Recettes: $5\ 216,62\ €$ Résultat de l'exercice: $5\ 142,02\ €$ Résultat antérieur: $2,91\ €$ Résultat de clôture: $5\ 144,93\ €$

Section d'investissement : Dépenses : 5 144,93 €

 Recettes:
 23 367,45 €

 Résultat de l'exercice:
 18 222,52 €

 Résultat antérieur:
 - 23 367,45 €

 Résultat de clôture:
 - 5 144,93 €

 Excédent cumulé:
 0,00 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » (18033)

DEL20180329-097 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 5 144,93 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Industriel CCST » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	5 142,02 €
Résultats antérieurs reportés (B)	2,91 €
Résultat à affecter (A+B)	5 144,93 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	18 222,52 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 23 367,45 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 5 144,93 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	- 5 144,93 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	5 144,93 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D001	- 5 144,93 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)

DEL20180329-098 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 15 330,09 €

Recettes:68 698,01 €Résultat de l'exercice:53 367,92 €Résultat antérieur:0,00 €Résultat de clôture:53 367,92 €

Section d'investissement : Dépenses : 53 367,92 €

Recettes: $51\,492,68\,€$ Résultat de l'exercice: $-1\,875,24\,€$ Résultat antérieur: $-51\,492,68\,€$ Résultat de clôture: $-53\,367,92\,€$ Excédent cumulé: $0,00\,€$

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Bâtiment STATIM » (18034)

DEL20180329-099 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 53 367,92 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment STATIM » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	53 367,92 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	53 367,92 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-1 875,24 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 51 492,68 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 53 367,92 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	- 53 367,92 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	53 367,92 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D001	- 53 367,92 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)

DEL20180329-100 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit .

Section de fonctionnement : Dépenses : 9 223,06 €

Recettes : 19 998,30 € Résultat de l'exercice : 10 775,24 € Résultat antérieur : 0,00 € Résultat de clôture : 10 775,24 €

Section d'investissement : Dépenses : 11 471,14 €

Recettes: $10\,976,11\,€$ Résultat de l'exercice: $-495,03\,€$ Résultat antérieur: $-10\,280,21\,€$ Résultat de clôture: $-10\,775,24\,€$ Excédent cumulé: $0,00\,€$

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « Bâtiment Relais » (18035)

DEL20180329-101 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 10 775,24 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Bâtiment Relais » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	10 775,24 €
Résultats antérieurs reportés (B)	0,00€
Résultat à affecter (A+B)	10 775,24 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	-495,03 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 10 280,21 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 10 775,24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	- 10 775,24 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 775,24 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 10 775,24 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 - Budget annexe « Golf » (18036)

DEL20180329-102 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 13 409,43 €

Recettes :39832,16 €Résultat de l'exercice :26422,73 €Résultat antérieur :420,73 €Résultat de clôture :26843,46 €

Section d'investissement : Dépenses : 16 500,66 €

Recettes : 21 286,30 €

 Résultat de l'exercice :
 4 785,64€

 Résultat antérieur :
 - 21 286,30 €

 Résultat de clôture :
 -16 500,66 €

 Excédent cumulé :
 10 342,80 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Golf » (18036)

DEL20180329-103 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 26 843,46 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Golf » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit .

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	26 422,73 €
Résultats antérieurs reportés (B)	420,73 €
Résultat à affecter (A+B)	26 843,46€
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	4 785,64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-21 286,30 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	-16 500,66 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	-10 342,80 €
Besoin de financement (D+E)	-26 843,46 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	26 843,46 €
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	0,00€
Déficit d'investissement à reprendre au D001	-16 500,66 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 - Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)

DEL20180329-104 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 146 335,85 €

Recettes : $114\ 184,69 \in$ Résultat de l'exercice :-32 151,16 €Résultat antérieur : $158\ 796,21 \in$ Résultat de clôture :126 645,05 €

Section d'investissement : Dépenses : 9 165,32 €

 Recettes:
 38 193.47 €

 Résultat de l'exercice:
 29 028,15 €

 Résultat antérieur:
 -29 068.47 €

 Résultat de clôture:
 - 40.32 €

 Excédent cumulé:
 126 604,73 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 – Budget annexe « Office de Tourisme » (18051)

DEL20180329-105 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 126 645,05 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-32 151,16 €
Résultats antérieurs reportés (B)	158 796,21 €
Résultat à affecter (A+B)	126 645,05 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	29 028,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-29 068,47 €
Déficit d'investissement à reprendre au D 001 (D)	- 40,32 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	533,72 €
Excédent de financement (D+E)	493,40 €
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	126 645,05€
Déficit d'investissement à reprendre au D 001	- 40,32 €

FINANCES: Vote du compte administratif 2017 – Budget annexe « SPANC » (18052)

DEL20180329-106 (7.1)

Après avoir approuvé le compte de gestion 2017 de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de La Haye du Puits - Lessay,

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, s'étant retiré pour le vote du compte administratif 2017, Monsieur Alain LECLERE, 1^{er} Vice-Président en charge de la commission « Administration générale, finances et marchés publics » et élu président de séance par l'assemblée, présente le compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Après en avoir délibéré et sous la présidence de Monsieur LECLERE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des votants (Monsieur Henri LEMOIGNE étant absent et ne prenant pas part au vote), le compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, résumé comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 66 990,13 €

Recettes : 52 625,28 € Résultat de l'exercice : -14 364,85 € Résultat antérieur : 84 709,26 € Résultat de clôture : 70 344,41 €

Section d'investissement : Dépenses : 48 060,20€

 Recettes:
 49 782,93 €

 Résultat de l'exercice:
 1 722,73 €

 Résultat antérieur:
 10 173,17 €

 Résultat de clôture:
 11 895,90 €

 Excédent cumulé:
 82 240,31 €

FINANCES: Affectation du résultat 2017 - Budget annexe « SPANC » (18052)

DEL20180329-107 (7.1)

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 70 344,41 euros,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2017 (A)	-14 364,85 €
Résultats antérieurs reportés (B)	84 709,26 €
Résultat à affecter (A+B)	70 344,41 €
Résultat d'investissement :	
Résultat d'investissement 2017	1 722,73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	10 173,17 €
Excédent d'investissement à reprendre au R 001 (D)	11 895,90 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E)	0,00€
Besoin de financement (D+E)	0,00€
Affectation du résultat	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement à reprendre R 002	70 344,41 €
Excédent d'investissement à reprendre au R001	11 895,90 €

<u>FINANCES</u>: Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) – Attribution de l'intégralité de la part communale à la communauté de communes

DEL20180329-108 (7.1)

Le principe sur lequel est basé le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes aisées pour la reverser à des intercommunalités et communes défavorisées. Les territoires peuvent être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé par l'Etat au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses communes membres. Il s'agit de la répartition dite de droit commun.

Toutefois, l'EPCI peut décider d'adopter le principe de la répartition dérogatoire du FPIC et d'attribuer l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes. Cette décision doit alors être prise :

- soit à l'unanimité des suffrages exprimés du conseil communautaire,
- soit à la majorité des 2/3 du conseil communautaire et avec l'approbation de tous les conseils municipaux.

Le montant total du FPIC à percevoir au titre de l'année 2018 n'est pas encore connu à ce jour. En effet, les montants seront notifiés uniquement au cours du mois de juin prochain. Cependant, il convient d'adopter dès à présent une

position à ce sujet, car la décision prise par le conseil communautaire aura un impact déterminant sur le Budget Primitif 2018.

Le montant perçu par la communauté de communes au titre du FPIC 2017 s'élevait à 763 611 euros. Il est rappelé que le conseil communautaire avait décidé d'attribuer en 2017 la totalité du FPIC à la communauté de communes.

Dans le cadre des travaux de prospective budgétaire, le produit du FPIC 2018 est estimé à un montant de 765 161 € avec une part EPCI en diminution à hauteur de 291 887 €, la part des communes est estimée quant à elle à 473 274 €. L'épargne brute est estimée dans la prospective 2018 à 856 328 €, la part commune du FPIC en représente 55%. En l'absence de cette recette, le ratio de désendettement calculé sur les dettes du Budget Principal de la communauté de communes passerait de 9.4 ans à 21 ans.

A défaut d'accord unanime des membres du conseil communautaire, la communauté de communes devrait, à titre d'exemple, augmenter le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties de l'ordre de 43 %, le taux passant ainsi de 6,92 % à 9,92 %.

Aussi, les produits perçus au titre du FPIC pour la part communale doivent permettre :

- d'atteindre le niveau d'épargne brute indispensable au remboursement du capital des emprunts en cours et à la conservation d'un ratio de désendettement acceptable pour la Direction des Finances Publiques,
- d'éviter de prélever sur l'excédent antérieur pour financer les dépenses de fonctionnement dans le but de redresser la situation financière de la communauté de communes.

Considérant la situation difficile de la communauté de communes et le niveau d'endettement élevé confirmé par les conclusions du rapport de la Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF) récemment transmis à l'ensemble des conseillers communautaires,

Considérant l'analyse prospective réalisée dans le cadre de cet audit financier ainsi que par les services communautaires démontrant la nécessité de conforter l'excèdent de fonctionnement afin de maintenir le niveau d'épargne de la collectivité,

Considérant que le montant du FPIC qui sera versé à l'EPCI conditionnera la capacité de la communauté de communes à financer les projets d'investissement déjà engagés ou envisagés,

Considérant qu'en l'absence du versement de l'intégralité du FPIC à la Communauté de Communes, celle-ci serait contrainte de recourir à une augmentation des taux d'imposition,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer la totalité et l'intégralité du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales de l'année 2018 à la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et de l'intégrer dans le Budget Principal de l'exercice 2018.

<u>ENFANCE JEUNESSE</u>: Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour les Relais Assistants Maternels de La Haye et Lessay

DEL20180329-109 (8.2)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, les contrats de projets des Relais d'Assistants Maternels (RAM) de Lessay et de La Haye ont été agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018 (3 ans). Le projet en cours du RAM du pôle de Périers arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la compétence « Petite enfance » de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et dans la perspective de la définition d'un Projet Educatif Social Local Communautaire, il est proposé d'aligner les échéances des projets des trois RAM du territoire sur la date du 31 décembre 2019.

En tant que gestionnaires respectifs des RAM de Lessay et La Haye, la Maison de Pays de Lessay et la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche doivent donc solliciter auprès de la CAF une prolongation d'un an de leurs contrats de projet RAM, soit du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Il serait dès lors possible d'élaborer un projet de territoire unique pour les RAM des trois pôles à fin 2021. Ce projet unique favoriserait une équité d'accès et une harmonisation du service rendu à l'échelle de la communauté de communes, dans le cadre d'un projet de fonctionnement commun aux 3 antennes implantées sur chacun des pôles de proximité, tout en assurant une gestion communautaire et associative.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des votants, d'autoriser le Président, en qualité de gestionnaire, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche un avenant à la convention d'objectifs et de financement du Relais d'Assistants Maternels de La Haye, portant sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

FINANCES: Débat d'orientation budgétaire 2018

DEL20180329-110 (7.1)

Depuis la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12 et par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Vu la loi NOTRe en date du 7 août 2015, obligeant l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin d'appuyer le débat d'orientation budgétaire et de l'article 107 de cette loi précisant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyses financières 2016-2022 rédigé par le service « Finances » qui a été transmis aux conseillers communautaires avec la convocation,

Vu la prospective budgétaire relative aux investissements jointe au rapport d'analyses financières 2016-2022,

Considérant le rapport relatif à l'étude rétrospective et prospective élaboré en février 2018 par la Mission d'Expertise Economique et Financière (MEEF) concernant la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et ses conclusions,

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2018 au sein de l'assemblée délibérante de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche,
- d'adopter le rapport d'analyses financières 2016-2022 et les principales mesures suivantes :
 - o poursuite des investissements engagés,
 - o report de 4 projets d'investissement envisagés,
 - o maîtrise et résorption de la dette de la collectivité à moyen terme,
 - o maîtrise des dépenses de fonctionnement pour améliorer la capacité d'autofinancement,
 - attribution intégrale de la part communale du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche au titre de l'année 2018,
 - o maintien des taux des impôts directs identiques à ceux votés en 2017.

Les délibérations DEL20180329-054 à DEL20180329-109 ont été visées par la Sous-Préfecture le 10 Avril 2018.

La délibération DEL20180329-110 a été visée par la Sous-Préfecture le 11 Avril 2018. Les délibérations ont été affichées le 11 Avril 2018.



ANNEXE DEL20180201-021



Je soussigné(e),

Quotité de travail

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Nom</u>		
B /		
<u>Prénom</u>		
Service		
Service		
<u>Statut</u>	□ Titulaire	Non-titulaire
		rton traiane
Grade (ou emploi)		

complet

□ Demande l'ouverture d'un compte épargne temps dans les conditions fixées par le décret n° 2004-
878 du 26-08-2004, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 et la délibération en date
du

☐ Temps complet ☐ Temps partiel (......%)

☐ Temps non

L'agent	La collectivité		
Fait à Le	☐ L'agent remplit les conditions d'ouverture d'un CET		
	☐ L'agent ne remplit pas les conditions d'ouverture d'un		
Signature	CET		
Signature	Motif:		
	Décision du Président		
	□ Acceptation □ Refus		
	Date et signature de l'autorité territoriale		
	-		

ANNEXE DEL20180201-021



DEMANDE ANNUELLE D'ALIMENTATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>A transmettre au service Ressources Humaines au plus tard le 31 décembre de l'année N</u>
Les jours qui ne sont pas pris dans l'année et qui ne sont pas inscrits sur le CET sont perdus.

Je soussigné(e),

NI			
<u>Nom</u>			
Prénom			
<u>11chon</u>			
<u>Service</u>			
		1	
<u>Statut</u>	□ Titulaire		Non-titulaire
Grade (ou emploi)			
Date d'ouverture du CET	:		
	-		

Demande, au titre de l'année, le versement sur mon compte épargne temps de

jours (dans la limite de 60 jours) d	ont :	
□ jours de congés annuels ne peut pas être inférieur à 20 jours p	s non pris (limite : le nombre de jours de congés annuels pris dans our un temps complet)	l'année
□ jours ARTT		
□ jours de repos compens	sateurs	
L'agent	La collectivité	
Fait à	☐ La demande d'alimentation du CET est prise en compte	
Le	☐ La demande d'alimentation du CET ne peut être prise	
	en compte	
	Motif:	
Signature	Date et signature de l'autorité territoriale	

ANNEXE DEL20181503-026

Convention centre-bourg Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

1/20

CONVENTION CENTRE-BOURG SUR LA COMMUNE DE PERIERS

ENTRE

La Commune de Périers, représentée par son Maire, Monsieur Gabriel DAUBE, dûment habilité aux effets des présentes par délibération n°2018/01/011 du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2018

La Commune de Périers est désignée ci-après par le terme « la Commune ».

FT

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, représentée par son président, Monsieur Henri LEMOIGNE, dûment habilité aux effets des présentes par une délibération du Conseil Communautaire en date du

Le Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est désignée ci-après par le terme « la Communauté de Communes ».

ET

L'Etablissement Public Foncier de Normandie, représenté par son Directeur Général, Monsieur Gilles GAL, habilité aux fins des présentes en application de l'article 14 du décret du 26 avril 1968 et plus spécialement par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2016.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie est désigné ci-après par le vocable « l'EPF Normandie ».

....

PREAMBULE

La Commune de Périers a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour l'accompagner dans la réalisation de projets sur son centre-bourg.

Ces projets sont issus de la convention «opération de revitalisation du centre-bourg de Périers et de développement du territoire (valant OPAH-RU) », signée entre l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute, la commune de Périers, la Caisse des Dépôts, l'Etat et l'Agence Nationale de l'habitat, et qui s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Ministre du Logement de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité pour le Programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Plusieurs études pré-opérationnelles ont été menées simultanément dans le cadre du projet de revitalisation du bourg de Périers et de développement du territoire intercommunal, et ont permis de définir des orientations d'aménagement ainsi qu'un programme d'actions.

Le projet souhaité pour le bourg vise à améliorer globalement la qualité de vie et le niveau de services à la population de Périers, enclencher un mouvement favorable à l'installation et à la réappropriation des locaux vacants par les habitants et par de nouvelles populations, accueillir des porteurs de projets et lancer une dynamique autour du commerce pour éviter tout phénomène de déprise, ainsi qu'à élargir la zone d'influence du bourg et le faire connaître comme territoire d'excellence à différents niveaux : transition écologique, technologie de pointe, nouvelles formes de commerces et développement culturel.

Les interventions envisagées pour valoriser le centre-bourg sont les suivantes :

- Reconstruire la ville sur elle-même avec un développement contrôlé.
- Créer une ville des respirations :
 - Aménager un nouveau boulevard urbain au sud-ouest de Périers.
 - Restructurer le secteur Tollemer-Gare.
 - Réaliser un aménagement cyclable et sécuriser le boulevard du 08 juin.
 - Réaménager la place du Fairage et installer une plateforme déplacements.
 - Aménager un espace d'information et d'exposition place du Général Leclerc.
 - Améliorer la partie Nord de la place du Général Leclerc, la rendre plus conviviale.
 - o Soutenir la création d'un jardin partagé.
- Offrir de nouveaux équipements et services aux habitants :
 - Construire une nouvelle salle de convivialité place de la Gare.
 - Réhabiliter l'ancien cinéma en salle culturelle.

2/20

- Restructurer le gymnase.
- Améliorer tous les déplacements.
- Renforcer le commerce
 - S'inscrire dans Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services projetée sur le territoire intercommunal à partir de 2018
 - Lancer une opération de « boutique à l'essai ».
 - Inscrire un périmètre de centralité commerciale dans le PLUI.
 - Mettre en place une animation annuelle « Venez Gouter Périers ».
 - Réaliser une nouvelle signalisation urbaine.
- Permettre à tous d'occuper un logement abordable, confortable et adapté à son âge :
 - Mise en place d'une OPAH.
 - Mise en place de primes communales.
 - Opération « Cœur d'îlot ».
 - Révéler le potentiel caché de 3 immeubles vacants datant de la Reconstruction.
 - Démolition de l'ancien presbytère et des locaux annexes situés sur le terrain
 - Réhabilitation d'un immeuble appartenant à la commune, 6, rue de la Gare

OBJET DE LA CONVENTION

Ce présent contrat sur le secteur du centre-bourg (cf. annexe - périmètre centre-bourg) est une convention cadre posée entre la Commune de Périers, la Communauté de Communes Côte Quest Centre Manche, et l'EPF Normandie, définissant les conditions générales d'intervention de l'EPF Normandie et précisant les projets d'aménagement-retenus par l'AMI pour lesquels une intervention foncière est nécessaire.

L'EPF Normandie pourra assurer la réalisation d'études de faisabilité nécessaires à l'enrichissement des programmes envisagés sur les sites repris à l'article 1 de la présente convention.

La convention permet de rendre plus lisible le lien entre les projets urbains, l'action foncière, les outils d'accompagnements (Friches, Etudes...) adaptés de l'EPF Normandie en vue de faciliter la réalisation des opérations mise en évidence dans l'étude préalable et retenues par la collectivité (cf. annexe - fiches projets).

Les déclinaisons opérationnelles pour chaque site seront précisées dans le cadre de conventions opérationnelles après réalisation le cas échéant d'études techniques.

Ceci étant exposé, il est passé au contrat :

Article 1 - PROJETS D'AMENAGEMENT ET MODALITES D'INTERVENTION

La présente convention détaille les opérations pour lesquelles l'EPF Normandie pourra accompagner la Commune :

- Réutiliser les sites de l'usine de la SIREC et des entreprises situées entre la rue du Pont l'Abbé et la voie verte dans le cadre du projet de création d'un boulevard urbain.
- Réhabiliter l'ancien cinéma.
- Révêler le potentiel caché de 3 immeubles vacants datant de la Reconstruction.
- Améliorer les cœurs d'îlots datant de la Reconstruction.
- Réinvestir le site de l'ancien presbytère.

1) Créer une ville des respirations

Le projet de création d'un boulevard urbain au sud-ouest du bourg permettrait d'épaissir le centre-bourg, de continuer à « développer » le bourg sur sa partie Ouest mais principalement de soulager le cœur de ville du trafic des véhicules lourds, ce qui permettra de redonner de la qualité de vie aux habitants et de l'attractivité aux logements situés sur cet axe.

Le tracé pressenti passe en partie sur un site industriel actuellement en activité. Le déplacement de ce site serait l'occasion de redynamiser ce secteur, qui est aujourd'hui complètement délaissé.

L'étude du tracé est actuellement menée par le service des routes du Département de la Manche. Plusieurs options de tracé ont été proposées à la commune, qui doit maintenant statuer.

La Commune sollicite l'EPF Normandie sur le principe d'assurer les négociations et le portage immobilier des emprises nécessaires et notamment le site des usines de la SIREC en bordure de voie verte, ainsi que la carrosserie située rue du Pont l'Abbé.

3/20

Ces ensembles correspondent aux parcelles cadastrales suivantes :

Section et n° de parcelles	Superficie (m²)
AK 27	1 196
AK 28	284
AK 29	588
AK 307	105
AK 381	3 416
AK 443	5 226
AK 444	166
AK 445	14 315
AK 446	38
AK 393	200
AK 442	449
AK 395	1 274
AK 394	2 781
AK 391	3 235
AK 369	4 762
TOTAL	38 035

2) Offrir de nouveaux équipements et services aux habitants

L'ancienne salle de cinéma de Périers, construite en 1955, a longtemps été synonyme de dynamisme de la ville. Fermé dans les années 1990, le bâtiment est resté en l'état depuis cette date.

Idéalement situé rue de Saint-Lô, à proximité du parc de stationnement de la Place de la Halle et à distance égale entre deux polarités, celle de la place du Général Leclerc, qui représente le cœur commerçant du bourg, et la place du Fairage, regroupant les équipements liés à la jeunesse et aux loisirs, le bâtiment pourrait être réaménagé en, afin de relancer l'activité de cinéma mais aussi d'accueillir occasionnellement des spectacles vivants.

L'appartement, situé à l'étage, et actuellement occupé par la propriétaire garderait sa fonction de logement.

La Commune sollicite l'EPF Normandie pour acquérir cet ensemble immobilier situé sur la parcelle AK 319.

L'enveloppe financière retenue pour ce portage s'élève à 129 000,00 € maximum.

La Commune sollicite également l'EPF Normandie pour une intervention au titre du Fonds Friches.

La présentation au comité de programmation du 20 mars 2017 en présence de la Région, a permis de valider les modalités d'intervention :

- Part Région : 35% du montant €HT.
- Part EPF Normandie : 45% du montant €HT.
- Le reste à la charge de la Commune de Périers.

Les études techniques et de programmation qui sont prévues dans le Fonds Friches permettront de définir plus précisément la programmation envisagée sur cet immeuble.

L'enveloppe financière retenue pour ces études s'élève à 50 000 €HT.

3) Engager une réflexion sur l'évolution architecturale de 3 immeubles vacants de la reconstruction

Les bâtiments d'habitation datant de la Reconstruction n'attirent plus les habitants. Ils possèdent pourtant des qualités spatiales indéniables, sont situés en cœur du bourg, et présentent des commodités (escaliers confortables, luminosité, combles aménageables, etc...).

La problématique de ces locaux vacants constitue donc une faiblesse du parc de l'habitat de Périers et un enjeu pour la redynamisation du centre-ville.

La stratégie de reconquête propose de changer l'image de ces logements en montrant ce qu'il est possible d'en faire, en y produisant, grâce à des remaniements architecturaux, du logement répondant aux attentes des potentiels habitants du centre-bourg.

Pour parfaire l'évaluation technique et financière des projets identifiés, l'EPF Normandie pourra lancer en maîtrise d'Ouvrage et avec le cofinancement de la Région et des Collectivités des études de faisabilité techniques et économiques sur l'ensemble des bâtiments.

Ces bâtiments sont situés sur les parcelles suivantes :

4/20

- Al 316
- AI 187 .
- Al191

La proposition technique permettra de dégager tous les scénarios réalistes et pertinents permettant de satisfaire pleinement les exigences du cahier des charges pour la création d'un certain type de logement.

Tous les aspects réglementaires et organisationnels devront être pris en compte le plus tôt possible pour tenir compte de leur impact sur le coût global, mais aussi sur le planning et le déroulement du projet.

Ces études sont menées dans le cadre de la convention de financement d'études de faisabilité menées pour la revitalisation des centres-bourgs et la lutte contre la vacance dans les logements, signée entre le Président du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin et le Directeur Général de l'EPF Normandie.

Ces études sont actuellement menées par le cabinet d'Architecture ARA pour une enveloppe financière qui s'élève à 16 200 €TTC.

La dépense est répartie de la façon suivante :

- 50% du montant €TTC à la charge du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.
- 50% du montant €TTC à la charge de l'EPF de Normandie.

4) Requalification des cœurs d'ilots

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et la ville de Périers ont considéré qu'une action spécifique agissant en complément de la requalification du bâti et visant le traitement des cœurs d'ilots de la Reconstruction permettrait d'enclencher un véritable processus de redynamisation du centre-ville.

Les cœurs d'îlots de la Reconstruction se déqualifient au cours du temps. Les constats issus du repérage montrent en effet une dévalorisation de ces espaces extérieurs en partie dus à :

- Un mauvais entretien de la voirie.
- Un stationnement sommaire.
- Des façades arrière nécessitant un ravalement,
- Une absence de sécurisation de ces espaces (éclairage nocturne, barrières...),
- Des annexes vétustes.

Une première phase d'analyse, inclue dans l'OPAH de Périers, sera traitée par l'opérateur en charge de son animation. Elle aura pour objectif d'inciter à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de valorisation de ces espaces en proposant une stratégie adaptée au cas par cas, compte-tenu de la situation à traiter, de la volonté des propriétaires et de leurs capacités de financements.

La Commune sollicitera l'EPF Normandie en fonction des résultats de la première phase. Des études complémentaires pourront ultérieurement être menées en maîtrise d'ouvrage EPF Normandie.

5) Réinvestir le site de l'ancien presbytère.

L'ancien presbytère est un bâtiment du XIXème siècle, ayant connu des remaniements multiples et des extensions, situé rue des Forges, dans la partie ancienne de la ville (non touchée par les bombardements). Appartenant à la Commune mais délaissé et aujourd'hui dans un très mauvais état, le presbytère est situé sur un

terrain d'une surface de 3360 m² sur lequel il est envisagé un programme de construction de logements à destination des séniors.

Le conseil municipal de Périers a décidé par délibération en date du 27 novembre 2017 de démolir les bâtiments situés sur la parcelle et de céder le terrain nu à un bailleur social en vue de la construction de logements locatifs à destination de personnes âgées autonomes.

La commune sollicite l'EPFN pour une opération de recyclage de ce foncier.

Article 2 - ACTIONS FONCIERES

2.1 - Conventions opérationnelles

La mise en œuvre de l'intervention foncière de l'EPF Normandie au profit de la Commune de Périers donnera lieu à la signature de conventions opérationnelles, propres au site de chaque opération identifiée.

Elles préciseront la nature de l'opération foncière concernée, les modalités techniques, juridiques et financières d'intervention de l'EPF Normandie ainsi que les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions de fin de portage. Ces conventions seront signées entre l'EPF Normandie et la commune de Périers.

5/20

2.2 - Modalités d'acquisition

Les acquisitions pourront se faire par négociation amiable, exercice d'un droit de préemption, réponse à un droit de délaissement, par expropriation et par tout autre moyen légal.

Chaque convention opérationnelle déterminera les modalités de mise en œuvre du projet et des procédures correspondantes.

Les acquisitions sont réalisées dans la limite de la valeur vénale fixée par France Domaine.

2.3 - Modalités de portage

La durée de portage des biens acquis par l'EPF Normandie pour le compte de la collectivité sera fixée dans la convention opérationnelle signée pour chaque opération.

La collectivité s'engage à racheter les parcelles concernées à l'EPF Normandie au plus tard à la fin de la durée de portage prévu par ladite convention opérationnelle.

Les ventes se feront au prix de revient. Les modalités de calcul en seront précisées dans chaque convention opérationnelle.

Durant le portage, les biens seront remis en gestion par l'EPF Normandie à la collectivité, au besoin après sécurisation.

Article 4 - ETUDES TECHNIQUES

4.1 - Conventions opérationnelles

La mise en œuvre de l'intervention de l'EPF Normandie au profit de la Commune de Périers donnera lieu à la signature de conventions opérationnelles, propres au site de chaque opération identifiée. Elles préciseront les modalités techniques et financières d'intervention de l'EPF Normandie.

Ces conventions seront signées entre l'EPF Normandie et la Commune de Périers.

4.2 - Consistance de l'intervention

Pour parfaire l'évaluation technique et financière des projets identifiés, l'EPF de Normandie pourra lancer des études complémentaires portant sur les diverses problématiques :

- Logement : lancement d'études de faisabilité.
- Culture : lancement d'étude de programmation.

4.3 - Modalités de l'intervention

L'EPF Normandie assure la maîtrise d'ouvrage des études avec le co-financement de la Région et des Collectivités.

- Part région : 35% du montant €HT.
- Part EPF Normandie : 45% du montant €HT.
- Le reste à la charge de la Commune de Périers.

Article 3 - INTERVENTION FRICHE

3.1 - Conventions opérationnelles

La mise en œuvre de l'intervention de l'EPF Normandie au profit de la Commune de Périers donnera lieu à la signature de conventions opérationnelles, propres au site de chaque opération identifiée. Elles préciseront les modalités techniques et financières d'intervention de l'EPF Normandie.

Ces conventions seront signées entre l'EPF Normandie et la Commune de Périers.

3.2 - Consistance de l'intervention

L'intervention de l'EPF Normandie dans le cadre de sa politique de résorption des friches comprend :

- Les missions de diagnostic technique du bâtiment et proposition de scénarii de réutilisation globale du site et du programme de travaux de réhabilitation correspondant.
- L'exécution des travaux repris dans la convention opérationnelle.

Les résultats des études seront propriété de l'EPF Normandie et de la collectivité.

6/20

3.3 - Modalités de l'intervention

L'EPF Normandie assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux avec le co-financement de la Région et des Collectivités.

- Part région : 35% du montant €HT.
- Part EPF Normandie : 45% du montant €HT.
- Le reste à la charge de la Commune de Périers.

Article 5 - Durée de la présente convention et avenants

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et se terminera à l'extinction des conventions opérationnelles qu'elle génèrera.

Une revue de projets annuelle avec la Collectivité est posée et comprendra une mise à jour de l'exécution financière de ladite convention.

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant, avec l'accord des parties.

La convention peut être résiliée avant son terme :

- Soit par impossibilité matérielle ou technique de mettre en œuvre les opérations foncières,
- Soit du fait de modifications des statuts ou des objectifs de l'un ou l'autre des signataires,

- Soit pour un motif d'intérêt général.

La résiliation est décidée par l'organe décisionnaire (Conseil d'Administration/ Conseil Municipal/Conseil Communautaire) de l'une ou l'autre des parties et notifiée à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception. Elle prend effet à compter de la réception de cette lettre. Les conventions opérationnelles éventuellement signées entre temps ne seront pas caduques du simple fait de la résiliation de la présente convention.

A Rouen, le

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Le Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Le Maire de PERIERS.

Gilles GAL

Henri LEMOIGNE

Gabriel DAUBE

7/20

....

ANNEXES

I – Cartographie générale du centre-bourg et des opérations de la convention

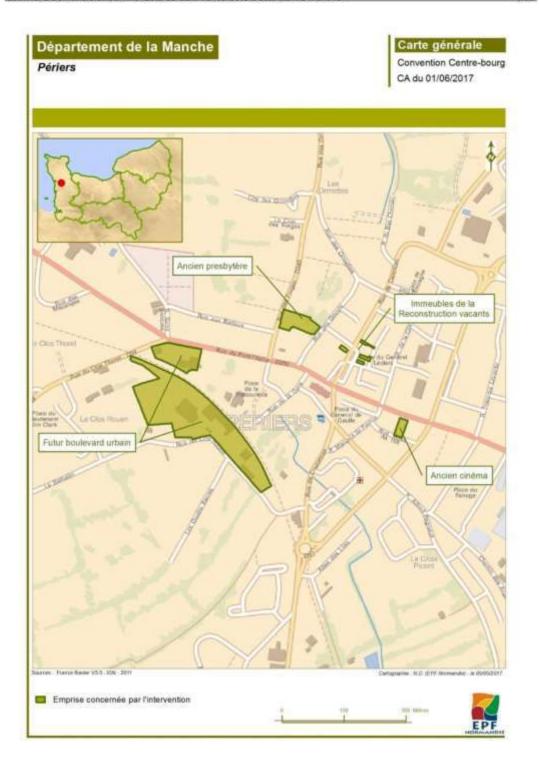
II – Les opérations de la Convention centre-bourg

III – Synthèse financière des dépenses

Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Quest Centre Manche 820

I – Cartographie générale du centre-bourg et des opérations de la convention

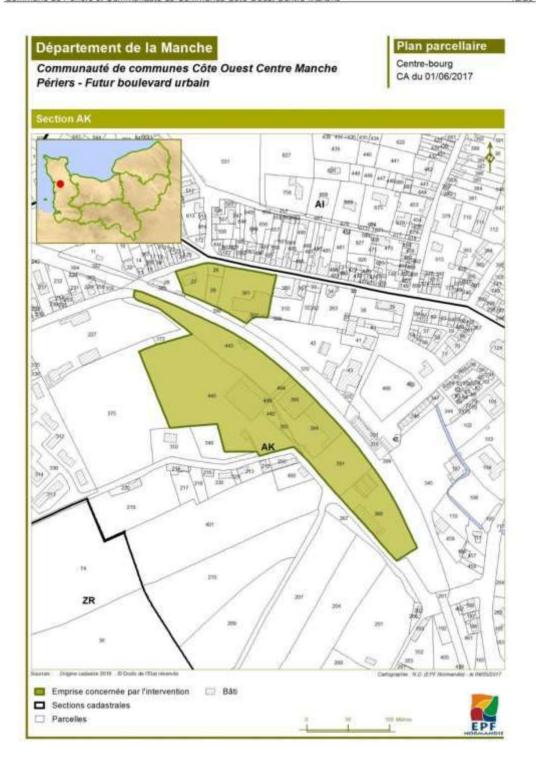
/20

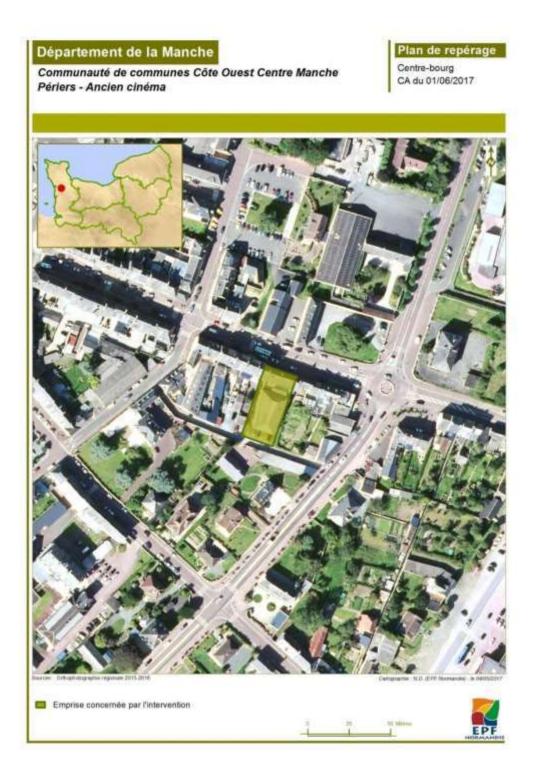


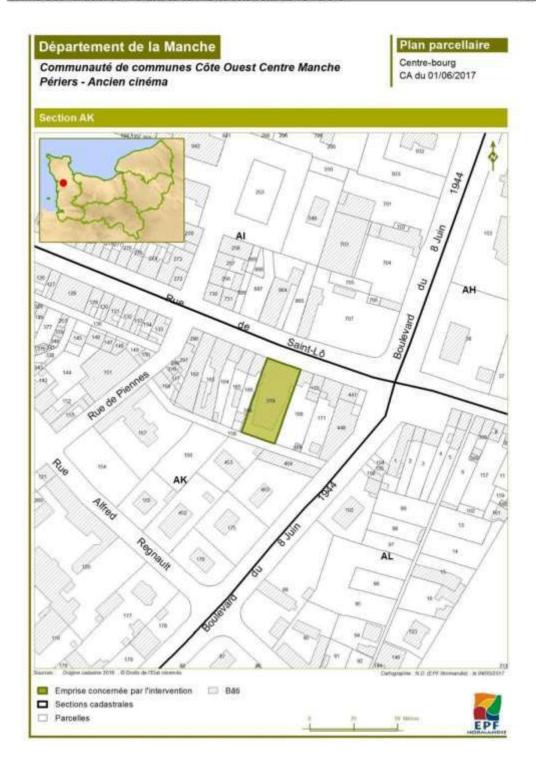
11/20

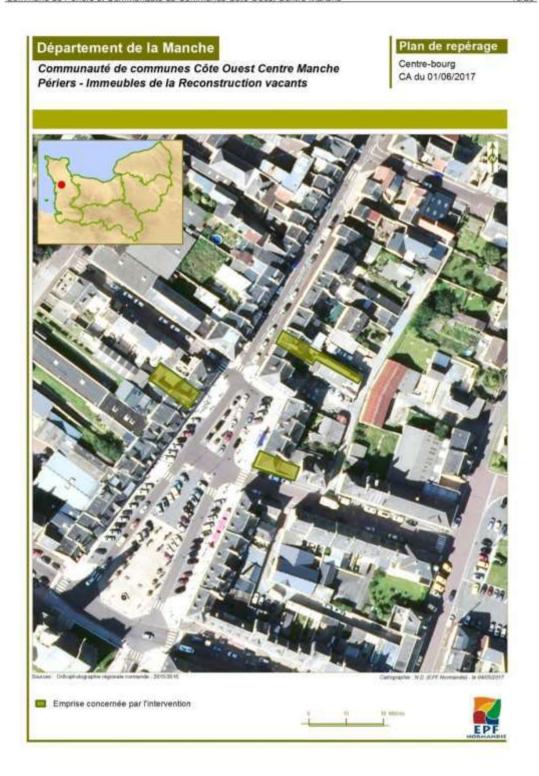


12/20



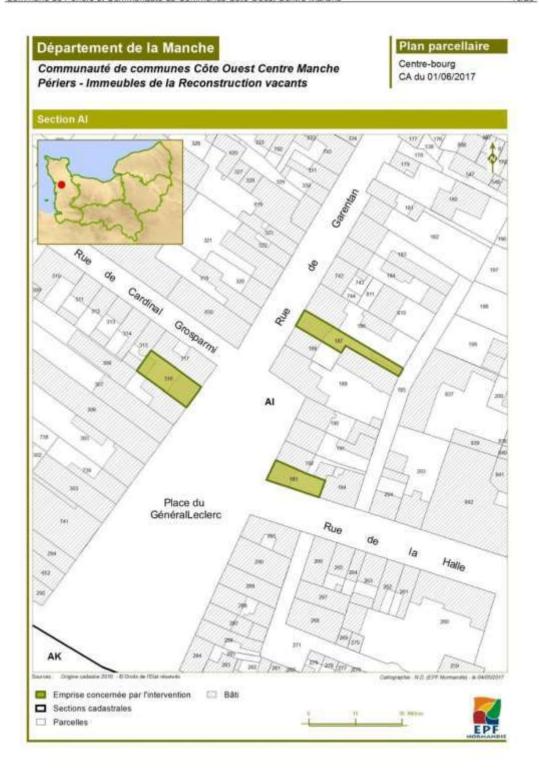






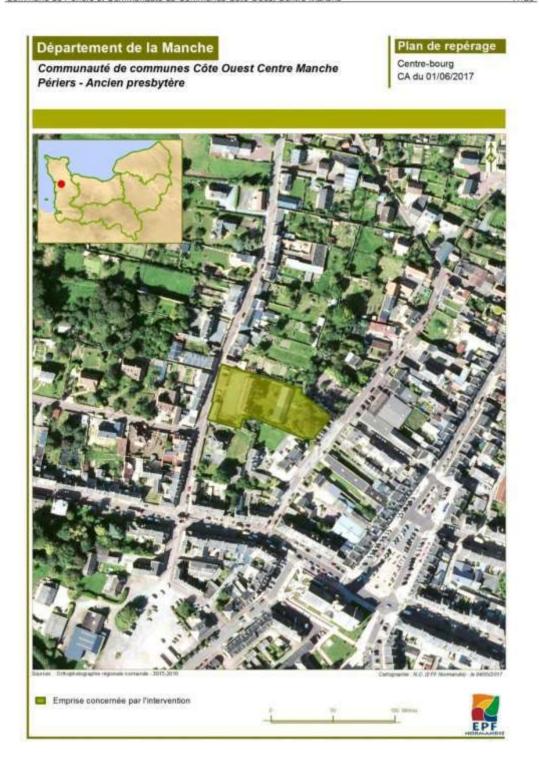
Convention centre-bourg Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

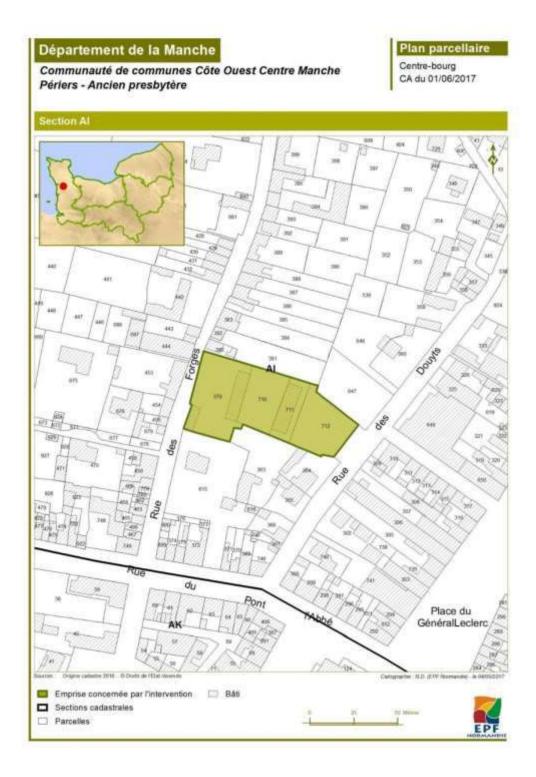
16/20



Convention centre-bourg Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

17/20





Convention centre-bourg
Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche 19/20

III - Synthèse financière des dépenses

Convention centre-bourg Commune de Périers et Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

20/20

Opérations	Référence cadastrales	Etudes techniques
Créer une ville des respirations Futur boulevard urbain	AK 27 AK28 AK 29 AK 307 AK 381 AK 443 AK 444 AK 445 AK 446 AK 393 AK 442 AK 395 AK 394 AK 391 AK 391 AK 369	
Offrir de nouveaux équipements et services aux habitants Ancien cinéma	AK 319	50 000 €HT
Engager une réflexion sur l'évolution architecturale de 3 immeubles vacants de la reconstruction	Al 316 Al 187 Al 193	Pris en charge par l'EPF Normandie et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
Réhabilitation du presbytère	Al 379 Al 710 Al 711 Al 712	Budget non défini
TOTAL		50 000 €HT





ARRETE PORTANT REPARTITION DES HEBERGEMENTS SOUMIS À LA TAXE DE SEJOUR

Le Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manché. Vu les articles L2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délibérations des 27 et 29 septembre 2016 instituant la taxe de séjour.

ARRETE

Article 1 : Les cires, espaces, locaux et autres installations accueillant des touristes soumis à la taxe de séjour aux tarifs définis par les délibérations indiquées ci-dessus sont mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 2: Le Président de la Communauté de Communes et le Directeur Général des services sant chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PATTEMOIGNE

Fait à La-Haye, le J2 février 2018

Accusé de réception en préfecture 050-200067031-20180212-ARRETEOT01-18-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

Nom de l'hébergement	Adresse de l'hébergement		Tarif applicable en €
LA CHAMPAGNE	2 rue La Champagne 50190 MILLIERES	aw.	1,35
LA LUCERIE	11A RUE DE LA LUCERIE 50430 BRETTEVILLE-SUR	AY	1,35
LA MAISON VARIN	la Larchonnerie 505G0 GEFFOSSES	=	1,35
COTE DES HAVRES	12 rue du Ferrage 50430 LESSAY		1,00
LA FERME DES MARES	26 rue des Mares 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-	AY.	1,00
BOUVREUILS	15 rue des Bouvreuils 50770 PIROU	-0	1,00
CABANE WOODEN	40 bis chemin Pouillat 50430 BRETTEVILLE-SUR-		1,00
CHEMIN DE FER 1	15 rue du Chemin de Fer 50550 ANNEVILLE-SUR-	THE RESERVE TO THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TW	1,00
CHEMIN DE FER 2	15 bis rue du Chemin de Fer 50560 ANNEVILLE-SUF		1,00
TE DU CORPS DE GARDE	rue du Corps de Garde 50430 SAINT-GERMAIN-5U	R-AY	1,00
LA CALE	7 les chemins de Coutances - Glatigny 50250 LA H	AYE	1,00
LA CHARRONNERIE	43 rue Le Haut de la Rue - La Charronnerie 50770 P		1,00
LA COTENTINE	20 rue Jacques Lejardinier des Landes - La Gruerie 50190	LA FEUILLIE	1,00
LA CROUTE 2	La Croûte 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON	T.	1,00
LA DUNE	12 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SU	R-AY	1,00
LA FLEURIERE	La Fleurière 50190 MARCHESIEUX		1,00
LA GRANGE DES DUNES	70 rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FEUILLIE		1,00
A GRANGE DES LANDES	7C Les Granges rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FE	DICUE	1,00
A GRANGE DU BOCAGE	78 Les Granges rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FE	SILIE	1,00
LA MAISON DE CAVILLY	30 rue de la vallée de l'Ay - Village Cavilly 50190 LA F		1,00
LA MER	212 rue de la mer 50710 CREANCES	10 A Settle	1,00
LA MEZZANINE	Village Samson - Baudreville 50250 LA HAYE		1,00
LA PERRUCHE	rue de la Bertinière - Glatigny 50250 LA HAYE		1,00
LA ROYAUTE	La Royauté 50250 LE PLESSIS-LASTELLE		1,00
LA SAGERIE	Hôtel Crocquet 50250 DOVILLE		1,00
LA SUPERBE	1 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-	211	The second secon
LA VAGUE	12 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-		1,00
- International Conference of the Conference of		K-AY	1,00
LA VALLEE	4 La Vallée 50190 FEUGERES		1,00
L'ABRI COTIER	7 la Terrerie 50560 GEFFOSSES	C CILD THE	1,00
L'BIAO COTENTIN 1	19 rue Tirelière - Gites de France G576 50430 BRETTEVIL	LE-SUR-AY	1,00
LE BUISSON	69 hôtel es James 50710 CREANCES		1,00
LE CHÂTEAU	Le Château 50500 AUXAIS		1,00
LE COQUET	185 rue de l'hôtel Coquet - Le Bulsson 50710 CREAI		1,00
LE GOELAND	20 rue Jacques Lejardinier des Landes 50190 LA FEU	ILLIE	1,00
LE JARDIN DE LA MER	3 La Larchonnerie 50560 GEFFOSSES		1,00
LE PERROQUET	rue de la Bertinière - Glatigny 50250 LA HAYE		1,00
LE SALNEL	43 rue de 5ainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-A	r	1,00
LE TERTRE 2	3 rue de la Mer 50190 LA FEUILLIE		1,00
LES HIRONDELLES	Les Landes 50430 LAULNE		1,00
LES MARAIS	4 La Vallée 50190 FEUGERES		1,00
LES STERNES	35 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUI	ł-AY	1,00
L'ESCALE	20 rue du Rivage 50430 BRETTEV LLE-SUR-AY		1,00
L'ETOT FOSSEY	L'étot Fossey 5019D MARCHESIEUX	9.89	1,00
MOULIN DU SOUVERAIN	5 route le moulin du Souverain - Prétot-Sainte-Suzanne 50250	MONTSENELLE	1,00
STABLES	Le Bourg 50250 SAINT-NICQLAS-DE-PIERREPON		1,00
SURVILLE	19 rue de Surville - Surville 50250 LA HAYE		1,00
LA PINEDE	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY		0.70
BARBEY	La Vindarderie 50250 DOVILLE		0,70
CHEVREFEUILLE	Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON		0.70
FOSSES A LIN	1 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUR		0.70
GLATIGNY 252	Le Bourg - Glatigny 50250 LA HAYE	NI .	0,70
GLATIGNY 263	Le Bourg - Glatigny 50250 LA HAYE		0,70
HOTEL ES FOSSES	1 Hôtel es Fosses 50560 GEFFOSSES		
		nee	0,70
HOTEL HOTELLIER	Hôtel Hôtellier - 27 rue de la Tringale 50190 MILLE		0,70
JASMIN	Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPON	8	0,70
LA CLERGERIE 1	La Clergerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY		0,70
LA CLERGERIE 2	La Clergerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY		0,70
LA COUBRUNIERE	1 La Coubrunière 50560 GEFFOSSES	X251c X	0,70
LA SENELLE	12 route Romaine - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONT		0,70
LE COQUILLAGE	39 rue des Flandres 50430 SAINT GERMAIN-SUR-	AY	0,70
LE HARAS 1	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	100-01 - A	0,70
LE HARAS 2	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	755 9407.0	0.70
LE HARAS 3	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	Accusé de 1	n31.20180977 ARRETE

DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

LES PUNS 1	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS PRAQUE VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY SALINEL 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU CHATEAU DE CLAIDS 9 le châreau de Claido 530 SAINT-GERMAIN-SUR-AY SALINEL 53A rue de Salinel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE CHATEAU DE CLAIDS 9 le châreau de Claido 530 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 CALANCES GASICINOBE 15 rue Gasionde 50430 LESSAY LA CROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GARDIENNERIE 11 sur de la Gardiennerie 50710 CREANCES LA GARDIENNERIE 11 sur de la Gardiennerie 50710 CREANCES LA GARDIENNERIE 12 sur de la Gardiennerie 50710 CREANCES LA GARDIENNERIE LA GARDIENNERIE 13 sur de la Montagne 50430 LESSAY LA MANGUETTERIE LA GARDIENNERIE LA GARDIEN	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY MAISON DES LLAS Pranqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLADS 9 le chàteau de Claids 50380 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLADS 9 le chàteau de Claids 50380 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLADS 829 boullevare de la Mer 50710 CREANCES LA GASTELLOISERIE LA GARDIENNERIE 115 rue des Mesières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 LA GARDIENNERIE 115 rue de la Gardiennerie 50730 CREANCES LA GASTELLOISERIE LA GARDIENNERIE 115 rue de la Gardiennerie 50730 VISENY LA MARQUETTERIE LA HEROULLERIE L	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES PINS 1	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 10 rue de Solado Solado LESSAY LES PINS 9 10 rue de Solado Solado LESSAY 10 rue de Solado So	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 LES PINS 9 40 rue des Michaeu des Costas Saint-Germain-Sur-AY PARICU-PLAGE 33 rue des Michaeu des Claids 50390 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 53A rue des Sainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 74 LE VIGNONNERIE 15 rue Gasionde 50430 LESSAY HOME 19 19 rue des Mézières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GARDIENNERIE 14 GARDIENNERIE 15 rue de la Gardiennerie 50710 CREANCES LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA HÈROULIERIE LA HÈROULIERIE LA HÈROULIERIE LA HÈROULIERIE LA LONDE LA LONDE LA LONDE LA LONDE LA MARQUETTERIE LA MONTAGNE 10 rue Louise Hervieu 50430 VESSY 75 village la Barberie 50430 VESSY 75 village la Barberie 50430 LESSAY LA WACHELLE 35 rue du Camping 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA WACHELLE 19 bis la Tirchère GRes de France 33370 FIROU LA TOURELLE 19 bis la Tirchère GRes de France 3330 SAINT-GERMAIN-SUR-AY L'BLAO COTENTIN 2 19 bis la Tirchère GRes de France 3330 SAINT-GERMAIN-SUR-AY L'BLAO COTENTIN 2 LE COS CASTEL 1 LE GORAND CAMELIA 20 le vieux Bourg 50190 SAINT-MARTIN-D'AJUBIGNY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES COLES 18	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES By rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 20 rue de des Hippodrome 50430 LESSAY 20 rue de des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA GROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GASTELLOISERIE 10 rue des Meilleres - Molbeog 50250 LA HAYE LA HEROULLERIE LA LONDE LA HORDE LA HORDE LA HORDE LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MONTAGNE 10 route de la Montagne 50430 LESSAY 75 village la Barberie 50720 PIROU LA MONTAGNE 10 rue Louise Hervieu 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES By rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 20 rue de des Hippodrome 50430 LESSAY 20 rue de des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Meilleres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA GROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GASTELLOISERIE 10 rue des Meilleres - Molbeog 50250 LA HAYE LA HEROULLERIE LA LONDE LA HORDE LA HORDE LA HORDE LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MARQUETTERIE 50190 NAY LA MONTAGNE 10 route de la Montagne 50430 LESSAY 75 village la Barberie 50720 PIROU LA MONTAGNE 10 rue Louise Hervieu 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville 50500 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 53A rue de Salnel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE CHÀTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50190 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 19 rue des Mezières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE LA GARDIENNERIE 19 rue des Mezières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA GROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GARDIENNERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA HEROULLERIE LA HEROULLERIE LA HONDE LA MARQUETTERIE LA MARQUETTERIE LA MARQUETTERIE LA MARQUETTERIE LA MONTAGNE 10 route de la Montagne 50430 LESSAY LA NEUSTRIE 75 villagn la Barberie 50770 PIROU	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 ERSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hip	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY ANTICLE DE LA CHARLES BARLES BA	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 AUTORITE SOURCE SOU	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 40 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 40 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 40 rue de Sainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 40 rue de Sainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 40 rue de Sainel 50430 LESSAY 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 40 rue de Sainel 50430 LESSAY 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 40 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY 40 rue de Sainel 50430 LESSAY 41 rue de la Gardiennerie 50430 LESSAY 42 rue de Sainel 50430 LESSAY 43 rue de Sainel 50430 LESSAY 44 rue de Sainel 50430 LESSAY 45 rue de Sainel 50430 LESSAY 46 rue de Sainel 50430 LESSAY 47 rue de Sainel 50430 LESSAY 48 rue de Sainel 50430 LESSAY 49 rue de Sainel 50430 LESSAY 40 rue de	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 Gailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES LILAS Pranqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÂTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50190 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÂTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50190 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Mézières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE LA GARDIENNERIE 115 rue de la Gardiennerie 50710 CREANCES LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE LA GASTELLOISERIE	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue des Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue des Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES LLAS Pranqueville S0560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles S0770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 La Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50190 SAINT-PATRICE-DS-CLAIDS ESCALE DANS LES DUNES 829 boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50130 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS ESCALE DANS LES DUNES 829 boulevarc de la Mer 50710 CREANCES GASLONDE 15 rue Gaslonde 50430 LESSAY HOME 19 19 rue des Mézières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY LA CROUTE 1 48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Pranqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 LE Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50130 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 7 LES PINS 8 15 rue Gaslonde 50430 LESSAY HOME 19 19 rué des Mézières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 9 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville S0560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY YIGNONNERIE 7 La Vignonnerie 50770 PIROU CHÂTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50390 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS ESCALE DANS LES DUNES 829 boulevard de la Mer 50710 CREANCES GASLONOE 15 rue Gaslonde 50430 LESSAY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue de Hippodrome 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY SALNEL 53A rue de Sainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 La Vignonnerie 50770 PIROU CHÂTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50290 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS ESCALE DANS LES DUNES 829 boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 Le Vignonnerie 50770 PIROU CHÀTEAU DE CLAIDS 9 le château de Claids 50290 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville 50560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY VIGNONNERIE 7 La Vignonnerie 50770 PIROU	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 allée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville S0560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY SALNEL 53A rue de Salnel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Pranqueville S0560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU RAYON VERT 20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Pranqueville S0560 GEFFOSSES PIROU-PLAGE 33 rue des Hirondelles 50770 PIROU	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 allée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY MAISON DES ULAS Franqueville S0560 GEFFOSSES	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES TROIS PINS 6 ailée des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 8 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70 0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 7 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70 0,70 0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 6 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70 0,70 0,70
LES PINS 1 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 5 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 4 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 3 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY LES PINS 2 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	1 0,70
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY LES PINS 1 30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	The second secon
LES ECOLES 9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70
	0,70
	0,70
LES DUNES 9 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 8 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 7 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 6 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 5 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 3 Boulevard de la mer 50770 CREANCES LES DUNES 4 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 2 Boulevard de la mer 50770 CREANCES LES DUNES 3 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 12 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 11 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 10 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 1 Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES CARRIERES 16 rue des Carrières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
L'EPICERIE 28 rue du Bourg 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70
L'EMBROISERIE 1 patit gits L'Embroiserie - Surville 50250 LA HAYE	0,70
LE ROHARD 2 Le Rohard 50190 MARCHESIEUX	0,70

DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture 15/02/2018

LES PINS 9	30 rue de l'Hippodrome S0430 LESSAY	0,65
LES AUBINS	hameau Aubins 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,65
LA POSTE	5 rue de la Gare 50190 PERIERS	0,55
LECOLQUIN	1 rue du Calvaire - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
LE COMMERCE	11 place Patton - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
LE NORMANDY	3 Place Saint Cloud 50430 LESSAY	0,55
VILLA CHARLY	18 charrière du Pilet 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
5 Rue Joachim du Bellay	5 rue Joachim du Bellay 50770 PIROU	0,55
AJONCS	20 rue des Ajones 50710 CREANCES	0,55
ALGUE NORD	13 chemin du marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
ALGUE SUD	11 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
AUZE	25 allée des coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN SUR-AY	the second secon
ANDREE	10 La Saurie 50770 PIROU	0,55
ANIOU	5 rue d'Anjou 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	100000000000000000000000000000000000000
ANNE	528 50190 GORGES	0,55
ARMANVILLE		0,55
ARTOIS	45 route d'Armanville 50770 PIROU	0,55
	B rue d'Artois 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
AU BON	27 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
AU BRUIT DES VAGUES	27 rue des Cigognes 50770 PIROU	0,55
AVENUE DE JERSEY	27 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
BAMBOU 1	rue de Jersey S0770 PIROU	0,55
BAMBOU 2	rue de Jersey 50770 PiROU	0,55
BARBERIE	78 village Barberie 50770 PIROU	0,55
BARVILLE	Commune de Barville - Mobecq 50250 LA HAYE	0,55
BAS DE LA RUE	15 Le Bas de la Rue 50770 PIROU	0,55
BAYONNERIE	27 La Bayonnerie 50190 SAINT-PATRICE-0E-CLAIDS	0,55
BELLEVUE	146 boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,55
BERGERONNETTES	26 rue des Bergeronnettes 50770 PIROU	0,55
BEUVE	5 rue Louis Beuve 50770 PIROU	0,55
BIEF OU MOULIN	village Canteloup 50560 GEFFOSSES	0,55
BOUGAINVILLE	30 rue de Bougainville 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,53
BOUVREUILS	20 rue des Bouvreuils 5D770 PIROU	0,55
BRETAGNE	53 rue de Bretagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
BRETAGNE	33 AVENUE DE BRETAGNE 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-A	
BRETTEVILLE	7 rue de Bretteville SC430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
CARBONNELLE	Hameau Carbonnel - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
CARTOT	37 ROUTE DE CARTOT 50430 LESSAY	0,55
CAVEY	Hötel Cavey 50190 MILLIERES	0,55
CHALET	7 rue d'Anjou 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AV	0,55
CHALMEIGNES	13 rue des Chaimelgnes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
CHARRIERE	24 charrière du Pilet 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
CHARRIERE BERGERIE	3 charrière de la Bergerie 50770 PIROU	0,55
CHEMIN	23 route du Chemin de Fer 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
CLOS NORMAND	20 rue de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
COCCINELLES	8 route de Périers 50430 VESLY	
COLIBRI	20 rue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
COQUEUCOTS		0,55
COTTAGE BERTINIERE	27 alliée des coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
The state of the s	Rue Bertinière - Glatigny 50250 LA HAYE	0,55
CREANCES PLAGE	797 Boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,55
DE CARTOT	rue de Printania 50710 CREANCES	0,55
DE NORMANDIE	3 rue François Fourmage 50770 PIROU	0,55
DE PRINTANIA	70 rue du Pas du Moulin 50710 CREANCES	0,55
CELFIN	23 route de la Mer Lotissement de La Poudrière - Surville 50250 L	
DES CHÊNES	71 Les Maisons de la Plage 50770 PIROU	0,55
DES CHÊNES	14 rue des Hirondelles 50770 PIRCU	0,55
DES COTEAUX	42 rue de Provence 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES FLANDRES	26 rue des Flandres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES JARDINS	4 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES OBSERVATOIRES	80 rue de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES ORMES	10 boulevard de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN SUR-	
DES PÉCHERIES	46 rue du soleil couchant 50550 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
maine de la Besilère grand gîte	25 route de taillefer - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAY	The state of the s
maine de la Besilère petit gite	25 route de Taillefer - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HA	98 0.55
A comment of parties Breag	The second secon	Accusé de merption en 66 testure 050-200067031-20180842-ARRE

Date de réception préfecture : 15/02/2018

DU NORD	17 Allée du Nord 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
Emile Poirier	32 rue Emilie Politier 50250 LA HAYE	0,55
ESCAPADE	22 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ESCAPADES	8 houlevard Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
EUGENE	10 La Saurie 50770 PIROU	0,55
FACE A LA MER	18 Avenue de la Mer 50770 PIROU	0,55
FOSSES A LIN	37 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
FROCQUEVILLE	8 rue de Frecqueville 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
GALLIOT	7, rue du Général Leclerc - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
GITE DE LA TOURNERIE	La Tournerie 50500 RAIDS	0,55
GITE LES POMMIERS	Franqueville 50550 GEFFOSSES	0,55
GROKAYOO	Les Ruelles - Mobecq 50250 LA HAYE	0,55
GUERNESEY	10 impasse du Rouergue 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
GUERNESEY	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
HAMEAU DU MONT	Le Hameau du Mont - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
HAUT PERCHE	7 rue Huguet de Sémonville 50770 PIROU	0,55
HAUTE FOLIE	3 chemin des Matelots 50770 PIROU	0,55
HÔTEL RENOUF	38A rue de Bougainville 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
Hôtel Rivière	1 rue hôtel rivière 50560 GEFFOSSES	0,55
HUNAWHIR	20 rue d'Hunawhir 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
lle des Dunes	5 rue du Sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JERSEY	5 rue de Jersey 50770 PIROU	0,55
JERSEY	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JERSEY	8 impasse du Rouergue 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JULIEN JAMES	3 rue Julien James 50770 PIROU	0,55
The second secon	Route de la haye du puits - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
la petite poterie	66 is Berberie 50770 PIROU	0,55
LA BARBOTTERIE	La Barboterie 50550 GEFFCSSES	0,55
10.000.000.000.000	1 charrière de la Bergerie 50770 PIROU	0,55
LA BERGERIE	La Boulangerie - Angovilla-sur-Ay 50430 LESSAY	0,55
LA BOULANGERIE	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BOURDONNERIE 1		0,55
LA BOURDONNERIE 2	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BOURDONNERIE 3	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BOURDONNERIE 4	15 LA bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BUCAILLE 2	La Bucaille - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
LA BURGUETTERIE	57 route du Plessis - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
LA CARBONNELLERIE	5 la Carbonnellerie 50770 PIROU	0,55
LA COMTE	4 bis avenue de la Comté 50770 PIROU	D,55
LA CROIX VINDY	La Croix VIndy 50770 PIROU	
LA CUIROTTERIE	44 route du moulin - Bolleville 50250 LA HAYE	0,55
LA GARE	La Gare - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
LA GRANDE BROSSE	Village la Grande Brosse - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
LA GRANDE FLAGUE	La Grande Flague 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LA GRANDE MERISE	15 village de Haut de Bas - Gerville-la-forêt 50430 VESLY	0,55
LA GRINGORERIE	La Gringorerie 50560 GEFF05585	0,55
LA GROTTE	rue de la Grottii 50710 CREANCES	0,55
LA GROUCERIE	2 village la Groucerie 50770 PIROU	0,55
LA LANDE 1	Le hameau du Boscq - La Lande 5019D MARCHESIEUX	0,55
LA LANDE 2	Le hameau du Boscq - La Lande 50190 MARCHESIEUX	0,55
LA LARCHONNERIE	1 A route de l'hôtel Croix 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
LA LUCERIE 1	13 La Lucerie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
LA LUCERIE 2	13 La Lucerie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
LA MARE AUX FEES	71 rue sainte-Anne 50190 GORGES	0,55
LA MARE AUX MOINES	Hameau Biémont - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
LA MELLINGNERIE	Le Bourg 50430 LAULNE	0,55
LA MER	1881 rue de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
LA MER	39 rue des Flandres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
The second secon	15 vi lage de Haut de Bas - Gerville-la-forêt 50430 VESLY	0,55
LA MERISE	4 rue des Mouettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LA MOUETTE	71 rue sainte-Anne 50190 GORGES	0,55
A PETITE MARE AUX FEES	12 route des Moulins - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,55
LA PETITE RIGAULT		0,55
LA POMME	68 rue de la Conté 50710 CREANCES	0.55
LA PORTIÈRE	44 run de la Portière 50560 ANNEVILLE-SUR-MER La Poudrière - Surville 50250 LA HAYE Acousé de	reception emossifect

e59 200007031-20100212-ARRETEGT01-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

PELICAN	26 aliée des Páquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
PETITE PAUMERIE	29 rue de la Mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
PETITE VALLÉE	Hameau Duneville 50710 CREANCES	0,55
PLAGE	39 résidence des maisons de la plage 50770 PIROU	0,55
POINTE DU BANC	7 Avenue de la Pointe du Banc 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
PREVELLERIE	Village la Prévellerle 50770 PIROU	0,55
PROVENCE	20 rue de Provence 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
REPOS MER CAMPAGNE	61 rue de Fenquillère 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
RESIDENCE CHALMEIGNES	5 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN SUR-AY	0,55
RESIDENCE MAISON DE LA PLAGE	Résidence les maisons de la plage 50770 PIROU	0,55
RESIDENCE PLAGE	38 résidence de la Plage 50770 PIROU	0,55
RESIDENCE PLAGE	32 résidence de la Plage 50770 PIROU	0,55
ROQUEFORETTE 2	Village Roquefort 50430 LAULNE	0,55
ROSANA	7 rue Fernand Desplanques 50770 PIROU	0,55
ROSE	28 rue du château 50190 GORGES	0,55
ROSEAU	26 allée des Pâquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 1	2094 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 2	2096 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 3	2096 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
RUE DE CHAMPAGNE	32 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
RUE HAMEL	18 rue Louise Hervieu 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
SAINT DIDACE	1 rua de Colmar 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SAINTE ANNE	27 rue Sainte-Anne 50190 GORGES	0,55
SARK	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SEMAPHORE	7 rue du sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SOLEIL	60 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
SOLEIL COUCHANT	38 rue du Soleil Couchant SOSGO ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
ST GERMAIN 1	28 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ST GERMAIN 2	26 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ST MARC	- Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
STERNE	25 allée des Coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
TOUPIE	48 route du Sole II Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
UN MOULIN	1 rue du moulin - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
UNION	14 rue de l'Union 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
VASSELIN	2 In Mare 50250 SAINT-NICOLAS-DE-P ERREPONT	0,55
VERONICA	25 route du moulie 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
VIE FACILE HOLIDAY GITE	24 route de Carentan - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
VILLA ANNEVILLE	50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
VILLA LOUTINE	5 rue des Flandres 50770 PIROU	0,55
VILLA MANA	23 boulevard de la Mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
villa mijalin	5 rue de Clamorgan 50770 PIROU	0,55
WEST POINT COTTAGE	11 route Romaine - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,55
LA MORINIERE	La Morinière 50770 PIROU	0,35
AUX GRANDS ESPACES	36 rue du Camping 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,35
ETANG DES HAIZES	43 rue de Cauticotte - Saint-Symphorien-le-Valois 50250 LA HAYE	0,35
LE GRAND LARGE	coute du Soleil Couchant 50360 ANNEVILLE-SUR-MER	0,35
LE CLOS VERT	Village de l'égise 50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	0,22
NATURELLE 3 CHEMINS DES MAR	3 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,22
E NATURELLE 5 CHEMIN DES MARA	5 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,22
BIGNE DE HAUT	rue des Carrières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,22
CAMPING DE LA TOURNERIE	La Tournerie 50500 RAIDS	0,22
CHARM' N HAMLET	1 route des Allettes - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,22
LA BUCAILLE 1	La Bucaille - Montgardon 50250 LA HAYE	0,22
LE CLOS CASTEL 2	Le Bourg 50500 RAIDS	0,22
ROQUEFORETTE 1	Village Roquefort 5D430 LAULNE	0,22
LE CLOS MARIN	43 rue des Bergeronnettes 50770 PROU	0,22
LES DUNES	832 boulevard de la Mer 50770 CREANCES	0,22
LA VALLEE	La Vallée 50560 GEFFOSSES	0,22
ECURIE LESEIGNEUR	10 route les Mares - Bolleville 50250 LA HAYE	0,22

Accusé de réception en préfecture 050-200087031-20180212-ARRETEOT01-18-DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018

LA POULLETERIE	20 chemin Poullia: 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
LA PRÉVELLERIE	Villago La Prevellerie 50770 PIROU	0,55
LA RENAUDIERE	8 route de la gare 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
LA RUE DE SURVILLE	15, la rue de Surville - Surville 50250 LA HAYE	0,55
LA SAUCORNE	31 Hameau Legruel 50430 CREANCES	0,55
LA SOIVERIE	6 chemin de la Bouillotte 50770 PIROU	0,55
LA SURPRISE	47 Boulevard maritime 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
La Tisonnerie LA TOSCANNERIE	La Tispinarie - Saint Nicolas de Pierrepont 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,55
LA VALETTE	La Toscannerie - Saint-Jores 50250 MONTSENELLE	0,55
The second secon	56 rue de la Valette - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
LA VALETTE LA VIGIE	65 rue de la Valette - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
	1 rue de la Mer 50770 PIROU	0,55
L'ANGERRIE	L'Angerrie 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,55
LAVANDER	28 rue du château 50190 GORGES	0,55
LE BOURG	32 rue du Bas du Bourg 50710 CREANCES	0,55
LE BOURG	route du Soleil Couchant - La Portière 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0.55
le grenier de la Guerrie	la Guerrie 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,55
LE LAVOIR	Le Lavoir - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
LE LAVOIR	60 rue du Lavoir - Saint-Hémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
LE MASCARET	37 RUE DU BAS BOURG - 71 rue de la mer 50710 CREANCES	0,55
LE NOYER	Le Drans - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
LE PETIT NID.	56 résidence les maisons de la plage 50770 PROU	0.55
LE POMMIER	10 route du Ledy - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0.55
LE POTET	Le Potet 50430 LAULNE	0,55
LE SEMAPHORE	24 rue du Sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LE SOLEIL	8 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
LE SUD	Allée du sud 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
LECHARTIER	18 rue des Chaimeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LES BLEUETS	7 allde des bleuets 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LES CHARDONS BLEUS	7 chemin des Marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
LES COCCINELLES	10 route les Mares - Bolleville 50250 LA HAYE	0,55
LES CYCLAMENS	2 rue des Cyclamens S0770 PIROU	0,55
Les Embruns	73 rue de la Mer S0710 CREANCES	0.55
LES FONTAINES	2 les Fontaines 50190 MARCHESIEUX	0,55
LES FORGES	1A rue des Forges 30190 PERIERS	0,55
LES HIRONDELLES	2 Lé Pérouzel 50190 FEUGERES	0,55
LES HIRONDELLES	51 rue des Hirondelles 50770 PIRCU	0,55
LES ILES	12 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
LES MOUETTES	7 rue des Mouettes 50770 PIRQU	0,55
S MOUTONS DE PRES-SALES	31 hameau Legruel 50710 CREANCES	0,55
LES PEUPLIERS	7 la grande Maison - Gerville-la-forêt 50430 VESLY	0,55
LES POMMIERS	122 résidence de la plage 50770 PIROU	0,55
LES PAUNELLES	11 to Graverie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
L'OCEANE	Village la Valette - Saint-Rémy des Landes 50250 LA HAYE	0,53
L'ORME	207 rue du Gué de l'Orme 50710 CREANCES	0,55
MAISON BIEMONT	Harneau Blémont - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
MAISON DE LA CLERGERIE	La Ciergerie 50430 LAULNE	0,55
MAISON DE LA PLAGE	34 Les maisons de la Plage 50770 PIROU	0,55
MAISON DE PECHEUR	14 La Barboterie 50560 GEFFOSSES	
MAISON D'HUNAWHIR	S rue d'Hunawhir 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
MAISON DU MOULIN	village Canteloup 50560 GEFFOSSES	-
MAISON PRINTANIA	rue de Printaria 50710 CREANCES	0,55
MAISON VERTE	12 rue des Hirondelles 50770 PIROU	0,55
manoir de la Guerrie	la Guerrie 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,55
MANOIR LA GAUGUINERIE	La Gauguinerie 50250 DOVILLE	0,55
MER ET MIELLES	1064 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
MORLAND	37 allier des Pâquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
MOULIN BOUGAINVILLE	9 route du Moulin 50560 ANNEVILLE SUR-MER	0,55
NORMANDIE	6 avenue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
NORMANDIE	28 cus de Normandie 50430 SANT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
OBSERVATOIRE	28 rue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
OCEANE	6Z boulevard de l'observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DRCHID	1 impasse des Goélands 50770 PIROU	0,55
UNATIO	28 rue du château 50190 GORGES 14 allée des Pâquerattes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY 050-200067031-2	0.55

DE Date de télétransmission : 15/02/2018 Date de réception préfecture : 15/02/2018



ARRETE PORTANT REPARTITION DES HEBERGEMENTS SOUMIS A LA TAXE DE SEJOUR

Le Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, Vu les articles L.2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les délibérations des 27 et 29 septembre 2016 instituant la taxe de séjour.

ARRETE

Article 1 : Les aires, espaces, locaux et autres installations accueillant des touristes soumis à la taxe de séjour aux tarifs définis par les délibérations indiquées ci-dessus sont mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le Président de la Communauté de Communes et le Directeur Général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La-Haye, le 12 mars 2018.

HEART LEMOIGNE

ésident

Co rimunauté de Communés Côte Quest Centre Manche 20 rue des Aubennes – 50/250 La-Haye [Telephone 02 33 07 11 7 950-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-Département de la Manche - Arrondissement de Courances

AU Date de télétransmission : 13/03/2018

Date de réception préfecture : 13/03/2018

Nom de	Adresse de	Tarif applicat
l'hébergement	l'hébergement	eu ento
LA CHAMPAGNE	2 rue La Champagne 50190 MILLIERES	1,35
LA LUCERIE	11A RUE DE LA LUCERIE 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	1,35
LA MAISON VARIN	la Larchonnerie 50560 GEFFOSSES	1,35
COTE DES HAVRES	12 rue du Ferrage 50430 LESSAY	1,00
LA FERME DES MARES	26 rue des Mares 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
BOUVREUILS	15 rue des Bouvreuils 50770 PIROU	1.00
CABANE WOODEN	40 bis chemin Poullat 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	1,00
CHEMIN DE FER 1	15 rue du Chemin de Fer 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	1.00
CHEMIN DE FER 2	15 bis rue du Chemin de Fer 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	1.00
SITE DU CORPS DE GARDE	rue du Corps de Garde 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
LA CALE	7 les chemins de Coutances - Glatigny 50250 LA HAYE	1,00
LA CHARRONNERIE	43 rue Le Haut de la Rue - La Charronnerie 50770 PIROU	1,00
LA COTENTINE	20 rue Jacques Lejardinier des Landes - La Gruerie 50190 LA FEUILLIE	1,00
LA DUNE	12 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
LA FLEURIERE	La Fleurière 50190 MARCHESIEUX	1,00
LA GRANGE DES DUNES	7D rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FEUILLIE	1.00
LA GRANGE DES LANDES	7C Les Granges rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FEUILLIE	1,00
LA GRANGE DU BOCAGE	7B Les Granges rue de la Vallée de l'Ay 50190 LA FEUILLIE	1,00
LA MAISON DE CAVILLY	30 rue de la vallée de l'Ay - Village Cavilly 50190 LA FEUILLIE	1,00
LA MER	212 rue de la mer 50710 CREANCES	1,00
LA MEZZANINE	Village Samson - Baudreville 50250 LA HAYE	1,00
LA PERRUCHE	rue de la Bertinière - Glatigny 50250 LA HAYE	1.00
LA ROYAUTE	La Royauté 50250 LE PLESSIS-LASTELLE	1,00
LA SAGERIE	Hötel Crocquet 50250 DOVILLE	1,00
LA SUPERBE	1 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
LA VAGUE	12 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
LA VALLEE	4 La Vallée 50190 FEUGERES	1,00
L'ABRI COTIER	7 la Terrorio 50560 GEFFOSSES	1,00
L'BIAO COTENTIN 1	19 rue Tirelière - Gîtes de France G576 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	1,00
LE BUISSON	69 hôtol es James 50710 CREANCES	1,00
LE CHÂTEAU	Le Château 50500 AUXAIS	1,00
LE COQUET	185 rue de l'hôtel Coquet - Le Buisson 50710 CREANCES	1,00
LE GOELAND	20 rue Jacques Lejardinier des Landes 50190 LA FEUILLIE	1,00
LE JARDIN DE LA MER	3 La Larchonnerie 50560 GEFFOSSES	1,00
LE PERROQUET	rue de la Bertinière - Glatigny 50250 LA HAYE	1,00
LE SALNEL	43 rue de Sainel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
LE TERTRE 2	3 rue de la Mer 50190 LA FEUILLIE	1,00
LES HIRONDELLES	Les Landes 50430 LAULNE	1,00
LES MARAIS	4 La Vallée 50190 FEUGERES	1,00
LES STERNES	35 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	1,00
L'ESCALE L'ETOT FOSSEY	20 rue du Rivage 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	1,00
MOULIN DU SOUVERAIN	L'étot Fossey 50190 MARCHESIEUX	1,00
	bute le moulin du Souverain - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENEL	1,00
STABLES	Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	1.00
LA PINEDE	19 rue de Surville - Surville 50250 LA HAYE	1,00
BARBEY	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
CHEVREFEUILLE	La Vindarderie 50250 DOVILLE	0,70
FOSSES A LIN	Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,70
GLATIGNY 262	1 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
GLATIGNY 263	Le Bourg - Glatigny 50250 LA HAYE	0,70
HOTEL ES FOSSES	Le Bourg - Glatigny 50250 LA HAYE 1 Hôtel es Fosses 50560 GEFFOSSES	0,70
HOTEL HOTELLIER		0,70
JASMIN	Hôtel Hôtellier - 27 rue de la Tringale 50190 MILLIERES	0,70
LA CLERGERIE 1	Le Bourg 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT La Ciergerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY	0,70
LA CLERGERIE 2	La Ciergerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY La Ciergerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY	0,70
LA COUBRUNIERE	1 La Coubrunière 50560 GEFFOSSES	0,70
LA SENELLE	12 route Romaine - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,70

Accuse de reception en préfecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

LE COQUILLAGE	39 rue des Flandres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
LE HARAS 1	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	0,70
LE HARAS 2	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	0.70
LE HARAS 3	Rue de saint-Lô 50190 PERIERS	0,70
LE ROHARD 1	Le Rohard 50190 MARCHESIEUX	0,70
LE ROHARD 2	Le Rohard 50190 MARCHESIEUX	0.70
L'EMBROISERIE 1 petit gîte	L'Embroiserie - Surville 50250 LA HAYE	0,70
L'EPICERIE	28 rue du Bourg 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70
LES CARRIERES	16 rue des Carrières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
LES DUNES 1	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 10	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 11	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 12	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 2	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0.70
LES DUNES 3	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 4	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 5	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0,70
LES DUNES 6	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0.70
LES DUNES 7	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0.70
LES DUNES 8	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0.70
LES DUNES 9	Boulevard de la mer 50770 CREANCES	0.70
LES ECOLES	9 rue des écoles 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,70
LES PINS 1	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0.70
LES PINS 2	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 3	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 4	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 5	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 6	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 7	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
T-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,70
LES PINS 8 LES TROIS PINS	6 allee des Roses 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
MAISON DES LILAS	Franqueville 50560 GEFFOSSES	0,70
	33 rue des Hirondelles 50770 PIROU	0,70
PIROU-PLAGE RAYON VERT	20 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-	53A rue de Salnel 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,70
SALNEL	7 La Vignonnerie 50770 PIROU	0,70
VIGNONNERIE CHÂTEAU DE CLAIDS	9 le château de Claids 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,65
The state of the s	829 boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,65
ESCALE DANS LES DUNES		0,65
GASLONDE	15 rue Gasionde 50430 LESSAY	0,65
HOME 19	19 rue des Mézières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,65
LA CROUTE 1	48 route des Forges - Bolleville 50250 LA HAYE	
LA GARDIENNERIE	115 rue de la Gardiennerie 50710 CREANCES	0,65
LA GASTELLOISERIE	La Gastelloiserie - Mobecq 50250 LA HAYE	0.65
LA HEROULLERIE	La Héroullerie - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,65
LA LONDE	La Londerie 50430 VESLY	0,65
LA MAISON	26 rue Emile Poirier - La-Hayo-du-Puits 50250 LA HAYE	0.65
LA MARQUETTERIE	LA MARQUETTERIE 50190 NAY	0,65
LA MONTAGNE	10 route de la Montagne 50430 LESSAY	0.65
La Neustrie	75 village la Barberie 50770 PIROU	0,65
LA TOURELLE	35 rue du Camping 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,65
LA VACHECHERIE	10 rue Louise Hervieu 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,65
L'BIAO COTENTIN 2	19 bis la Tirelière - Gîtes de France 33370 50430 BRETTEVILLE-SUR-AV	0,65
LE CLOS CASTEL 1	Le Bourg 50500 RAIDS	0,65
LE GRAND CAMELIA	2D ie vieux Bourg 50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	0,65
LE MESNIL	150 rue de la République - Le Mesnil 50710 CREANCES	0,65
LE MONT SCOLAN 1	Le mont Scolan - Montgardon 50250 LA HAYE	0,65
LE TERTRE 1	3 rue de la Mer 50190 LA FEUILLIE	0,65
LE VIEUX CHATEAU	2 route de Cretteville - Coigny 50250 MONTSENELLE	0,65
LEFOULON	8 rue Barbey d'Aurevilly 50770 PIROU	0,65
MAISON FAUNY	19 rue Emile Fauny 50770 PIROU	0,65
PAPILLON	Village Roquefort 50430 LAULNE	0,65

Accuse de reception en prefecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

SUNNY ROOM GITE BAUDREVILLE 319	1 route des Allettes - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,65
GITE BAUDREVILLE 320	Le Bourg - Baudreville 50250 LA HAYE	0,65
LE PALIX	Le Bourg - Baudreville 50250 LA HAYE	0,65
'EMBROISERIE 2 grand gite	1 Le Palix 50190 FEUGERES	0,65
	L'Embroiserie - Surville 50250 LA HAYE	0,65
LES MIELLES	4 rue la Huberdière - Surville 50250 LA HAYE	0,65
LES PINS 10	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,65
LES PINS 9	30 rue de l'Hippodrome 50430 LESSAY	0,65
LES AUBINS	harneau Aubins 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,65
LA POSTE	5 rue de la Gare 50190 PERIERS	0.55
LE COLQUIN	1 rue du Calvaire - Le-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
LE COMMERCE	11 place Patton - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
LE NORMANDY	3 Place Saint Cloud 50430 LESSAY	0,55
VILLA CHARLY	18 charrière du Pilet 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
5 Rue Joachim du Bellay	5 rue Joachim du Bellay 50770 PIROU	0,55
AJONCS	20 rue des Ajonos 50710 CREANCES	0,55
ALGUE NORD	13 chemin du marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
ALGUE SUD	11 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
ALIZE	25 allée des coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ANDREE	10 La Saurie 50770 PIRQU	0,55
ANJOU	5 rue d'Anjou 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0.55
ANNE	52B 50190 GORGES	0,55
ARMANVILLE	45 route d'Armanville 50770 PIROU	0,55
ARTOIS	8 rue d'Artois 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
AU BON	27 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
AU BRUIT DES VAGUES	27 rue des Cigognes 50770 PIROU	0,55
AVENUE DE JERSEY	27 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
BAMBOU 1	rue de Jersey 50770 PIROU	0,55
BAMBOU 2	rue de Jersey 50770 PIROU	0,55
BARBERIE	78 village Barberie 50770 PIROU	0,55
BARVILLE	Commune de Barvillo - Mobecq 50250 LA HAYE	0,55
BAS DE LA RUE	15 Le Bas de la Rue 50770 PIROU	
BAYONNERIE	27 La Bayonnerie 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,55
BELLEVUE	146 boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,55
BERGERONNETTES	26 rue des Bergeronnettes 50770 PIROU	0,55
BEUVE	5 rue Louis Beuve 50770 PIROU	0,55
BIEF DU MOULIN		0,55
BOUGAINVILLE	village Canteloup 50560 GEFFOSSES	0,55
BOUVREUILS	30 rue de Bougainville 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
BRETAGNE	20 rue des Bouvreuils 50770 PIROU	0,55
	53 rue de Bretagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
BRETAGNE	33 AVENUE DE BRETAGNE 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
BRETTEVILLE	7 rue de Bretteville 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
CARBONNELLE	Hameau Carbonnel - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
CARTOT	37 ROUTE DE CARTOT 50430 LESSAY	0,55
CAVEY	Hôtel Cavey 50190 MILLIERES	0,55
CHALET	7 rue d'Anjou 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
CHALMEIGNES	13 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
CHARRIERE	24 charrière du Pilet 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
CHARRIERE BERGERIE	3 charrière de la Bergerie 50770 PIROU	0,55
CHEMIN	23 route du Chemin de Fer 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
CLOS NORMAND	20 rue de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0.55
COCCINELLES	8 route de Périers 50430 VESLY	0,55
COLIBRI	20 rue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
COQUELICOTS	27 allée des coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
COTTAGE BERTINIERE	Rue Berlinière - Glatigny 50250 LA HAYE	0.55
CREANCES PLAGE	797 Boulevard de la Mer 50710 CREANCES	0,55
DE CARTOT	rue de Printania 50710 CREANCES	0.55
DE NORMANDIE	3 rue François Fourmage 50770 PIROU	0,55
DE PRINTANIA	70 rue du Pas du Moulin 50710 CREANCES	0,55
DELFIN DES CHÊNES	23 route de la Mer Lotissement de La Poudrière - Surville 50250 LA HAYE	0,55
		Ser grant and

0,55
Accuse de reception en préfecture
050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18AU
Date de télétransmission : 13/03/2018
Date de réception préfecture : 13/03/2018

DES CHÊNES	14 rue des Hirondelles 50770 PIROU	0,56
DES COTEAUX	42 rue de Provence 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,56
DES FLANDRES	26 rue des Flandres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES JARDINS	4 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES OBSERVATOIRES	80 rue de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES ORMES	10 boulevard de l'Observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
DES PÉCHERIES	46 rue du soleil couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
Comaine de la Beslière grand gîte	25 route de taillefer - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
domaine de la Beslière petit gîte	25 route de Talliefer - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
DU CASTEL	37 rue des Tourterelles 50770 PIROU	0,55
DU NORD	17 Allée du Nord 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
Emile Poirier	32 rue Emile Poiner 50250 LA HAYE	0,55
ESCAPADE	22 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ESCAPADES	8 boulevard Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
EUGENE	10 La Saurie 50770 PIROU	0,55
FACE A LA MER	18 Avenue de la Mer 50770 PIROU	0,55
FOSSES A LIN	37 rue des Fosses à Lin 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
FROCQUEVILLE	8 rue de Frocqueville 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
GALLIOT	7, rue du Général Leclerc - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,55
GITE DE LA TOURNERIE	La Tournerie 50500 RAIDS	0,55
GITE LES POMMIERS	Franqueville 50560 GEFFOSSES	0.55
	Les Ruelles - Moberg 50250 LA HAYE	0,55
GROKAYOO	10 impasse du Rouergue 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
GUERNESEY	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
GUERNESEY	Le Hameau du Mont - Montgardon 50250 LA HAYE	0,55
HAMEAU DU MONT	Le Hameau du Mont - Montgaroon 50250 LA FIATE	0.55
HAUT PERCHE	7 rue Huguet de Sémonville 50770 PIROU	
HAUTE FOLIE	3 chemin des Matelots 50770 PIROU	0,55
HÖTEL RENOUF	38A rue de Bougainville 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
Hôtel Rivière	1 ruc hôtel rivière 50560 GEFFOSSES	0,55
HUNAWHIR	20 rue d'Hunawhir 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
lie des Dunes	5 rue du Sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JERSEY	5 rue de Jersey 50770 PIROU	0,55
JERSEY	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JERSEY	8 impasse du Rouergue 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
JULIEN JAMES	3 rue Julien James 50770 PIROU	0,55
la potite poterie	Route de la haye du puits - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
la barberie	. 66 la Barberie 50770 PIROU	0,55
LA BARBOTTERIE	La Barboterie 50560 GEFFOSSES	0,55
LA BERGERIE	1 charrière de la Bergerie 50770 PIROU	0,55
LA BOULANGERIE	La Boulangerie - Angoville-sur-Ay 50430 LESSAY	0,55
LA BOURDONNERIE 2	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BOURDONNERIE 3	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,65
LA BOURDONNERIE 4	15 LA bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA BUCAILLE 2	La Bucaille - Montgardon 50250 LA HAYE	0,65
LA BURGUETTERIE	57 route du Plessis - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
LA CARBONNELLERIE	5 la Carbonnellerie 50770 PIROU	0,55
LA COMTE	4 bis avenue de la Comté 50770 PIROU	0,55
LA CROIX VINDY	La Croix Vindy 50770 PIROU	0,55
LA CROUTE 2	La Croûte 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,55
LA CUIROTTERIE	44 route du moulin - Bolleville 50250 LA HAYE	0,55
LA GARE	La Gare - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
LA GRANDE BROSSE	Village la Grande Brosse - La-Haye-du-Puits 50250 LA HAYE	0,56
LA GRANDE FLAGUE	La Grande Flaque 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,56
LA GRANDE MERISE	15 village de Haut de Bas - Gerville-la-forêt 50430 VESLY	0,55
LA GRINGORERIE	La Gringorerie 50560 GEFFOSSES	0,55
	rue de la Grotte 50710 CREANCES	0,55
LA GROTTE	2 village la Groucerie 50770 PIROU	0,55
LA GROUCERIE	Le hameau du Boscq - La Lande 50190 MARCHESIEUX	0,55
LA LANDE 1	Le hameau du Boscq - La Lande 50190 MARCHESIEUX	0,55
LA LANDE 2	15 La Bourdonnerie 50430 VESLY	0,55
LA LAPINIERE	1 A route de l'hôtel Croix 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55

Accuse de reception en préfecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

MAISON DE LA PLAGE	34 Les maisons de la Plage 50770 PIROU	0,55
MAISON DE PECHEUR	14 La Barboterie 50560 GEFFOSSES	0,55
MAISON D'HUNAWHIR	5 rue d'Hunawhir 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
MAISON DU MOULIN	village Canteloup 50560 GEFFOSSES	0,55
MAISON PRINTANIA	rue de Printania 50710 CREANCES	0,55
MAISON VERTE	12 rue des Hirondelles 50770 PIROU	0,56
manoir de la Guerrie	la Guerrie 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,56
MANOIR LA GAUGUINERIE	La Gauguinerie 50250 DOVILLE	0,55
MER ET MIELLES	1064 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
MORLAND	37 allée des Pâquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,56
MOULIN BOUGAINVILLE	9 route du Moulin 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
NORMANDIE	6 avenue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
NORMANDIE	28 rue de Normandie 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
OBSERVATOIRE	62 boulevard de l'observatoire 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
OCEANE	1 impasse des Goélands 50770 PIROU	0,56
ORCHID	28 rue du château 50190 GORGES	0,55
	14 aliée des Pâquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
pâquerettes PELICAN	26 allée des Paquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
	29 rue de la Mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
PETITE PAUMERIE PETITE VALLÉE	Hameau Duneville 50710 CREANCES	0,55
PLAGE		0,55
110211331240	39 résidence des maisons de la plage 50770 PIROU 7 Avenue de la Pointe du Banc 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
POINTE DU BANC		0,55
PREVELLERIE	Village la Prévellerie 50770 PIROU 20 rue de Provence 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
PROVENCE		
REPOS MER CAMPAGNE	61 rue de Fenouillère 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
RESIDENCE CHALMEIGNES	5 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SIDENCE MAISON DE LA PLAGE	Résidence les maisons de la plage 50770 PIROU	0,55
RESIDENCE PLAGE	38 résidence de la Plage 50770 PIROU	0,55
RESIDENCE PLAGE	32 résidence de la Plage 50770 PIROU	0,55
ROQUEFORETTE 2	Village Requefort 50430 LAULNE	0,55
ROSANA	7 rue Fernand Desplanques 50770 PIROU	0,55
ROSE	28 rue du château 50190 GORGES	0,55
ROSEAU	26 allée des Pâquerettes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 1	2094 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 2	2096 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
ROUTE DE LA MER 3	2096 route de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
RUE DE CHAMPAGNE	32 rue de Champagne 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
RUE HAMEL	18 rue Louise Hervieu 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
SAINT DIDACE	1 rue de Colmar 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SAINTE ANNE	27 rue Sainte-Anne 50190 GORGES	0,55
SARK	30 bis route de la mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SEMAPHORE	7 rue du sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
SOLEIL	60 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
SOLEIL COUCHANT	38 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
ST GERMAIN 1	28 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ST GERMAIN 2	26 boulevard de l'Escapade 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
ST MARC	- Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
STERNE	25 allée des Coquelicots 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0.55
TOUPIE	48 route du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
UN MOULIN	1 rue du mouiin - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55
UNION	14 rue de l'Union 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55
VASSELIN	2 la Mare 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,55
VERONICA	25 route du moulin 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
VIE FACILE HOLIDAY GITE	24 route de Carentan - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55
VILLA ANNEVILLE	50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55
VILLA LOUTINE	5 rue des Flandres 50770 PIROU	0,55
VILLA MANA	23 boulevard de la Mer 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55
villa mijalin	5 rue de Clamorgan 50770 PIROU	0,55
WEST POINT COTTAGE	11 route Romaine - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,55
LA MORINIERE	La Morinière 50770 PIROU	0,35
AUX GRANDS ESPACES	36 rue du Camping 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,35

Accuse de reception en prefecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

LA LUCERIE 1	13 La Lucerie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY	0,55		
LA LUCERIE 2	13 La Lucerie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY			
LA MARE AUX FEES	71 rue sainte-Anne 50190 GORGES			
LA MARE AUX MOINES	Hameau Biémont - Montgardon 50250 LA HAYE			
LA MELLINGNERIE	Le Bourg 50430 LAULNE	0.55 0.55		
LA MER	1881 rue de la Mer 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY			
LA MER	39 rue des Flandres 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY			
LA MERISE	15 village de Haut de Bas - Gerville-la-forêt 50430 VESLY			
LA MOUETTE	4 rue des Mouetles 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY			
LA PETITE MARE AUX FEES	71 rue sainte-Anne 50190 GORGES			
LA PETITE RIGAULT	12 route des Moulins - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,55 0,55		
LA POMME	68 rue de la Conté 50710 CREANCES	0,55		
LA PORTIÈRE	44 rue de la Portière 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55		
LA POUDRIERE	La Poudrière - Surville 50250 LA HAYE	0,55		
LA POULLETERIE	20 chemin Poullist 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY			
LA PRÉVELLERIE	Village La Prevellerie 50770 PIROU	0,55		
LA RENAUDIERE	8 route de la gare 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55		
LA RUE DE SURVILLE		0,55		
LA SALICORNE	15, la rue de Surville - Surville 50250 LA HAYE	0,55		
LA SOIVERIE	31 Hameau Legruel 50430 CREANCES	0,55		
LA SURPRISE	6 chemin de la Bouillotte 50770 PIROU	0,55		
La Tisonnerie	47 Boulevard maritime 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55		
	nnerie - Saint Nicolas de Pierrepont 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERRE			
LA TOSCANNERIE	La Toscannerie - Saint-Jores 50250 MONTSENELLE	0,55		
LA VALETTE	56 rue de la Valette - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55		
LA VALETTE	65 rue de la Valotte - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55		
LA VIGIE	1 rue de la Mer 50770 PIROU	0,55		
L'ANGERRIE	L'Angerrie 50250 SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	0,55		
LAVANDER	28 rue du château 50190 GORGES	0,55		
LE BOURG	32 rue du Bas du Bourg 50710 CREANCES			
le grenier de la Guerrie	la Guerrie 50190 SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	0,55		
LE LAVOIR	Le Lavoir - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0,55		
LE LAVOIR	60 ruc du Lavoir - Saint-Rémy-des-Landes 50250 LA HAYE	0.55		
LE MASCARET	37 RUE DU BAS BOURG - 71 rue de la mer 50710 CREANCES	0.55		
LE NOYER	Le Drans - Lithaire 50250 MONTSENELLE	0,55		
Le Patelot	rue de Salnei 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55		
LE PETIT NID	56 résidence les maisons de la plago 50770 PIROU	0,55		
LE POMMIER	10 route du Ledy - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	0,55		
LE POTET	Le Potet 50430 LAULNE	0,55		
LE SEMAPHORE	24 rue du Sémaphore 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55		
LE SOLEIL	8 rue du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55		
LE SUD	Allée du sud 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0,55		
LECHARTIER	18 rue des Chalmeignes 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55		
LES BLEUETS	7 allée des bieuets 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	0,55		
LES CHARDONS BLEUS	7 chemin des Marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	0.55		
LES COCCINELLES	10 route les Mares - Bolleville 50250 LA HAYE			
LES CYCLAMENS	2 rue des Cyclamens 50770 PIROU	0,55		
Les Embruns	73 rue de la Mer 50710 CREANCES			
LES FONTAINES	2 les Fontaines 50190 MARCHESIEUX	0,55		
LES FORGES	1A rue des Forges 50190 MARCHESIEUX			
LES HIRONDELLES	2 Le Pérouzel 50190 FEUGERES			
LES HIRONDELLES	51 rue des Hirondeiles 50770 PIROU			
LESILES				
LES MOUETTES	12 avenue de Jersey 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY			
MOUTONS DE PRES-SALES	7 rue des Mouettes 50770 PIROU			
LES PEUPLIERS	31 hameau Legruel 50710 CREANCES 7 la grande Maison - Gerville-la-forêt 50430 VESLY			
LES POMMIERS	122 péridence de la elem ED270 DICOL.	0,55		
LES PRUNELLES	122 résidence de la plage 50770 PIROU			
L'OCEANE	11 la Graverie 50430 BRETTEVILLE-SUR-AY			
L'ORME	Village la Valette - Saint-Rémy des Landes 50250 LA HAYE			
MAISON BIEMONT	207 rue du Gué de l'Orme 50710 CREANCES	0,55		
MAISON DE LA CLERGERIE	Hameau Biémont - Montgardon 50250 LA HAYE La Clergerie 50430 LAULNE	0,55		
		0,55		

Accusé de réception en préfecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018

ETANG DES HAIZES	43 rue de Cauticotte - Saint-Symphorien-le-Valois 50250 LA HAYE	0,35
LE GRAND LARGE	route du Soleil Couchant 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	
LE CLOS VERT	Village de l'église 50190 SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	
NATURELLE 3 CHEMINS DES MA	3 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	
NATURELLE 5 CHEMIN DES MAR	5 chemin des marais 50560 ANNEVILLE-SUR-MER	
BIGNE DE HAUT	rue des Carrières 50430 SAINT-GERMAIN-SUR-AY	
CAMPING DE LA TOURNERIE	La Tournerie 50500 RAIDS	
CHARM' N HAMLET	1 route des Ailettes - Prétot-Sainte-Suzanne 50250 MONTSENELLE	
LA BUCAILLE 1	La Bucaille - Montgerdon 50250 LA HAYE	
LE CLOS CASTEL 2	Le Bourg 50500 RAIDS	0,22
ROQUEFORETTE 1	Village Requefort 50430 LAULNE	0,22
LE CLOS MARIN	43 rue des Bergeronneties 50770 PIROU	0,22
LES DUNES	832 boulevard de la Mer 50770 CREANCES	0.22
LA VALLEE	La Vallée 50560 GEFFOSSES	0.22
ECURIE LESEIGNEUR	10 route les Mares - Bolleville 50250 LA HAYE	0.22

Accusé de réception en préfecture 050-200067031-20180312-ARRETEOT02-18-AU Date de télétransmission : 13/03/2018 Date de réception préfecture : 13/03/2018



<u>Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux vice-</u> présidents

DEL20170202 - 020 (5.4)

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL20170116-002 en date du 16 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide par un vote à main levée de donner délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, afin qu'il puisse effectuer l'ensemble des opérations suivantes et signer tous les documents s'y rapportant concernant :

- ✓ la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ les contrats d'emprunt à court, moyen ou long terme pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget (montant maximum inférieur ou égal à 1.000.000 €);
 Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : faculté de passer du taux variable au taux fixe ou inversement, faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, possibilité d'allonger la durée du prêt, possibilité de procéder à un différé d'amortissement, possibilité de modifier la périodicité et le profil de remboursement;
- ✓ la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1.500.000 €;
- ✓ les contrats d'assurances, avenant, et acceptation des indemnités d'assurance y afférent ;
- √ la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes ;
- √ l'acceptation de dons et legs non grevés de conditions et de charges ;
- ✓ la fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) du montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leur demande ;
- ✓ les conventions et contrats relatifs aux recrutements de contrats aidés par l'Etat;
- ✓ l'acceptation de remboursements réalisés par divers organismes ou particuliers dans le cadre de sinistres survenus ou à venir dans le champ d'application des compétences de la communauté de communes ;
- √ les conventions et avenants se rapportant aux activités du service enfance/jeunesse et du service des sports ;
- ✓ la conclusion ou la révision de louage de matériels pour une durée n'excédant pas 6 ans ;
- ✓ l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
- ✓ la fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- ✓ le droit d'ester en justice au nom de la Communauté de Communes ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, de saisir les tribunaux compétents, de requérir des avocats spécialisés, d'engager et de mandater les dépenses relatives aux actions menées tant en demande qu'en défense ;
- ✓ le règlement des contributions patronales rétroactives pour les agents lors de la validation de services d'agents non titulaires dans la limite des crédits prévus au budget ;
- √ la signature des conventions de formation et de stage pour les agents de la collectivité, conventions relatives à l'accueil des stagiaires;
- ✓ les conventions de mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre des diverses activités organisées par la Communauté de Communes ou par les communes membres.

En cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par les vice-présidents bénéficiant d'une subdélégation.

Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par lui-même par délégation du conseil communautaire.

Visée en Sous-Préfecture le 9 février 2017 Affichée le 10 février 2017

LES DECISIONS

2018-001	Acceptation indemnisation suite sinistre 2017-023 accident camion benne	134
2018-002	Devis remplacement disjoncteur gymnase de La Haye	134
2018-003	Devis réparation toiture bâtiment siège social	135
2018-004	Transfert de crédits des dépenses imprévues en fonctionnement	135
2018-005	Réparation camion OM 8515XA50 Geesinknorba	136
2018-006	Remplacement moteurs double flux Gymnase Périers	137
2018-007	Contrat de cession FRAGAN spectacle Ville en Scène Lessay	137
2018-008	Devis ENEDIS branchement salle sportive de Créances	138
2018-009	Acceptation indemnité assurances - Sinistre 2017-002 Incendie Conteneurs Lessay	138
2018-010	Contrat de Cession DODEKA - Ville en scène - Spectacle Boris VIAN du 24 Mars 2018	139
2018-011	Convention Prestation service RAM 2018 - François CORVELEC	139
2018-012	2 Contrat de cession MUSIQUE EXPERIENCE - Ville en Scène - Mister Darius du 22/02/2018	
2018-013	3 Contrat de cession ART'SYNDICATE - Ville en Scène - Concert BAM BAM TIKILIK du 24/02/2018	
2018-014	Devis Mini-Camp FERME DE LA TOURNERIE du 18/02/2018	141
2018-015	Devis de THOMAS & FILS - Travaux de rechargement en sable sur le littoral communautaire du 21/02/2018	141
2018-016	Acceptation indemnisation suite sinistre 2018-001 - Panneau Parking PSLA LA HAYE endommagé	142
2018-017	Assignation d'un locataire en paiement et aux fins de résiliation du bail – GIOT Jérôme	142
2018-018	Signature du devis N°35314816 pour l'acquisition d'un châssis et d'une benne pour la collecte des ordures ménagères ainsi qu'une formation pour les chauffeurs et d'une extension de garantie - UGAP	143
2018-019	Achat de 1500 litres de Combustible GNR – Services Techniques Lessay - ETS VASTEL	143
2018-020	Annule et remplace DEC2017-139 - Contrat relatif aux interventions NAP de Katy SWIERKOWSKI	144
2018-021	Devis accompagnement "Stratégie Webmarketing" - Office de Tourisme de France	144
2018-022	Acceptation indemnisation suite sinistre 2017-029 - Disjoncteur électrique Gymnase LA HAYE endommagé	145
2018-023	Signature proposition tarifaire CONVIVIO livraison repas CLSH La Haye été 2018	145
2018-024	Signature du devis animations 2018 CPIE OT	146
2018-025	Annule et remplace DEC2018-019 - Achat de combustible GNR pour Services Techniques LESSAY	146
2018-026	Devis entretien de 3 courts de tennis en gazon synthétique LHP - SOLOMAT	147
2018-027	Réparation camion OM BM876XR - EUROVOIRIE	147
2018-028	Attribution MP 2017-015 PAVE - ADU Etudes	148
2018-029	Signature avenant 2 - PLU Pirou - PLANIS	148
2018-030	Annule et remplace DEC2018-021 - Signature de devis "Accompagnement : Stratégie/Structuration" - OT	149
2018-031	Devis entretien du terrain d'honneur + Terrain d'entrainement de Football de Périers - TSE	149
2018-032	Devis entretien du terrain d'honneur de Football de LA HAYE - TSE	150
2018-033	Devis aménagement du Bureau EPN - JARNIER Electricité	150
2018-034	Devis commande de produits d'entretien pour les gîtes de Créances et Lessay	151
2018-035	Contrat de cession ASSOCIATION WHS - Ville en Scène - Spectacle DOIS du 27 Mars	151
2018-036	Devis achat de matériel informatique pour l'EPN de Périers - SPID INFORMATIQUE	152
2018-037	Annule et remplace DEC2018-034 - Signature du devis TLD PRO - Gîtes Créances et Lessay	152

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche – Recueil des Actes Administratifs – 1T2018

2018-038	Devis achat de matériel informatique pour les Gîtes - AMAZON	
2018-039	Devis césio 84 licences antivirus pour 3 ans	153
2018-040	Devis Mobilier Aménagement de l'EPN de PÉRIERS - VASSARD OMB	154
2018-041	Devis Mobilier Aménagement de l'EPN de LA HAYE - VASSARD OMB	154

DEC2018-001

DECISION PORTANT ACCEPTATION INDEMNITE ET PAIEMENT FRANCHISE ASSURANCE Réparations du camion benne BM-876-XR suite sinistre 2017-023

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Vu la déclaration de sinistre enregistrée le 8 septembre 2017 près de l'assurance MMA Périers,

Vu le contrat d'assurance MMA auto fleet 143849066 (garanties et montants de franchise),

Vu les deux devis fournis par les entreprise JPL Carentan et TRANSMAT POIDS LOURD Saint Lô,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder aux réparations sur le camion benne BM-876-XR,

DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance MMA d'un montant de 579,74 € TTC comprenant la franchise de 750 € comme stipulé au contrat ;

La recette sera imputée à l'article 7718 – 8 OM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 2 janvier 2018 Visée en Sous-préfecture le 5 janvier 2018 Affichée le 5 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-002

DECISION PORTANT SIGNATURE du devis 20180123894 pour le remplacement du disjoncteur du gymnase de La Haye suite à un échauffement avec Actemium Cherbourg

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Vu la déclaration de sinistre déposée près de l'Assureur Générali France,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de faire procéder au remplacement du disjoncteur,

DECIDE de signer le devis 20180123894 relatif au remplacement du disjoncteur du gymnase de La Haye pour un montant de 4813.66 euros HT soit 5776.39 euros TTC avec l'entreprise Actemium Cherbourg.

Cette dépense sera imputée à l'article 615221 – Code Fonction 4 – service GESTEQSP – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 4 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 5 janvier 2018 Affichée le 5 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018–003 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du devis 18.0002.1 pour la réparation de relevés d'étanchéité et réalisation de 4 sondages de la toiture du bâtiment du siège social avec SEO

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de faire procéder à la réparation de la toiture du bâtiment du siège social,

DECIDE de signer le devis 18.0002.1 relatif à la réparation de la toiture du bâtiment du siège social à la Haye pour un montant de 992.14 euros HT soit 1190.57 euros TTC avec SEO.

Cette dépense sera imputée à l'article 615221 – Code Fonction 0 – service ADMN – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 5 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 9 janvier 2018 Affichée le 9 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-004

DECISION PORTANT Transfert de crédit des dépenses imprévues en fonctionnement

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 subdéléguant le pouvoir au Vice-président Alain LECLERE,

Considérant les crédits inscrits en dépenses imprévues de fonctionnement et la nécessité de procéder à un virement de crédit

DECIDE de procéder aux virements suivants sur le budget principal – exercice 2017

Décimation	Dépenses (1)		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900.00€	0.00€	0.00€	0.00
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900.00€	0.00€	0.00€	0.00 €
D-6811-0: Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	0.00€	1 900.00€	0.00€	0.00
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	1 900.00€	0.00€	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 900.00€	1 900.00€	0.00€	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28182-0 : Matériel de transport	0.00€	0.00€	0.00€	1 900.00
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€	0.00€	1 900.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€	0.00€	1 900.00 €
To tal Général		0.00 €		1 900.00

Fait à La Haye, le 15 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 16 janvier 2018 Affichée le 16 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-005 DECISION PORTANT SIGNATURE DU Devis 2018/3290 DU 11.01.2018 Entretien camion OM 8515XA50 GEESINKNORBA

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien du camion OM 8515XA50,

DECIDE de signer le Devis 2018/3 290 du 11/01/2018 de GEESINKNORBA relatif à la réparation du camion OM 8515XA50 pour un montant de 2 0125,09 € HT soit 2 414,51 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61551 - Code Fonction 8 - Service OM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 17 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 18 janvier 2018 Affichée le 18 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-006

DECISION PORTANT SIGNATURE

Du devis 62-009261 pour le remplacement de deux moteurs de la VMC double flux du Gymnase de Périers

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de faire procéder au remplacement de deux moteurs de la VMC double flux du gymnase de Périers,

DECIDE de signer le devis 62-009261 relatif au remplacement de deux moteurs sur le caisson VMC double flux du gymnase de Périers pour un montant de 1 123.80 euros HT soit 1 348.56 euros TTC avec la société DIADEM.

Cette dépense sera imputée à l'article 615221 - Code Fonction 4 - service GESTEQSP - dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 24 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 26 janvier 2018 Affichée le 26 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-007

DECISION PORTANT SIGNATURE

Du contrat de cession référence 180131_HS5 avec la société FRAGAN pour la représentation du spectacle Hot Spoons Quintet lors de Ville en Scène à Lessay

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire FRAGAN, producteur du spectacle Hot Spoons Quintet qui sera en représentation le mercredi 31 janvier 2018 à Lessay dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation Réf 180131_HS5 pour un montant de 2 884,00 euros H.T avec la société FRAGAN, société non soumise à la TVA.

Cette dépense sera imputée à l'article 6188 – Code Fonction 3 – service VILLSCEN – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 29 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 29 janvier 2018 Affichée le 30 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-008

DECISION PORTANT SIGNATURE

De la proposition de raccordement électrique N°2277240801 du 5 décembre 2017 Pour la salle sportive Créances – ENEDIS

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder au raccordement électrique de la parcelle concernant la salle sportive de Créances,

DECIDE de signer la proposition de raccordement d'ENEDIS relatif au raccordement électrique de la parcelle concernant la salle sportive de Créances dont le montant s'élève au total à 1 294,85 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2313, Opération 320, fonction 4 – service GESTEQSP dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 29 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 29 janvier 2018 Affichée le 30 janvier 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-009 DECISION PORTANT ACCEPTATION INDEMNITE ASSURANCES - Sinistre 2017-002 « Incendie Conteneurs Lessay »

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à accepter les indemnisations suite à des sinistres,

Vu la déclaration de sinistre enregistrée le 23 janvier 2017 près de l'assurance SMACL Contrat RC – Numéro sociétaire 263437V,

Vu le devis du 3 Janvier 2017 fourni par l'entreprise SPHERE pour un montant de 6.240 € TTC,

Vu la transmission des attestations d'assurances des trois présumés responsables du sinistre,

Considérant la nécessité d'accepter ces indemnisations.

DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance SWISS LIFE d'un montant de 2 080 € TTC, DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance GENERALI d'un montant de 2 080 € TTC, DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance AREAS DOMMAGES d'un montant de 2 080 € TTC. La recette sera imputée à l'article 7718 – ADMN - COCM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 30 janvier 2018, Visée en Sous-préfecture le 1^{er} février 2018 Affichée le 1^{er} février 2018 Présentée en assemblée générale du 1^{er} février 2018

DEC2018-010 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du contrat de cession du 08/01/2018 avec la société DODEKA pour la représentation du spectacle « Boris VIAN – un cabaret » lors de Ville en Scène à Saint Symphorien Le Valois – Commune déléguée de LA HAYE

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire DODEKA, producteur du spectacle « Boris VIAN – un cabaret » qui sera en représentation le Samedi 24 Mars 2018 à Saint-Symphorien-le-Valois – Commune déléguée de LA HAYE dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour un montant de 2 671.40 € T.T.C. avec la société DODEKA, auquel s'ajoutera des frais de restauration estimés à hauteur de 204.60 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 6188, pour les 2 671.40 € T.T.C. et à l'article 60623 pour les 204.60 € T.T.C. – Code Fonction 3 – service VILLSCEN – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 2 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 9 février 2018 Affichée le 9 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018–011 DECISION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR UNE INTERVENTION RAM – « ATOUT MUSIQUE »

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec M. François CORVELEC, Président de l'Association « ATOUT MUSIQUE », intervenant dans le cadre d'animation d'éveil musical avec le relais assistantes maternelles Les Lucioles pour l'année 2018,

DECIDE de signer la convention de prestation de service suivante :

Prestataire	Coût unitaire de	Nombre d'interventions	Montant global estimé	
	l'intervention	prévues		
ATOUT Musique	40.30 €	50 séances	2 015.00 €	
ATOUT Musique	57.56 €	5 heures	287.80 €	

Ces dépenses seront imputées à l'article 6188 – Fonction 4 – service RAM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 2 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 13 février 2018 Affichée le 13 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-012

DECISION PORTANT SIGNATURE

Du contrat de cession du 07/02/2018 avec l'Association MUSIQUE EXPÉRIENCE pour la représentation du spectacle « MYSTER DARIUS » lors de Ville en Scène à LESSAY

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire MUSIQUE EXPÉRIENCE, producteur du spectacle « MYSTER DARIUS » qui sera en représentation le Jeudi 22 Février 2018 à LESSAY dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour un montant de 4 114.50 € T.T.C. avec la société MUSIQUE EXPÉRIENCE.

Cette dépense sera imputée à l'article 6188, pour les 4 114.50 € T.T.C. – Code Fonction 3 – service VILLSCEN – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 14 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 16 février 2018 Affichée le 16 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018–013 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du contrat de cession du 11/09/2017 avec l'entreprise ART'SYNDICATE SARL SCOP pour la représentation du Concert « BAM BAM TIKILIK » lors de Ville en Scène à Saint Martin d'Aubigny

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire ART'SYNDICATE SARL SCOP, producteur du Concert « BAM BAM TIKILIK » qui sera en représentation le Samedi 24 Février 2018 à SAINT MARTIN D'AUBIGNY dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour un montant de 1 454.30 € T.T.C. avec la société ART'SYNDICATE SARL SCOP.

Cette dépense sera imputée à l'article 6188, pour les 1 454.30 € T.T.C. – Code Fonction 3 – service VILLSCEN – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 14 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 16 février 2018 Affichée le 16 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018–014 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du devis du 18/02/2018 avec Monsieur Gérard COUSIN de la « FERME DE LA TOURNERIE » pour un Mini-Camp pour les enfants des CLSH de LA HAYE et PÉRIERS en Juillet 2018

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire Monsieur Gérard COUSIN, la Ferme de la Tournerie pour la réalisation d'un séjour Mini Camp pour les enfants des CLSH de LA HAYE et PÉRIERS au cours de l'été 2018,

DECIDE de signer le devis pour un montant de 1 355.00 € T.T.C. avec Monsieur Gérard COUSIN, FERME DE LA TOURNERIE. Cette dépense sera imputée à l'article 6188, pour les 1 355.00 € T.T.C. – Code Fonction 4 – service CLSH – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 20 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 21 février 2018 Affichée le 21 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-015 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du devis N°1 721 pour des travaux de rechargement en sable sur le littoral communautaire par la SARL THOMAS & FILS

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de recharger en sable les plages de PIROU, CRÉANCES et SAINT-GERMAIN-SUR-AY situées sur le littoral communautaire,

DECIDE de signer le devis 1 721 relatif aux travaux de rechargement en sable sur le littoral communautaire pour un montant de 23 500 euros HT soit 28 200 euros TTC avec la SARL THOMAS & FILS.

Cette dépense sera imputée à l'article 6042 - Code Fonction 8 - service AMENGTERR - dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 23 février 2018, Visée en Sous-préfecture le 26 février 2018 Affichée le 26 février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-016

DECISION PORTANT ACCEPTATION D'INDEMNITE pour le remplacement d'un panneau handicapé – Parking PSLA de LA HAYE suite au sinistre 2018-001

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Vu la déclaration de sinistre enregistrée le 8 Janvier 2018 près de l'assurance GROUPAMA,

Vu le contrat d'assurance GROUPAMA – Dommages aux biens N°61069129,

Vu le devis fourni par l'entreprise SIGNAUX GIROD d'AVRANCHES,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder au remplacement du panneau du PSLA de LA HAYE endommagé,

DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 214,66 € TTC La recette sera imputée à l'article 7718 – 5 – SANTÉ – Pôle de LA HAYE dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 26 Février 2018 Visée en Sous-préfecture le 28 Février 2018 Affichée le 28 Février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018–017 DECISION PORTANT Assignation d'un locataire en paiement et aux fins de résiliation du bail – GIOT Jérôme

Monsieur le Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu le contrat de location du 15 juillet 2013 pour un logement convention situé 11B La Commune à Saint-Patrice de Claids attribué à Monsieur Jérôme GIOT,

Vu le montant des loyers impayés de Monsieur GIOT s'élevant à ce jour à 2 949,74 euros,

Vu la délivrance du commandement de payer l'arriéré de loyers émise par Maître RIMBEAULT, Huissier, près de Monsieur GIOT restant vaine,

Vu les délais légaux expirés et la clause résolutoire acquise,

Considérant le manque de diligence de la part de Monsieur GIOT,

Décide d'assigner Monsieur Jérôme GIOT, locataire du logement sis 11B La Commune à Saint-Patrice de Claids, en paiement et aux fins de résiliation du bail et de confier cette procédure à Maître RIMBEAULT.

Fait à La Haye, le 26 Février 2018 Visée en Sous-préfecture le 28 Février 2018 Affichée le 28 Février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-018

DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N°35314816 pour l'acquisition d'un châssis et d'une benne pour la collecte des ordures ménagères ainsi qu'une formation pour les chauffeurs et d'une extension de garantie

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Vu la délibération DEL20180201-022 prévoyant 180 000 € opération 220 pour l'acquisition du camion benne,

Considérant les crédits inscrits, la nécessité d'acquérir un nouveau camion benne afin d'assurer au mieux le service de collecte des ordures ménagères et l'exonération de procédure de marchés publics due à la procédure d'appel d'offres préalablement effectuée par la centrale d'achat public UGAP,

DECIDE de signer le devis n°35314816 relatif à l'acquisition d'un châssis et d'une benne ainsi qu'une formation pour les chauffeurs et d'une extension de garantie pour un montant de 141 106,14 euros HT soit 169 327,37 euros TTC avec la centrale d'achat public UGAP.

Cette dépense sera imputée à l'article 2182 - Opération 220 -Fonction 8 - section investissement dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 27 Février 2018 Visée en Sous-préfecture le 28 Février 2018 Affichée le 28 Février 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-019 DECISION PORTANT SIGNATURE Achat de 1500 litres de Combustible GNR - Services Techniques Lessay ETS VASTEL

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'approvisionner les services techniques du pôle de Lessay en combustible GNR,

DECIDE de commander les 1500 litres de combustible GNR à l'entreprise VASTEL pour un montant de 996,00 euros HT soit 1 195,20 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 60622 – Code Fonction 0 – Service TECH dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 1^{er} Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 02 Mars 2018 Affichée le 02 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-020 ANNULE et REMPLACE DEC2017-139

DECISION PORTANT SIGNATURE du contrat relatif aux interventions réalisées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires Katy SWIERKOWSKI (Familles Rurales)

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de faire appel à des intervenants dans le cadre de l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires sur le territoire de Sèves-Taute,

DECIDE de signer le contrat de l'association Familles Rurales relatif aux interventions réalisées dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires pour un montant de 8 340,00 euros

Cette dépense sera imputée à l'article 6188 – Code Fonction 2 – service NAP – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 5 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 6 Mars 2018 Affichée le 6 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-021 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° DE00000024 avec Offices de Tourisme de France pour un accompagnement « Stratégie Webmarketing »

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie pour organiser un accompagnement « Stratégie Webmarketing ».

DECIDE de signer le devis N° DE00000024 pour un montant de 2 440.00 € T.T.C. avec Offices de Tourisme de France. Cette dépense sera imputée à l'article 618, pour les 2 440.00 € T.T.C. – dans le budget Tourisme.

Fait à La Haye, le 6 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 9 Mars 2018 Affichée le 9 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-022

DECISION PORTANT ACCEPTATION D'INDEMNITE pour le remplacement d'un disjoncteur électrique – Gymnase Louis GAMET de LA HAYE suite au sinistre 2017-029

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Vu la déclaration de sinistre déposée près de l'assureur GÉNÉRALI France,

Vu le contrat d'assurance GÉNÉRALI – Dommages aux biens N°000AH166469,

Vu le devis fourni par l'entreprise ACTÉMIUM CHERBOURG,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder au remplacement du disjoncteur électrique du Gymnase Louis GAMET de LA HAYE endommagé,

DECIDE d'accepter l'indemnisation de la compagnie d'assurance GÉNÉRALI d'un montant de 1 356.31 € TTC La recette sera imputée à l'article 7718 − 4 − GESTEQSP − Pôle de LA HAYE dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 6 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 9 Mars 2018 Affichée le 9 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-023

DECISION PORTANT SIGNATURE de la proposition tarifaire de la société CONVIVIO pour la livraison des repas pour le CLSH de La Haye

Monsieur le Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de réserver les repas du Centre de loisirs « ALSH du pôle de La Haye » pour la période du 9 juillet 2018 au 3 août 2018,

DECIDE de signer la proposition tarifaire de la société CONVIVIO relative à la livraison de 560 repas pour un montant de 1 674,40 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 611 – Fonction 4 – Service CLSH – dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 6 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 8 Mars 2018 Affichée le 9 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-024

DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS ANIMATIONS 2018 – Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de réserver les animations organisées par le CPIE du 17 avril au 30 octobre 2018 à la demande de l'Office de Tourisme communautaire,

DECIDE de signer de devis de l'Association du CPIE du Cotentin relatif aux animations 2018 pour un montant de 4 274 € HT, puisque cette association est non assujettie à la TVA.

Cette dépense sera imputée à l'article 618 – dans le budget annexe Office du Tourisme.

Fait à La Haye, le 9 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 15 Mars 2018 Affichée le 15 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-025

Annule et remplace DEC2018-019 DECISION PORTANT SIGNATURE Achat de Combustible GNR – Services Techniques Lessay ETS VASTEL

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'approvisionner les services techniques du pôle de Lessay en combustible GNR,

Vu la quantité de combustible livrée, soit 1664 litres, différente de la quantité de combustible commandée, soit 1500 litres,

DECIDE de payer les 1664 litres de combustible GNR à l'entreprise VASTEL pour un montant de 1 046,66 euros HT soit 1 255,99 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 60622 – Code Fonction 0 – Service TECH dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 13 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 15 Mars 2018 Affichée le 15 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 15 Mars 2018

DEC2018-026 DECISION PORTANT SIGNATURE DU DEVIS N°4479 Entretien de 3 courts de tennis en gazon synthétique - SOLOMAT

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des 3 courts de tennis en gazon synthétique situé à La Haye,

DECIDE de signer le devis de la Société SOLOMAT relatif à l'entretien de 3 courts de tennis en gazon synthétique situé à La Haye, dont le montant s'élève à 1 965,00 euros HT, soit 2 358,00 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61521, fonction 4, service « GESTEQSP » dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018 Affichée le 16 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-027 DECISION PORTANT SIGNATURE DU Devis 024403-01-1 DU 14.03.2018 Entretien camion OM BM-876-XR - EUROVOIRIE

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien du camion OM BM-876-XR,

DECIDE de signer le Devis N°024403-01-1 du 14/03/2018 de EUROVOIRIE relatif à la réparation du camion OM BM-876-XR pour un montant de 1 116.31 € HT soit 1 339.57 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61551 - Code Fonction 8 - Service OM dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018 Affichée le 16 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-028

DECISION PORTANT ATTRIBUTION de la consultation 2017-015 relative à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits – ADU ETUDES

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les marchés publics,

Considérant l'intérêt de missionner un cabinet quant à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits,

DECIDE d'attribuer à l'entreprise ADU ETUDES et de signer le marché 2017-015 relatif à l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits, pour un montant de 8 957 € HT soit 10 748,40 € TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 2031 – Opération 106 – Fonction 0 – Section investissement dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 15 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 16 Mars 2018 Affichée le 16 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018–029 DECISION PORTANT DECISION PORTANT SIGNATURE de l'avenant n°2 au marché relatif au PLU PIROU - PLANIS

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis et avenants au marché Vu le marché relatif à l'élaboration du PLU PIROU notifié à l'entreprise PLANIS le 7 septembre 2015 pour un montant de 25 962,50 euros HT,

Vu l'avenant n°1 du 8 novembre 2016 fixant le montant du marché à 26 787,50 € HT,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à des réunions supplémentaires, d'actualiser les phases non facturées, d'élaboration du règlement selon la nouvelle codification, de prolonger le délai global d'exécution, de changer l'entité juridique maitre d'ouvrage suite à la fusion intercommunale,

DECIDE de signer avec l'entreprise PLANIS, titulaire du marché, l'avenant n°2 intégrant :

• une plus-value pour procéder à des réunions supplémentaires, actualiser les phases non facturées et élaborer le règlement selon la nouvelle codification, d'un montant de 3 320,76 euros HT soit 3 984,91 euros TTC, ce qui porte le marché à un montant total de 30 108,27 euros HT, soit 36 129,92 euros TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 2087 – Opération 500 – Code Fonction 0 – Service URBANISME dans le budget principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 19 Mars 2018 Affichée le 19 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018–030 Annule et remplace DEC2018-021 DECISION PORTANT SIGNATUREDu devis N° DE00000025 avec Offices de Tourisme de France pour un accompagnement « Stratégie/Structuration Territoriale »

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Territoires de Normandie pour organiser un accompagnement « Stratégie / Structuration Territoriale ».

DECIDE de signer le devis N° DE00000025 pour un montant de 2 400.00 € T.T.C. avec Offices de Tourisme de France. Cette dépense sera imputée à l'article 618, pour les 2 400.00 € T.T.C. – dans le budget Tourisme.

Fait à La Haye, le 16 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 19 Mars 2018 Affichée le 19 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-031 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° DE01467 Entretien des terrains de Football de Périers TSE – Paysagiste spécialisé

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des terrains sportifs de Périers,

DECIDE de signer le devis N° DE01467 avec TSE – Paysagiste spécialisé, relatif à l'entretien du terrain d'honneur et du terrain d'entrainement de Football de Périers dont le montant s'élève à 2 520.00 € H.T. soit 3 024.00 € T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'article 61521 – Fonction 4 - GESTEQP, pour les 3 024.00 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018 Affichée le 21 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-032 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° DE01468 Entretien du terrain de Football de LA HAYE TSE - Paysagiste spécialisé

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'entretien des terrains sportifs de LA HAYE,

DECIDE de signer le devis N° DE01468 avec TSE — Paysagiste spécialisé, relatif à l'entretien du terrain d'honneur de Football de LA HAYE dont le montant s'élève à 1 260.00 € H.T. soit 1 512.00 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 61521 – Fonction 4 - GESTEQP, pour les 1 512.00 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018 Affichée le 21 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-033 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° 00004413 Aménagement de Bureau de l'EPN de LA HAYE JARNIER Electricité

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'aménagement de bureau de l'EPN de LA HAYE,

DECIDE de signer le devis N° 00004413 avec JARNIER Electricité, relatif à l'aménagement de bureau pour l'EPN de LA HAYE dont le montant s'élève à 2 771.11 € H.T. soit 3 325.33 € T.T.C. Cette dépense sera imputée à l'opération 110 − 2158 - Fonction 3 − EPN − LA HAYE, pour les 3 325.33 € T.T.C. − Section Investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 19 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018 Affichée le 21 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-034 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° 108002048 Achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Créances et Lessay - TLD PRO

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter des produits pour l'entretien des Gîtes de Créances et de Lessay,

DECIDE de signer le devis N° 108002048 avec TLD PRO, relatif à l'achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Créances et Lessay, dont le montant s'élève à 1 440.36 € H.T. soit 1 728.43 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 60631 - Fonction 9 – GÎTES – LESSAY, pour les 1 728.43 € T.T.C. – dans le Budget Tourisme.

Fait à La Haye, le 20 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018 Affichée le 21 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-035 DECISION PORTANT SIGNATURE

Du contrat de cession du 07/03/2018 avec l'Association WHS pour la représentation du Spectacle « DOIS » lors de Ville en Scène à Saint-Sauveur-Lendelin

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant la nécessité de contractualiser avec le prestataire WHS Association, producteur du Spectacle « DOIS » qui sera en représentation le Mardi 27 Mars 2018 à SAINT SAUVEUR LENDELIN dans le cadre de Ville en Scène,

DECIDE de signer le contrat de cession du droit d'exploitation pour un montant de 3 105.29 € T.T.C. avec l'Association WHS, auquel s'ajoutera des frais administratifs pour un total de 600 € T.T.C à régler directement à l'Association AY-ROOP.

Cette dépense sera imputée dans le budget principal aux articles suivants :

- 6188 3 VILLSCEN: 2 218.24 € T.T.C. (Spectacle + Frais de tournée).
- 6251 3 VILLSCEN: 654.10 € T.T.C. (Transport & déplacement).
- 60623 3 VILLSCEN: 232.95 € T.T.C. (Frais de restauration).
- 611 3 VILLSCEN: 600.00 € T.T.C. (Frais administratifs à l'Association AY-ROOP).

Fait à La Haye, le 20 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 21 Mars 2018 Affichée le 21 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-036 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° DV259 Matériels Informatiques pour l'EPN de Périers SPID INFORMATIQUE

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du matériel informatique pour l'EPN de Périers,

DECIDE de signer le devis N° DV259 avec SPID INFORMATIQUE, relatif à l'achat de matériels informatiques pour l'EPN de PÉRIERS, dont le montant s'élève à 2 318.47 € H.T. soit 2 784.66 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2183 - Fonction 3 − EPN − SEVTAU, pour les 2 784.66 € T.T.C. − Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 21 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018 Affichée le 26 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-037 Annule et remplace DEC2018-034 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° 108002048 Achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Créances et Lessay - TLD PRO

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter des produits pour l'entretien des Gîtes de Créances et de Lessay DECIDE de signer le devis N° 108002048 avec TLD PRO, relatif à l'achat de produits d'entretien pour les Gîtes de Créances et Lessay, dont le montant s'élève à 1 440.36 € H.T. soit 1 728.43 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'article 60631 - Fonction 9 – GÎTES – LESDUNES, pour 876.83 € T.T.C. et 60631 – Fonction 9 – GÎTES – LESPINS pour 851.60 € T.T.C. – dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018 Affichée le 26 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-038 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis Matériels Informatiques pour les gîtes de Créances et Lessay AMAZON

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du matériel informatique pour les gîtes de Créances et Lessay,

DECIDE de signer le devis avec AMAZON, relatif à l'achat de matériels informatiques pour les gîtes de Créances et Lessay, dont le montant s'élève 1 288.48 € T.T.C (frais de port inclus).

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2183 - Fonction 9 - GÎTES - LESDUNES, pour 644.24 € T.T.C. et à l'opération 200 - 2183 - Fonction 9 - GÎTES - LESPINS pour 644.24 € T.T.C.- Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018 Affichée le 26 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018–039 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis pour 84 licences antivirus pour 3 ans

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter 84 licences antivirus,

DECIDE de signer le devis avec SARL Cesio, relatif à l'achat de 84 licences antivirus pour 3 ans, dont le montant s'élève à 1459.92 € HT soit 1751.90 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2051 - Fonction 0 − ADM − COCM, pour 1459.92 € HT soit 1751.90 € TTC. Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 22 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 26 Mars 2018 Affichée le 26 Mars 2018 Présentée en assemblée générale du 29 Mars 2018

DEC2018-040 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° 10875/1 Mobilier pour Aménagement de l'EPN de Périers VASSARD OMB

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du mobilier pour l'aménagement de l'EPN de Périers,

DECIDE de signer le devis N° 10875/1 avec VASSARD OMB, relatif à l'achat de mobilier pour l'aménagement de l'EPN de PÉRIERS, dont le montant s'élève à 2 016.11 € H.T. soit 2 419.33 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2184 - Fonction 3 − EPN − SEVTAU, pour les 2 419.33 € T.T.C. − Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 30 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 4 Avril 2018 Affichée le 4 Avril 2018 Présentée en assemblée générale du 12 avril 2018

DEC2018-041 DECISION PORTANT SIGNATURE Du devis N° 11128/2 Mobilier pour l'aménagement de l'EPN de LA HAYE - VASSARD OMB

Monsieur le Vice-président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Vu l'arrêté de subdélégation du 16 février 2017 autorisant le Vice-président à signer les devis,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité d'acheter du mobilier pour l'aménagement de l'EPN de LA HAYE,

DECIDE de signer le devis N° 11128/2 avec VASSARD OMB, relatif à l'achat de mobilier pour l'aménagement de l'EPN de LA HAYE, dont le montant s'élève à 2 807.93 € H.T. soit 3 369.52 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée à l'opération 200 - 2184 - Fonction 3 − EPN − HAYE, pour les 3 369.52 € T.T.C. − Section d'investissement dans le Budget Principal.

Fait à La Haye, le 30 Mars 2018 Visée en Sous-préfecture le 4 Avril 2018 Affichée le 4 Avril 2018 Présentée en assemblée générale du 12 avril 2018

